

Sword Group

Rapport Financier 2015



1 400+ employés au 31/12/2015



20 pays



CA 2015 : 137,6 M€



EBITDA : 15,7 %

SOMMAIRE

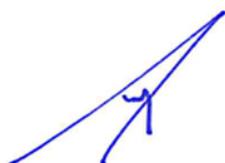
1	DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014	P 3
2	REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	P 3
3	ORGANES DE LA SOCIETE	P 3
4	INFORMATIONS SUR LA SOCIETE	P 3
5	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	P 4
6	ORGANIGRAMME JURIDIQUE	P 5
7	APERCU DES ACTIVITEES	P 6
8	RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE	P 7
9	GOVERNANCE D'ENTREPRISE	P 8
10	RAPPORT DE GESTION	P 19
11	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015	P 43
12	COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015	P 45
13	NOTE AUX COMPTES ANNUELS 2015	P 52
14	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015	P 64
15	COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015	P 66
16	ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015 (MONTANT EXPRIMES EN MILLIERS D'EUROS)	P 73
17	CONTACTS	P 125

1 DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

En application de l'article 3 (2) c) de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons que ces états financiers ont été établis conformément aux normes comptables applicables et que ces états financiers donnent, à notre connaissance, une image fidèle et honnête de la situation financière au 31 décembre 2015, de la performance financière et des flux de trésorerie de la Société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée. Le rapport de gestion présente, à notre connaissance, fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Société.

Windhof, le 24 mars 2016

Jacques Mottard
Président Directeur Général



2 REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Mazars Luxembourg S.A. dont le siège est 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Nommé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire depuis celle du 3 mai 2013, renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2015 pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2015 (son renouvellement sera proposé lors de l'AG du 28 avril 2016).

3 ORGANES DE LA SOCIETE

Conseil d'Administration

Jacques Mottard, Président Directeur Général, Administrateur

François Barbier, Administrateur Indépendant

Frédéric Goosse, Administrateur, Délégué à la gestion journalière

Nicolas Mottard, Administrateur

François Régis Ory, Administrateur Indépendant

PACBO Europe (représenté par Patrice Crochet), Administrateur Indépendant

4 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

Sword Group SE est une société européenne dont le siège social se situe à Luxembourg, Rue d'Arlon 2-4, L-8399 Windhof.

La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, G.I.E. ou autres, luxembourgeoises ou étrangères.

La Société a été constituée le 22 juin 2001. L'article 5 des statuts prévoit que la Société a une durée illimitée.

La société est cotée sur l'Euronext de Paris sous la référence ISIN : FR0004180578.

5 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES**Comptes consolidés annuels :**

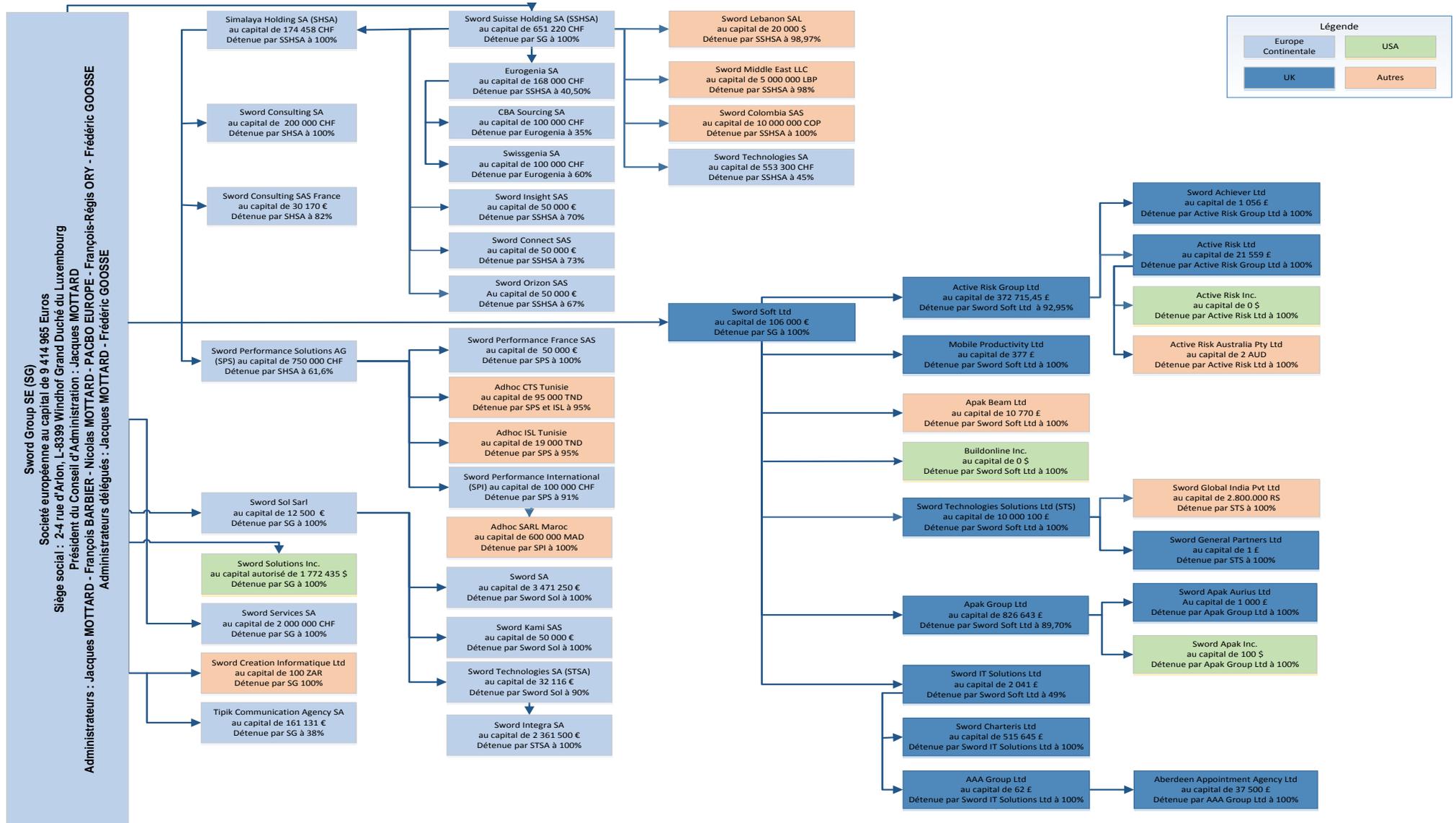
En K€	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013 Retraité
Chiffre d'affaires	137 564	117 069	106 500
EBITDA	21 552	18 852	16 264
Résultat de l'exercice	10 792	13 317	17 119
Actif non courant	128 747	111 164	100 103
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 112	104 301	109 567
Fonds propres consolidés	161 293	161 778	153 390
Total bilan	246 782	264 820	263 081

Comptes sociaux annuels :

En K€	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	3 165	2 691	1 968
Résultat d'exploitation	498	236	-576
Résultat net	42 405	101 337	38 233
Actif immobilisé	206 890	195 161	88 794
Disponibilités et VMP	21 907	65 754	73 109
Capitaux propres	242 087	210 251	117 344
Total bilan	263 387	302 434	221 008

6 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

Au 31/12/2015 :



7 APERCU DES ACTIVITES

NOTRE GROUPE

Sword est une Société de Services en Ingénierie Informatique spécialisée, créée en juin 2001 et compte aujourd'hui plus de 1 400 collaborateurs. Elle propose à ses clients des prestations de conseil et d'intégration à haute valeur ajoutée.

S'inscrivant dans une démarche orientée Système d'Information et s'adossant sur des méthodologies performantes de conduite de projets, Sword s'engage dans la mise en œuvre de solutions innovantes répondant aux enjeux stratégiques de ses clients et aux exigences d'adaptation de leurs systèmes d'information.

Pour atteindre cet objectif, Sword a développé un modèle de production industrialisé, organisé autour de centres de services spécialisés permettant d'assurer à ses clients des services de proximité, des savoir-faire à haute valeur ajoutée, des capacités élevées de production et des approches économiques optimisées.

Notre activité se compose de Deux principaux domaines d'activité :

- **IT Services** : organisé en centre de compétences, représentant 68 % du chiffre d'affaires du Groupe,
- **Software** : représentant 32 % du chiffre d'affaires du Groupe,

NOS MARCHES

L'offre proposée par Sword s'adresse à tous les grands comptes et aux institutions publiques, sur leur activité locale comme internationale. Combinées à son expertise technologique et méthodologique, Sword occupe un positionnement de leader dans certains pays.

Sword a su développer des compétences uniques sur des marchés ciblés :

- ✓ Institutions et Gouvernement
- ✓ Santé
- ✓ Banques et Assurances
- ✓ Propriété intellectuelle
- ✓ Fédérations Sportives

Sur ces marchés, Sword est un partenaire au quotidien de ces organisations sur l'ensemble de sa gamme de services, les accompagnant autant sur leur stratégie IT que sur leurs problématiques les plus opérationnelles. De manière générale, Sword évolue sur les marchés fortement réglementés pour lesquels une connaissance à jour de la réglementation est une nécessité.

NOTRE OFFRE DE SERVICES

En tant qu'intégrateur-conseil, Sword offre une gamme de solutions et de services spécialisés et à haute valeur ajoutée. Nous combinons compréhension du métier de nos clients, connaissance des marchés et expertises techniques afin de développer des avantages concurrentiels pour nos clients.

L'offre de Sword est construite autour de niches technologiques :

- Gestion de Contenu d'Entreprise (ECM) – dématérialisation de documents, gestion et workflow documentaire, éditique,
- Valorisation des informations – mise en place de portail d'entreprise, gestion de contenu web, gestion des processus, travail collaboratif, réseau social de l'entreprise, gestion de la relation client, recherche d'information, gestion des référentiels, traitement du langage naturel,
- EAI / ESB : interconnexion et Interopérabilité des systèmes d'information – organisation et synchronisation des processus,
- Systèmes d'Information Géographique (SIG) – intégration d'une dimension cartographique au système d'information,
- Business Intelligence (BI) – mise en œuvre de système décisionnel servant au pilotage et à l'analyse des données de l'entreprise,
- Management Consulting, activités de conseil en stratégie des SI, gestion de projet, Test & assurance qualité, Marketing digital & CRM ainsi que de l'ingénierie en performance des systèmes d'information,
- Développement spécifique et intranet métier – santé, nucléaire, pharmacie et industrie.
- Développement d'applications Web et Mobiles.

Sword réalise plus de 80 % de son chiffre d'affaires selon un mode forfaitaire (engagement de résultat).

NOTRE OFFRE SOFTWARE

Fournisseur de logiciels adaptables, complets et personnalisés, capables de collaborer avec ses clients selon un modèle SaaS, Sword propose des logiciels rapides à déployer et faciles à utiliser. Nos outils collaboratifs sont utilisés par de nombreux clients et sur des marchés très réglementés.

Sword propose 3 gammes de Software :

Sword Achiever / Sword Active Risk Spécialisés dans la Gouvernance, le Risque et la Conformité
Sword Apak / Sword Mobile Spécialisé dans la gestion de Financement d'Actifs
Sword Intellect Solution de gestion des droits de propriété intellectuelle

Et 4 gammes des composants logiciels :

Sword Connect Solution de recherche d'informations dans l'entreprise
Sword Insight Mise en place de solutions permettant l'investigation visuelle
Sword Orizon Solution clé en main de Télémedecine
Sword Seek & Share Solution de veille et de partage d'informations

8 RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Depuis 2011, Sword Group a signé le Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact), s'engageant ainsi à respecter les 10 principes liés aux Droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption.

Par cette adhésion la société tient à montrer qu'elle est une entreprise citoyenne dans l'économie mondiale.

Sword a choisi le Global Compact car il garantit un cadre mondialement reconnu ainsi qu'une pérennité.

Le groupe veille ainsi au bon respect des 10 principes édictés par le Pacte Mondial des Nations Unies.

Droits de l'homme

- 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence, et
- 2 A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

- 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- 4 L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5 L'abolition effective du travail des enfants ; et
- 6 L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8 A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
- 9 A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- 10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

9 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Gouvernance

- Le Conseil d'Administration du 11 avril 2012, a décidé :
 - d'adhérer volontairement aux dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg ;
 - de reconduire le précédent comité d'audit, à savoir :
 - Monsieur François-Régis ORY, administrateur indépendant et président du comité d'audit
 - Monsieur François BARBIER, administrateur indépendant.
- Le Conseil d'Administration du 28 août 2012 a arrêté la Charte de Gouvernance et le règlement intérieur du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit :

Suite au transfert du siège de la Société au Grand-Duché du Luxembourg (Assemblée Générale du 26 mars 2012), le conseil d'administration de Sword Group a, le 28 août 2012, arrêté la Charte de Gouvernance qui présente le cadre de gouvernance des activités de Sword Group, en application des dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg auxquels la Société a adhéré volontairement à l'exception de certains principes mentionnés dans la présente charte. Elle a pour objet de clarifier les pouvoirs et les responsabilités des différentes entités constituant la gouvernance de Sword Group.

La charte de gouvernance complète les documents existants suivants :

- ✓ Un manuel administratif précisant toutes les procédures de contrôles internes, un livret d'accueil pour chaque collaborateur, précisant ses droits, ses devoirs et sa place par rapport au fonctionnement de Sword Group,
 - ✓ un manuel des principes comptables IFRS, en cours de mise à jour, rédigé par un cabinet indépendant,
 - ✓ une bible technique par pays, qui intègre les normes de qualité en vigueur (CMM, ISO ou méthode ISOPRO),
 - ✓ une charte éthique qui a été arrêtée par le conseil d'administration de Sword Group le 20 décembre 2010.
- Le Conseil d'Administration du 6 novembre 2014 a procédé à la mise à jour de la Charte de Gouvernance suite à la mise à jour des dix Principes de gouvernance d'entreprise par la Bourse de Luxembourg en 2013.

La charte est régulièrement mise à jour en fonction des évolutions de la gouvernance de Sword Group, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires. Elle est disponible sur le Site Internet de Sword Group.

La charte de gouvernance est, au 31 décembre 2016, la suivante :

I - Structure et organisation de la Société et du Groupe

Sword Group est une société organisée pour être réactive tout en conservant toutes les structures permettant un management et un contrôle cohérent. Une description des rôles des entités majeures du groupe est donnée ci-après :

Les entités de direction

Le conseil d'administration

Composition

Les statuts de Sword Group prévoient un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion, nommés pour une durée maximale de quatre ans. Le conseil d'administration est composé de personnes compétentes et avisées, qui ont été choisies en tenant compte des spécificités de la Société et de ses activités. Au 31/12/2015, il se compose de 6 personnes : Jacques Mottard, François Barbier, Frédéric Goosse, Nicolas Mottard, François Régis Ory et de la société PACBO EUROPE (représentée par Patrice Crochet).

Conformément aux recommandations établies par la Bourse du Luxembourg, le conseil d'administration est composé, à hauteur de 50%, « d'administrateurs indépendants » en les personnes de François Barbier, François-Régis Ory et de la société PACBO Europe (représentée par Monsieur Patrice Crochet). En outre, aucun des administrateurs visés ci-dessus ne détient une participation significative dans le capital des clients ou des fournisseurs de Sword Group, ou dans des filiales de cette dernière société.

Il n'existe aucun administrateur élu par les salariés.

Au cas où un membre du conseil d'administration de la Société aurait ou posséderait un quelconque intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce membre devra informer le conseil d'administration quant à cet intérêt personnel, et ne pourra délibérer ni voter en rapport avec une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de cet administrateur dans cette transaction devront faire l'objet d'un rapport spécial à l'assemblée générale des actionnaires suivante avant qu'un quelconque vote puisse être exprimé par ledit administrateur concernant toute autre résolution.

Au regard de la taille de la Société et afin d'améliorer l'efficacité des décisions du conseil, les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas dissociées. Pour les mêmes raisons, la désignation d'un « *compliance officer* » n'a pas été jugée nécessaire.

Réunions du conseil – Fonctionnement du conseil

Le conseil se réunit, exerce ses travaux et adopte ses résolutions conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, complétées par les dispositions des statuts de Sword Group : il existe un règlement intérieur et il n'existe pas de censeur.

En l'absence d'un comité d'entreprise, aucun représentant des salariés de la société ou du Groupe n'assiste de manière régulière aux réunions du conseil d'administration.

Les budgets sont transmis annuellement au Conseil, qui reçoit également les comptes analytiques suivant un rythme mensuel, et la comptabilité générale suivant une fréquence trimestrielle.

Le Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et plus généralement de toute opération financière significative.

Chaque conseil d'administration fait l'objet de l'envoi préalable à ses membres des documents nécessaires ayant trait à l'ordre du jour. Les administrateurs peuvent demander, à toute époque de l'année, les informations qu'ils jugent utiles sur la marche des affaires de la Société.

L'ensemble des administrateurs, exécutifs ou non, a un accès équivalent aux informations et aux ressources nécessaires à l'exercice de leurs mandats.

Les statuts de Sword Group prévoient la tenue d'un conseil d'administration aussi souvent que l'intérêt l'exige. Le Groupe a recours à un cabinet d'avocats pour procéder aux convocations du conseil, qui se réunit généralement au siège social et pour assister le Président à la mise en forme des procès-verbaux.

Sword Group a, dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance, établi un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement du conseil d'administration, ainsi que les obligations des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions, notamment les obligations déontologiques.

Rémunération des organes de direction et d'administration

Les mandataires sociaux sont rémunérés en fonction de leur expérience, de leur compétence et ce, dans le contexte du marché européen et mondial.

Différents éléments peuvent rentrer dans la rémunération des organes de direction et d'administration, telle l'attribution d'actions, d'options sur actions ou tout autre droit d'acquisition d'actions, les jetons de présence, les conditions de retraite et de départ et les avantages particuliers, qu'ils soient attribués par la Société SWORD GROUP ou ses filiales ou des sociétés membres du même Groupe.

Les parties fixes et variables de ces rémunérations sont déterminées dans un souci d'équilibre.

Si des options de souscription d'actions sont consenties, le conseil d'administration fixe des conditions de performance ainsi que le nombre d'actions issues des options qui doivent être conservées par le mandataire social jusqu'à l'expiration de son mandat.

Evaluation du conseil d'administration

Le conseil d'administration procède annuellement à son évaluation. Les administrateurs considèrent, à ce jour, que le fonctionnement actuel du conseil d'administration leur permet de remplir leur mission dans de bonnes conditions.

L'EMC (« Executive Management Committee »)

Il fixe les directives annuelles, contrôle l'activité et définit la stratégie à long-terme.

Il rassemble au 31 décembre 2015 :

Jacques Mottard, Président Directeur Général
Frédéric Goosse, Délégué à la gestion journalière
Tony Allen, CEO « Chief Executive Officer »,.

Le Comité d'Opération

Il a pour vocation de définir la politique de l'année, gérer le budget annuel et contrôler les centres de profit appelés « Business Units ». Il réunit l'EMC plus 8 Directeurs d'Opérations :

Chaque Directeur d'opération est, en même temps, Directeur d'une « Business Unit ». Il y a, à ce jour, 26 directeurs de « Business Unit ».

Le Comité de Direction

Il est composé du Comité d'Opérations élargi à tous les Directeurs de Business Unit.

La philosophie retenue pour l'organisation du Groupe se fonde en pratique sur la notion d'écrasement de la hiérarchie, en ne retenant que deux niveaux : d'une part celui de Directeur de Business Unit, et d'autre part celui de la Direction Générale.

Les Délégués à la gestion journalière

Monsieur Jacques Mottard et Monsieur Frédéric Goosse ont été nommés en qualité de Délégués à la gestion journalière pour une durée expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de la Société de l'exercice au 31 décembre 2015 qui se tiendra en 2016. Ils portent également le titre de « Directeur Général Délégué ».

La « Business Unit » est un centre de profit géré suivant des principes fixés dans un manuel administratif interne. Les principaux axes de gestion de la Business Unit sont les suivants :

L'axe analytique, qui s'appuie sur :

- ✓ Un budget présenté avant le début de l'année et un reporting analytique réalisé en fin de mois et envoyé à la Direction Générale, intégrant une ventilation d'activité, un récapitulatif de chantiers, la répartition des activités, une synthèse des "Travaux En Cours" et "Facturés d'avance", ainsi qu'un suivi analytique des chantiers,
- ✓ Le retour par la Direction Générale à la Business Unit du compte d'exploitation analytique.

L'axe comptabilité générale :

- ✓ Les entités disposant d'un service comptable propre reportent directement à la Direction Administrative et Financière,
- ✓ La Direction Administrative et Financière assure une gestion centrale des besoins en trésorerie des différentes sociétés du Groupe : si la trésorerie de l'une sert au besoin de financement d'une autre filiale, la holding gère la rémunération des capitaux prêtés, de manière à ce que la filiale excédentaire perçoive les intérêts de ses prêts.

L'axe commercial :

Chaque mois, tous les acteurs de quelque comité que ce soit, remplissent le même compte-rendu que les Ingénieurs Commerciaux, associé au compte-rendu des contacts commerciaux réalisés la semaine, et l'envoient à leur hiérarchie respective.

Ces comptes rendus, alors consolidés au niveau Groupe, permettent :

- ✓ de contrôler les éventuelles actions réalisées par différents acteurs, chez les mêmes clients,
- ✓ de quantifier le nombre de nouveaux projets en cours de proposition, de quantifier le nombre de nouveaux contrats signés,
- ✓ de contrôler le nombre et le montant des affaires perdues.

Le Comité d'Opérations est en charge de coordonner l'ensemble des acteurs commerciaux dont font partie les Directeurs de Business Unit.

L'axe technique :

Le rôle du Directeur Technique est multiple chez Sword. D'un point de vue stratégique, il participe à l'élaboration des orientations technologiques de la Société en relation directe avec la direction générale. A ce titre, il anime une partie de la veille technologique via un maillage de référents techniques au sein du Groupe. D'un point de vue opérationnel, sa mission est partagée entre avant-vente (élaboration des réponses, propositions de valeur en avance phase,...), développement (apport d'un regard extérieur aux solutions mises en œuvre), après-vente (suivi des prestations et des évolutions futures).

Chaque proposition est préparée par des Chefs de Projet et contrôlée par la Direction Technique en termes de jours, et par le Directeur de Business Unit en termes financiers. Ce dernier dispose d'une délégation d'engagement à hauteur de 400 000 € (contre 1 000 000 € pour le Directeur d'opérations). Au-delà, la Direction Générale doit être consultée.

Chaque projet est contrôlé par un Chef de Projet, qui établit la synthèse des projets au forfait permettant de synthétiser le degré d'avancement du projet et les éventuels écarts avec l'estimation initiale.

L'ensemble des fiches de suivi de projets est contrôlé par la Direction Technique. Une synthèse des états d'avancement et des écarts est établie au niveau Groupe, et ce, opération par opération.

Tous les retards (concessions commerciales sur chantiers) doivent être imputés au fil de l'eau. Tous les gains (avance par rapport à l'estimation initiale) sont imputés à la fin du projet.

Tout projet qui affiche plus de 5 % de retard fait l'objet d'un audit de la part de la Direction Technique d'une autre opération.

Tous les jours non facturés par les collaborateurs facturables ne peuvent être en principe que répartis dans les trois domaines suivants : formation, encadrement, concession commerciale.

Tout gonflement du nombre de jours non facturés dans un mois par une Business Unit, fait l'objet d'une analyse fine afin de s'assurer de la bonne imputation des concessions commerciales.

Reportings, réunions, délégations

Reporting

Une Business Unit prépare :

- ✓ son projet-paie le 10 de chaque mois,
- ✓ le reporting analytique le dernier jour ouvré de chaque mois avant 12h,
- ✓ la situation commerciale le cinquième jour ouvré de chaque mois,
- ✓ le contrôle des frais de déplacements des collaborateurs le 5 de chaque mois.

Chaque Directeur de Business Unit prépare semestriellement, avec l'aide des Directeurs Techniques, une synthèse de la gestion de carrière et de salaire de ses collaborateurs, avec ses éventuelles propositions d'augmentation salariale, de formation ou d'évolution de carrière pour chaque collaborateur, afin de préparer le comité bi-annuel des salaires.

Chaque cas est étudié avec les Directeurs des Opérations et la Direction Générale.

Chaque Directeur de Business Unit prépare, avant le 15 novembre de chaque année, une proposition de budget pour l'année suivante, qui sera étudiée dans le comité annuel budgétaire.

Réunions

Chaque semaine, le Directeur de Business Unit réunit ses responsables commerciaux et techniques afin de faire un point sur la gestion de son centre de profit, aux niveaux commercial, technique, et managerial, et ce au vu des rapports hebdomadaires.

Chaque Directeur des Opérations réunit une fois par mois ses Directeurs de Business Unit, Commerciaux et Directeurs Techniques afin de vérifier l'action menée par chaque entité et de coordonner les Business Units.

Tous les mois, le Comité de Direction Générale se réunit pendant une journée afin de contrôler toutes les synthèses d'informations reçues, de proposer des éventuelles actions correctives au Comité d'opérations et de définir la stratégie des acquisitions.

Tous les deux mois, le Comité d'Opérations et le Comité de Direction Générale se réunissent pour :

- faire une synthèse des échanges réalisés entre Comité de Direction Générale et Comité d'Opérations dans les deux mois précédents,
- faire le point sur les suivis des Business Units,
- définir la stratégie pour l'année et les éventuelles actions correctives.

Une fois par an, tous les salariés du groupe doivent rencontrer leur responsable pour un entretien carrière et salaire approfondi, et ceci en marge des échanges quotidiens entre Directeur et collaborateurs. Une fois par semestre, le Comité de Direction Générale, le Comité d'Opérations et le Comité de Direction se réunissent pour un « comité carrière ».

Une fois par an est ajouté au « comité carrière », un « comité budgets ».

Délégations

- l'Ingénieur Commercial dispose d'une délégation pour représenter la Société auprès des clients.
- le Chef de Projet dispose des pouvoirs pour manager techniquement son staff et contrôler l'avancement en jours de chaque projet, sans interférence sur le compte d'exploitation.
- le Directeur Technique contrôle les Chefs de Projets et gère personnellement les grands projets (au-delà de 400 K€).
- le Directeur de Business Unit dispose du pouvoir de recruter, dans le cadre de son budget et selon la procédure groupe, d'engager les frais prévus dans son budget, et de signer des contrats avec des clients jusqu'à hauteur de 400 K€. Si ces dépenses ne rentrent pas dans le budget qui lui a été assigné, ces délégations lui sont supprimées jusqu'à retour à la normale. Il doit alors demander l'autorisation de la Direction Générale, avant d'engager des dépenses ou de procéder à des recrutements.
- le Directeur de Business Unit ne peut engager de dépenses d'investissement, qui doivent faire l'objet d'une demande d'achat envoyée à la Direction Générale, ni de frais susceptibles d'avoir un impact à long terme comme des loyers, qui font l'objet d'une procédure équivalente auprès de la Direction Générale.
- le Directeur d'Opérations peut valablement engager la Société sur des contrats dans la limite de 1 000 K€, et dispose des pouvoirs anciennement dévolus aux Directeurs de Business Unit, à la suite de la perte de leur délégation.

De manière générale, personne ne peut décider d'engager des frais et, en même temps, procéder aux règlements correspondants : Par exemple, le responsable de centre de profits signe son accord sur les factures fournisseurs, tandis que la Direction Financière procède aux règlements.

Gestion des comités collaborateurs

Le collaborateur est recruté selon une procédure définie (définition de profil, entretien formalisé avec deux personnes différentes, tests). Il est intégré lors d'une première journée durant laquelle l'assistante d'entité présente le livret d'accueil et le manuel administratif.

Il est suivi par le Chef de Projet et/ou le Directeur Technique, qui doivent au fur et à mesure émettre un avis sur son potentiel d'évolution.

Chaque trimestre, le collaborateur assiste à une réunion d'entité qui lui apporte l'information voulue sur la Société. Chaque semestre, son cas est étudié au comité carrière. Chaque année, au minimum, il a un entretien formalisé.

II - Structure de l'actionariat de Sword Group et de son contrôle

Capital et actions

Le capital social a été augmenté, par une tranche de capital autorisée, à la somme de 9 414 965 euros (neuf millions quatre cent quatorze mille neuf cent soixante-cinq euros) le 15 décembre 2015. Il est dorénavant divisé en 9 414 965 actions de 1 euro chacune, libérées intégralement et toutes de même catégorie.

Le capital autorisé de la Société est dès lors réduit à 4.875.000 euros (quatre million huit cent soixante-quinze mille d'euros), représenté par 4.875.000 d'actions d'une valeur nominale d'1 euro chacune.

Cependant, dans le cadre d'actions nouvelles émises en vertu de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant du capital autorisé est fixé à 100.000.000 (cent millions d'euros) représenté par 100.000.000 d'actions d'une valeur nominale d'1 euro chacune.

Dans la limite des montants du capital autorisé ci-dessus, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant 5 années à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg soit jusqu'au 2 mai 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social par tout moyen, notamment par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, et par l'augmentation de la valeur nominale des actions émises. Dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le conseil d'administration peut supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription.

Il peut être souscrit à ces augmentations de capital social par paiement en numéraire ou apport en nature en observant alors les prescriptions légales alors applicables ou par incorporation de réserves disponibles, profits reportés, distribution de dividende ou prime d'émission au capital social, dans chaque cas à un prix d'émission déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant d'une telle augmentation de capital.

A chaque augmentation de capital social de la Société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, les statuts seront modifiés en conséquence et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de leurs titulaires. Si la loi luxembourgeoise le permet, les actions peuvent aussi être sous forme dématérialisée.

Si la loi luxembourgeoise autorise l'émission d'actions dématérialisées, les actions nominatives et au porteur sont obligatoirement converties en actions dématérialisées dans le délai de 2 années à compter de la date où l'émission d'actions dématérialisées est autorisée, dans les conditions fixées par la loi, et mises en œuvre par le Conseil d'administration.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui viendra à posséder plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, du capital ou des droits de vote, devra informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote détenus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 4 jours de bourse à compter du jour où il a connaissance du franchissement de ces seuils de participation. Il en sera de même chaque fois que sa participation deviendra inférieure à chacun desdits seuils.

Cette information sera également faite auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier dans un délai de (i) 6 jours de bourse de transaction et (ii) 4 jours de bourse à compter du franchissement de ces seuils de participation en raison d'un événement venant modifier la répartition des droits de votes.

A défaut d'avoir été déclarées régulièrement, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à la régularisation de la notification.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

Tout transfert d'actions nominatives devra faire l'objet de l'inscription au registre des actionnaires d'une déclaration de cession datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leur(s) représentant(s), ainsi que suivant les règles régissant la cession de créances figurant à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société pourra de plus accepter et inscrire au registre des actionnaires toute cession référencée dans toute correspondance ou autre document faisant état de l'accord du cédant et du cessionnaire.

Modifications du capital

1 – Le capital social peut être augmenté par tous moyens et selon toutes modalités prévues par la loi.

Les actions nouvelles sont libérées soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit par apport en nature, soit encore par conversion d'obligations.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider d'une augmentation de capital. Elle peut aussi déléguer cette compétence au Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé par les statuts.

Il peut être décidé par le Conseil d'Administration de limiter l'augmentation de capital contre numéraire au montant des souscriptions.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire contre numéraire, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales. Toutefois, les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel pendant l'Assemblée Générale qui décide ou autorise l'augmentation du capital. En outre les actionnaires en Assemblée Générale peuvent supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales.

2 - L'augmentation du capital peut également résulter de la demande faite par tout actionnaire de recevoir en actions le paiement de tout ou partie du dividende mis en distribution lorsque cette faculté a été accordée aux actionnaires par une décision prise en Assemblée Générale ou par le conseil d'administration dans le cadre d'une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé tel que défini à l'article 8 des statuts et 2.1 de la charte.

Dans ce cas, le Conseil d'Administration, dans le délai légal, constate le nombre des actions émises en application de l'alinéa précédent et fait procéder aux modifications statutaires par acte notarié.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut aussi, déléguer au Conseil d'Administration la mise en œuvre de la réduction du capital social.

Le Conseil d'administration peut procéder au rachat d'actions de la Société, dans les limites fixées par la loi et l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cotation

La Société est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B). Le nombre d'actions en circulation s'élève à 9 414 965.

Des informations sur le cours de l'action de la Société sont disponibles sur son site internet (www.sword-group.com).

Les actions de Sword Group SE font partie des indices suivants : ICB : 9530 Logiciels et Services Informatiques, Indices CAC® Small, CAC® Mid & Small, CAC® All-Tradable, CAC® All-Share.

L'assemblée générale du 26 mars 2012 a conféré au conseil d'administration une délégation générale de compétence en vue d'augmenter le capital social par tout moyen, notamment par l'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette délégation a été consentie pour une durée de 5 années à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg. Dans le cadre de cette délégation, le conseil d'administration pourra limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription existants. Le conseil d'administration pourra fixer toutes les conditions d'émission, notamment le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, avec ou sans prime d'émission, et les conditions et modalités de souscription et de libération des nouveaux titres. Le conseil d'administration peut notamment accepter la souscription d'actions contre des paiements en numéraire ou en nature, dans les conditions fixées par la loi, et l'émission de nouvelles actions par incorporation au capital des réserves et / ou de la prime d'émission, et l'attribution gratuite d'actions. Le conseil d'administration pourra aussi déléguer le pouvoir d'accepter la souscription des nouveaux titres.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme dans le cadre de la délégation donnée par l'Assemblée, ne pourra être supérieur à 4.875.000 d'euros en nominal.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la délégation donnée par l'Assemblée ne pourra excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission.

Le Conseil d'administration pourra utiliser cette délégation à toute fin participant à la réalisation de l'objet social, notamment pour émettre des actions ou tout autre instrument donnant accès à des actions, au profit des salariés et/ou mandataires de la Société et/ou des sociétés qui sont incluses dans la consolidation de la Société, ce dans la limite d'un nombre total de 200.000 actions émises dans le cadre de la délégation donnée. Les autres conditions de l'émission de ces actions, notamment la détermination des bénéficiaires de ces actions, et les conditions de performance individuelle et/ou collective, seront fixées par le conseil d'administration.

Acquisitions et aliénations d'actions propres

Sword Group peut être amenée à détenir ses propres actions et à procéder à des opérations sur ses propres actions, dans les limites de la loi et de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Des informations détaillées sur ces opérations sont régulièrement communiquées à la CSSF et figurent sur le site Internet de Sword Group.

Actionnaires

Actionnaires principaux

Jacques Mottard, Nicolas Mottard - en ce compris la détention de Financière Sémaphore - détiennent globalement 18,1 % du capital.

L'actionnariat flottant représente 79,3 % du capital.

Pouvoirs et assemblées générales

Les actionnaires sont convoqués aux assemblées générales conformément aux dispositions légales et statutaires. L'article 19 des statuts prévoit les règles applicables aux assemblées d'actionnaires.

Convocation

Les actionnaires sont réunis en assemblée générale annuelle, chaque 28 du mois d'avril de chaque année à 11 heures dans la commune du siège social de la Société ou à un autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Des assemblées générales ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement à toutes époques de l'année par le conseil d'administration.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10 % au moins du capital souscrit peuvent demander la convocation d'une assemblée générale. La demande de convocation doit fixer les points à mettre à l'ordre du jour.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être au siège social ou dans tout autre lieu et son ordre du jour.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 5 % au moins du capital souscrit. Ces derniers peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, dans les délais et les formes fixés par la loi.

Lorsqu'une assemblée n'a pas pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Admission aux assemblées – Pouvoirs

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom,
- soit d'un enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Les actionnaires peuvent émettre leur vote par correspondance et doivent pour ce faire demander à la Société un formulaire de vote par correspondance. Ce formulaire comportera des mentions relatives à l'assemblée générale concernée et sera rédigé de telle sorte que l'actionnaire puisse exprimer son vote sur chacune des résolutions proposées, dans l'ordre de leur présentation à l'assemblée. La demande de formulaire doit être faite à la Société par tout moyen et doit être déposée ou reçue au siège social au moins 6 jours avant l'assemblée.

Le bulletin de vote, pour être recevable, devra impérativement comporter les mentions suivantes :

- l'indication des noms, prénom et domicile de l'actionnaire,
- l'indication de la forme nominative ou au porteur, sous laquelle sont détenus les titres et du nombre de ces derniers, ainsi que la mention constatant l'inscription des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur par l'intermédiaire financier habilité,
- la signature de l'actionnaire ou de son représentant légal.

Les votes par correspondance devront, pour être pris en compte, parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Tenue de l'assemblée – Bureau - Procès-verbaux

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil, si la convocation émane de ce dernier ou, à défaut, par une personne désignée par l'assemblée ; elle est présidée par le commissaire aux comptes ou réviseur d'entreprises le cas échéant, par le mandataire de justice ou par le liquidateur dans les autres cas. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau, et signés par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont valablement certifiés en ce qui concerne les assemblées générales ordinaires par le président du conseil d'administration ou un administrateur ou le secrétaire de l'Assemblée et en ce qui concerne les assemblées générales extraordinaires par le notaire dépositaire de la minute en cause.

Conditions d'exercice du droit de vote - Quorum majorité

1 - Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

2 – L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart du capital social. A défaut une deuxième assemblée générale, sans nécessité de quorum sera convoquée, dans la forme prévue aux dispositions de l'article 67-1 de la loi 10 août 1915 telle que modifiée relative aux Sociétés commerciales.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, la moitié du capital social. A défaut une deuxième assemblée générale, sans nécessité de quorum sera convoquée, dans la forme prévue aux dispositions de l'article 67-1 de la loi 10 août 1915 telle que modifiée relative aux Sociétés commerciales.

3 - Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation à la seule exception des cas prévus par la loi.

4 - Le vote en assemblée générale s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret ou par utilisation des moyens de télécommunication, c'est-à-dire la visioconférence et tous moyens de télétransmission permettant l'identification de l'actionnaire participant à l'Assemblée à délibérer, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires.

L'Assemblée Ordinaire statue à la majorité des voix valablement exprimées. Les voix valablement exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Politique de dividendes

Conformément à l'article 24 des statuts, sur les bénéfices de l'exercice diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur la proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale extraordinaire peut, dans les conditions légales, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions qui perdront, à due concurrence, le droit au dividende et au remboursement de leur valeur nominale.

Cette assemblée peut aussi, dans les conditions prévues par la loi, décider la conversion en actions de capital des actions intégralement ou partiellement amorties.

De manière générale, Sword Group suit une politique de distribution de dividendes, reliée d'une part aux profits de l'année concernée, et d'autre part à l'évolution prévisible du Groupe et de sa rentabilité.

III Structures de contrôle

Comité d'audit – autres comités

La Société est dotée d'un comité d'audit, composé de Messieurs François BARBIER et François-Régis ORY, administrateurs indépendants, désignés membres du comité d'audit pour la durée de leurs mandats d'administrateurs.

Monsieur François-Régis ORY est président du comité d'audit.

S'agissant de la création d'un comité des nominations et des rémunérations ou de la création d'autres comités spécialisés, il a été décidé de ne pas mettre en place de tels comités au sein de Sword Group, compte tenu de la taille de la Société.

Contrôles internes

Nous vous rappelons que les procédures de contrôle interne en vigueur de notre société ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir, maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Les procédures de contrôle interne sont arrêtées par le Conseil d'administration de Sword Group et un chargé du contrôle interne a été nommé pour le suivi des différents risques que le Conseil d'administration a identifiés, conformément aux dix Principes de gouvernance d'entreprise recommandés par la Bourse de Luxembourg.

Contrôle légal des comptes

Le contrôle légal des comptes est effectué par le cabinet Mazars Luxembourg S.A., cabinet de révision agréé.

IV Conduite des affaires et transaction sur les titres de Sword Group

Conduite des affaires et éthique

Positionné parmi les leaders mondiaux dans le domaine des solutions d'amélioration des processus métiers à destination des secteurs réglementés, Sword Group met ses compétences, infrastructures et expériences au service de ses clients, pour les aider à améliorer leur performance, à augmenter leur efficacité et à maximiser leurs retours sur investissement.

Sword Group exerce ses activités, à travers le monde, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans les différents pays où Sword Group et/ou les filiales de Sword Group sont implantées.

Le conseil d'administration de Sword Group a, le 20 décembre 2010, adopté une charte Ethique. Cette charte a, notamment, pour objet de formaliser les valeurs et principes communs essentiels à Sword Group et à ses collaborateurs et d'affirmer l'engagement éthique de Sword Group, dans tous ses domaines d'activité, vis à vis des actionnaires, des membres de l'entreprise, de ses clients, fournisseurs et différents partenaires.

Transactions sur les titres de Sword Group

Les dirigeants de Sword Group respectent l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives aux transactions sur les titres de sociétés cotées.

Les dirigeants de Sword Group procèdent régulièrement à la déclaration des opérations qu'ils réalisent sur les actions de Sword Group dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables et s'abstiennent de toutes opérations sur les actions de Sword Group dès lors qu'ils détiennent une information privilégiée.

Afin de prévenir la commission d'éventuels délits relatifs à la détention d'informations privilégiées, Sword Group a établi, conformément à la loi, une liste d'initiés identifiant les personnes détenant des informations privilégiées, travaillant au sein de Sword Group ainsi que les tiers ayant accès à de telles informations dans le cadre de leurs relations professionnelles avec Sword Group.

10 RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire en exécution des dispositions légales et statutaires, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Vous aurez à vous prononcer sur les projets suivants :

De la compétence de l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire

- ✓ Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, incluant le rapport sur la gestion du groupe et constatation qu'aucune convention visée par l'article 57 de la loi modifiée du 10 août 1915 n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- ✓ Lecture du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels 2015, les états financiers consolidés du groupe et sur l'exécution de sa mission ;
- ✓ Approbation des comptes statutaires au 31 décembre 2015 ;
- ✓ Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2015 ;
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice statutaire au 31 décembre 2015 ;
- ✓ Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015 ;
- ✓ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Mottard ;
- ✓ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François Barbier ;
- ✓ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François-Régis Ory ;
- ✓ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Goosse ;
- ✓ Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas Mottard ;
- ✓ Renouvellement du mandat d'administrateur de Pacbo Europe Administration et Conseil S.à.r.l.;
- ✓ Rémunération des administrateurs ;
- ✓ Quitus au réviseur d'entreprises agréé pour sa mission au titre de l'exercice 2015 ;
- ✓ Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé ;
- ✓ Pouvoirs pour formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire

- Suppression de l'article 7 des statuts relatif à la limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur, président du conseil d'administration, d'administrateur-délégué et de délégué à la gestion journalière ;
- Modification de l'article 13-1 alinéa 2 des statuts relatif à la durée du mandat d'administrateur au conseil d'administration passant de 4 à 6 ans ;
- Renouvellement pour une nouvelle période de cinq (5) années, à compter de la publication des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, de la délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social pour un montant fixé à cinq millions d'euros (5.000.000€), par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, et par l'augmentation de la valeur nominale des actions émises, sans avoir à réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existant, en remplacement des autorisations de capital autorisé actuelles ; modification corrélative de l'article 8-I alinéas 2 à 4 des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

Il est d'ores et déjà prévu que si, lors de l'Assemblée Générale susvisée, le quorum pour les décisions de nature extraordinaire n'était pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale serait convoquée pour le **27 mai 2016 à 10 heures**, avec le même ordre du jour.

Nous vous présenterons successivement les comptes consolidés et les comptes statutaires que nous soumettrons ensuite à votre approbation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social de la Société, ainsi que le site internet de la Société dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du rapport du réviseur d'entreprises agréé.

1. Evénements importants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 au sein du groupe Sword**Acquisitions/cessions et prises de participation réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :**

- Acquisition de 60% de la société Swissgenia SA,
- Participation renforcée au sein de la société Simalaya Holding Sa, passant de 39,88 % à 100%,
- Augmentation de la participation au sein de la société Tipik Communication Agency SA, passant de 18% à 38%,
- Cession de la société Kenzan,
- Cession de participation au sein de The Agile Factory SA, au 31 décembre 2015 le groupe conserve 18,50 %,
- Acquisition au travers de Sword IT Solutions Ltd (« Sword ITS ») de 100% des actions d'AAA Group Ltd,
- Augmentation du capital social de 54 000 euros suite à la levée d'options par plusieurs bénéficiaires en octobre et novembre 2015, ramenant le capital social à 9.414.965 Eur, constaté par acte notarié le 15 décembre 2015.
- Cession d'une partie de Charteris (CRS2).

Les détails de ces événements sont précisés dans l'annexe aux comptes consolidés (Note 1 / 1.2).

Franchissement de seuil

En date du 6 novembre 2015, la société Sycomore Asset Management a déclaré avoir franchi en hausse le 4 novembre 2015 par acquisition d'actions sur le marché le seuil de 5%. Sycomore a atteint à cette date 5,10 % de capital et par conséquence 5,10 % de droits de vote.

Gouvernance

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2016 est appelé à voter pour le renouvellement des six mandats d'administrateur, à savoir celui de Monsieur Jacques Mottard, Monsieur Nicolas Mottard, Monsieur François Barbier et Monsieur François-Régis Ory, Frédéric Goosse et Pacbo Europe, représentée par Monsieur Patrice Crochet.

2. Base de préparation et principes comptables

Cette partie est détaillée dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

3. Activité du groupe – Présentation du compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2015**Présentation du compte de résultat consolidé simplifié au 31 décembre 2015**

Le tableau suivant présente le compte de résultat consolidé simplifié du groupe Sword de l'exercice clos le 31 décembre 2015 avec le comparatif 2014.

En milliers d'Euros	2015	2014
Chiffre d'affaires	137 564	117 069
EBITDA	21 552	18 852
EBIT	16 394	15 703
Résultat de l'exercice	10 792	13 317
Résultat part du Groupe	10 162	12 154

Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé ressort à 137,6 M€ en 2015 avec une rentabilité de 15,7 % (EBITDA).

Le chiffre d'affaires pro forma (à taux de change constant et sur la base du périmètre du 1^{er} mars 2016) est de 141 M€.

Le backlog au 31/12/2015 atteint 24,8 mois du chiffre d'affaires budgété 2016.

Spécialisation

La spécialisation du groupe est dorénavant centrée sur « la transformation digitale », et ce dans toutes les divisions - Software et IT Services.

Internationalisation

Le groupe opère dans 50 pays et est réellement basé à travers ses filiales et bureaux dans 20 pays. Couvrant les zones Asie Pacifique, Moyen Orient, Europe, Amérique et Afrique du Sud.

Expansion

Toutes les activités de Sword sont aux normes du groupe tant en termes de chiffre d'affaires qu'en termes de rentabilité et de capacité de croissance.

En 2015 Sword a procédé à une augmentation de capital chez Simalaya Holding SA et a fusionné ses activités Services en UK avec la société AAA. Société spécialisée dans l'externalisation des projets, le sourcing et le recrutement.

Bénéfice avant intérêt, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)

L'EBITDA consolidé sur 2015 s'est monté à 21 552 K€, soit 15,7 % du chiffre d'affaires 2015.

Bénéfice avant intérêt et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)

L'EBIT consolidé sur 2015 s'est monté à 16 394 K€, soit 11,9 % du chiffre d'affaires 2015.

Impôt sur les bénéfices et résultat de l'exercice

L'impôt sur les sociétés au niveau consolidé se monte à 3 441 K€ pour un taux effectif d'impôt de 24 %.

Après impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice ressort à un bénéfice net de 10 792 K€, soit 7,8 % du chiffre d'affaires 2015, à un bénéfice part du groupe de 10 162 K€, soit 7,39 % du chiffre d'affaires 2015 et à un bénéfice affecté aux minoritaires de 630 K€.

Endettement, capacité d'autofinancement et investissements

La trésorerie nette du groupe (trésorerie active – endettement financier) est passée de 48,2 M€ au 31/12/2014 à 42,4 M€ au 31/12/2015.

La trésorerie générée par les activités opérationnelles (cf tableau des flux de trésorerie) se monte à 19 293 K€.

Les investissements bruts, incorporels (hors écarts d'acquisition, parts de marché et fonds de commerce) et corporels de l'exercice, se sont élevés à 8 405 K€.

Opération de croissance

Les opérations de croissance sont détaillées dans le paragraphe 1 du présent rapport et dans la Note 1 point 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Opération de Cession

Les opérations de cession sont détaillées dans le paragraphe 1 du présent rapport et dans la Note 1 point 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé 2015

Le chiffre d'affaires consolidé 2015 se répartit comme suit :

Software :	32 %
IT Services + Communication Technologies :	68 %

PAR DIVISION

M€	Chiffre d'Affaires	EBITDA	%
Software	44,0	12,5	28,4 %
Asset Finance Solutions	24,1	7,5	31,1 %
Governance Risk & Compliance	15,9	3,9	24,5 %
Autres	4,0	1,1	27,8 %
IT Services	93,6	9,1	9,7%
Benelux	17,4	1,0	5,7 %
France	26,2	2,9	11,1 %
Suisse	28,0	3,2	11,4 %
UK	12,7	1,3	10,2 %
Autres (incluant l'offshore)	9,3	0,7	7,5 %
Total	137,6	21,6	15,7 %

Les pourcentages sont établis avec les chiffres en K€.

EVOLUTION DES PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

SOFTWARE

A / Governance Risk Compliance + Autres

M€	Consolidé	
	2015	2014
Chiffre d'affaires	19,9	17,5
EBITDA	5,0	4,9
%	25,1 %	28,1 %

Cette opération regroupe les produits de Propriété Intellectuelle (IP) (20%) et le GRC (80%). Elle retrouve sa rentabilité normative tout en réussissant une croissance interne de 13,7 %

B / Asset Finance Solutions

M€	Consolidé	
	2015	2014
Chiffre d'affaires	24,1	16,7
EBITDA	7,5	5,1
%	31,1 %	30,5 %

Cette opération continue de surperformer tant en termes de croissance interne (+44 %) qu'en termes de rentabilité (31,1 %).

Les dernières commandes enregistrées permettent de prévoir une croissance interne 2016 de l'ordre de 20 %.

IT SERVICES

A / France

M€	Consolidé	
	2015	2014
Chiffre d'affaires	26,2	23,3
EBITDA	2,9	2,1
%	11,1 %	8,9 %

La France a surperformé en 2015, tant en termes de croissance interne (+12,4 %) qu'en en termes de rentabilité (11,1 %).

B / Benelux

M€	Consolidé	
	2015	2014
Chiffre d'affaires	17,4	13,9
EBITDA	1,0	0,6
%	5,7 %	4,1 %

Le Benelux a connu une croissance soutenue à hauteur de 20 % et malgré la mise en place d'une organisation permettant de gérer les grands projets futurs avec l'Union Européenne a augmenté sa marge bénéficiaire de 1,6 points.

C / Suisse

M€	Consolidé	
	2015	2014
Chiffre d'affaires	28,0	23,7
EBITDA	3,2	3,1
%	11,4 %	12,9 %

La Suisse confirme sa position dans le Groupe comme l'un des 4 pôles des Services en Europe.

Notons la croissance de 18 % affichée par cette opération qui gère de plus une entité en Afrique du Nord utilisée comme plate-forme offshore.

C / UK

M€	Consolidé	
	2015	2014
Chiffre d'affaires	12,7	N/A
EBITDA	1,3	
%	12,2 %	

Cette opération a intégré au 1^{er} décembre la société AAA. En année pleine le chiffre d'affaires 2015 était proche de 23 M€. L'enjeu 2016 sera la croissance même si pour cela il faut réduire quelque peu la rentabilité et ce afin d'atteindre la taille critique.

E / Autres (offshore + autres)

M€	Consolidé	
	2015	2014
Chiffre d'affaires	9,3	N/A
EBITDA	0,7	
%	7,5 %	

Cette opération inclut les chiffres d'affaires réalisés en offshore ainsi que le chiffre d'affaires Services réalisé au USA.

TOTAL GLOBAL

M€	Consolidé	
	2015	2014
Chiffre d'affaires	137,6	117,1
EBITDA	21,6	18,9
%	15,7 %	16,1 %

EFFECTIF DU GROUPE AU 31/12/2015

2015	Effectif facturable			Effectif non facturable	Total
	Employés	Sous Traitants	Total		
Software	214	17	231	33	264
IT Services	475	368	843	90	933
Offshore	118	97	215	11	226
Holding	-	-	-	17	17
Total	807	482 ⁽¹⁾	1 289	151	1 440 ⁽²⁾

⁽¹⁾ 323 full time equivalent (FTE) staff

⁽²⁾ 1 281 full time equivalent (FTE) staff

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Néant

PERSPECTIVES 2016 :

Le Groupe prévoit une croissance organique 2016 à taux de change constant de 15 % avec une marge d'EBITDA de 15 %.

Appréciation de la valeur des goodwills et autres actifs incorporels

Une évaluation indépendante menée par le Cabinet Acertis a confirmé la valeur au bilan de ces actifs incorporels.

Recherche et développement**SOFTWARE**

La R&D réalisée sur les produits existants, développement des modules WFS, GRC et applications mobiles, représente 12,8 % du chiffre d'affaires Software.

La R&D réalisée sur les nouveaux produits (développement de modules complémentaires à ceux existants), représente quant à elle 3 % du chiffre d'affaires Software.

IT SERVICES

La R&D réalisée sur la partie Services, correspond à 1,7 % du chiffre d'affaires Services.

Elle concerne :

- Les connecteurs Google,
- Les composants SharePoint,
- Les composants Seek & Share (gestion de processus en télémédecine)
- Les composants relatifs au traitement de la réalité virtuelle.

Approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de l'ensemble consolidé de 10 792 K€ (dont bénéfice part du groupe 10 162 K€).

4. Activité de la Société Sword Group – présentation des comptes sociaux**Activité de la société pendant l'exercice 2015 - Bilan et compte de résultat**

Durant l'exercice 2015, le nombre d'employés de Sword Group s'élève en moyenne à 1,5 personne.

Pendant l'année 2015, la Société Sword Group a réalisé sa mission d'animation opérationnelle, stratégique et financière du Groupe.

Les principales données chiffrées de l'exercice écoulé sont les suivantes :

En euros	Exercice N	Exercice N-1
Chiffre d'affaires	3 156 101	2 672 151
Autres produits d'exploitation	9 104	19 003
Charges d'exploitation	2 667 047	2 270 071
Résultat d'exploitation	498 158	236 420
Produits financiers	52 434 232	110 532 576
Charges financières	3 326 855	6 949 614
Résultat financier	49 107 377	103 582 962
Résultat courant avant impôt	49 605 535	103 819 382
Produits exceptionnels	170 494	875 250
Charges exceptionnelles	7 290 962	3 205 883
Résultat exceptionnel	- 7 120 468	- 2 330 636
Impôt	80 250	151 522
Bénéfice / Perte	42 404 817	101 337 226

5. Facteurs de Risques

La société a procédé à une revue des risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après.

Risques liés à l'activité et aux prestations au forfait

En 2015, si l'on considère la part des prestations à caractère forfaitaire de la partie « Services » (IT Services + Communication Technologies) et de la partie « Software » (Produits), la part des prestations avec engagement de résultat est supérieure à 80%.

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

L'activité « Software » comporte un risque limité car la stratégie de Sword est basée sur l'évolution de produits existants et non pas sur la création ex-nihilo de nouveaux produits.

L'approche méthodologique industrielle de Sword Group permet de garantir le respect des engagements de résultat, de coût et de délai. Cette approche est basée sur le système d'assurance qualité ISOPRO et se caractérise par :

- sa conformité à la norme ISO 9001,
- un engagement fort de la Direction Générale de Sword,
- une implication quotidienne de tous les ingénieurs lors de la réalisation des projets.

Pour Sword Group l'assurance qualité d'un projet ne se limite pas à la rédaction du Plan d'Assurance Qualité, c'est sa parfaite assimilation par les différents intervenants du projet et le suivi qualité qui en feront son efficacité. Durant le projet, différentes personnes interviennent et doivent mener des actions concourant à la qualité du produit obtenu.

L'application d'une démarche d'Assurance Qualité sur un projet permet :

- la formalisation des objectifs prioritaires du projet,
- la mise en œuvre des règles et des moyens mis en œuvre pour les atteindre
- la mise en œuvre des règles et des moyens pour les contrôler,
- de bien cibler les actions nécessaires au projet, et par là même d'accroître l'efficacité et le niveau de la prestation fournie.

Cependant l'obtention d'un produit de qualité est le résultat du travail de toute une équipe. L'Assurance Qualité canalise les actions menées par l'ensemble des intervenants d'un projet afin de le sécuriser et d'obtenir le niveau de qualité souhaité, néanmoins il ne remplace pas la compétence et la motivation de chacun qui sont les éléments de base de l'élaboration d'un produit de qualité.

Au 31 décembre 2015, le backlog s'élève au total à 24,8 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2016 budgété. Une partie de ce chiffre d'affaires s'applique aux années postérieures à 2016.

Le backlog inclut les commandes « signées + probables + possibles pondérées ». Par « signé » nous entendons commande reçue formellement, par « pondéré à 80 % », nous entendons commande orale, par « pondéré à 50% » nous entendons qu'il reste 2 sociétés en « short list » et par « 30% » nous entendons que nous sommes dans une « short list » sans pour autant en définir le nombre de candidats restants.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. Sur l'exercice 2015, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est positif, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode ISOPRO.

Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendé en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

D'une manière générale, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de Sword Group, étant donné que ce chiffre d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

Sur recommandation du comité d'audit des contrôles internes ont été réalisés :

- Contrôle des reportings, des contrats et des investissements faits en Suisse,
- Audit des contrats les plus importants,
- Audit de l'infrastructure à Lyon,

Risques clients

Risque de défaillance

Il n'y a pas de risques clients en termes de règlements : Sword Group n'a jamais connu un client en état de cessation de paiement et n'a jamais subi d'impayé.

Par ailleurs, historiquement, le taux de fidélisation est égal à 100 %. Ce taux représente le nombre de clients reconduisant des contrats en année A, comparé au nombre de clients de l'année A-1.

Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de Sword Group,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : Institutions Européennes) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

Les 10 premiers clients de Sword Group représentent 17,5 % du chiffre d'affaires consolidé 2015.

Le 1er client représente 3,3 % du chiffre d'affaires consolidé 2015.

Risques liés à la sécurité informatique et aux évolutions technologiques

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 6 personnes est spécialisée dans le maintien de nos infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifuges.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir nos risques en termes de dégâts provoqués par nos collaborateurs chez nos clients.

Enfin, la capitalisation de nos savoir-faire au travers de nos composants nous permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

Risque de liquidité

La société a négocié des contrats d'ouvertures de crédits avec plusieurs banques pour le financement des besoins généraux et la croissance externe.

	Utilisé	Disponible	Covenants
Total droits de tirage	19 000 K€	92 300 K€	Ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,5 Ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

Voir également les notes 20.2 et 20.3 de l'annexe aux comptes consolidés qui complètent le tableau précédent.

Droit de tirage billets à ordre : complément voir notes 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Clauses de défaut et d'exigibilité anticipée : voir note 20.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Passifs financiers : voir note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Autres emprunts bancaires : voir note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le groupe ne connaît pas de difficultés d'accès au crédit (relations durables avec les partenaires bancaires de Sword Group).

Risques de marché

Risque de taux de change

Voir notes 4.3 (a) et 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de taux d'intérêt

Voir notes 4.3 (b) 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques sur actions

Actions propres

La société peut être amenée à détenir ses propres actions dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2014 dans la limite de 10 % de son capital social pour une durée de cinq (5) ans. Les objectifs de détention prévus par ce programme étaient les suivants :

- animation du marché ou de la liquidité dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire agréé ;
- achat pour échange ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation d'actions dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social, sur une période de vingt-quatre mois, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société de l'autorisation de réduction du capital de la Société.

Par la même Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2014, l'autorisation a été conférée au conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions propres dans la limite de 10 % de son capital social et pour une durée de cinq (5) ans.

Sword Group détient 9 240 actions propres au 31 décembre 2015.

Suivi et gestion du risque sur actions

Les placements sont choisis parmi ceux qui ne comportent pas de risque réel à savoir des parts d'OPCVM de trésorerie sans risque, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Parmi ses immobilisations financières (titres disponibles à la vente), au 31 décembre 2015 Sword Group détient une participation dans les sociétés suivantes, (seules les participations significatives sont détaillées ci-après) :

- SBT :
Au 31 décembre 2015, Sword Group détient 37 296 titres de cette société. La juste valeur au 31 décembre 2015 s'élève à 128 K€. La variation de la juste valeur a été enregistrée par capitaux propres.
- Diverses autres participations, dont les principales sont : HSFD, Cowork Engineering, TAF et Tok Tok Tok pour une juste valeur de 301 K€.

Le portefeuille, hors actions propres, est très limité. Les placements restent classiques dans leur nature.

Facteurs de risques liés à la politique d'acquisition

Sword Group poursuit une politique d'investissements dynamique qui se traduit par des niveaux importants de croissance externe.

La politique de croissance externe du groupe a pour objectifs :

- l'acquisition de compétences complémentaires,
- l'élargissement du champ géographique,
- le renforcement des domaines d'activités existants.

Les moyens mis en œuvre par le groupe pour limiter les risques liés à cette politique sont les suivants :

- Forte implication de la direction dans la mise en œuvre des acquisitions,
- Réalisation systématique d'audits externes.

Les détails de la méthode de comptabilisation des goodwill sont en note 2.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques juridiques

Il n'existe pas de risques juridiques généraux en cours du fait de l'activité, hormis les risques commerciaux et techniques éventuels pouvant résulter du déroulement des chantiers. Ces risques détectés font systématiquement l'objet d'une provision pour risque inscrite au passif du bilan lorsqu'ils sont considérés comme probables.

Au 31 décembre 2015, il n'existe pas d'autre risque juridique général lié à l'activité du Groupe susceptible de faire l'objet d'une provision que ceux qui sont déjà provisionnés.

Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Contrairement à d'autres sociétés qui misent sur les personnes pour capitaliser leur savoir-faire, Sword Group s'appuie résolument sur des outils composants logiciels, améliorés de projet en projet, qui permettent de ne pas perdre le know-how en cas de départ d'un collaborateur.

Au 31 décembre 2015, en ce qui concerne le management, il s'agit d'une équipe composée :

- D'un Executive Management Committee (EMC) comprenant :
 - 1 Executive Chairman (PDG)
 - 1 CEO (Chief Executif Officer)
- 1 personne responsable de la gestion journalière,
- D'un Comité d'Opérations, regroupant l'EMC et 8 COO (Chief Operational Officer).
- Chaque COO est en même temps Directeur d'une BU et il y a au total 26 Directeurs de BU.

Assurances et couvertures des risques

La politique générale de couverture d'assurance repose sur trois pôles :

- Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle pour toutes les sociétés du Groupe,
- Responsabilité des Dirigeants et mandataires sociaux de Sword Group,
- Responsabilité Tous Risques Voyages

La politique générale vise à couvrir les risques présentant un impact financier significatif et pour lesquels le groupe ne pourrait s'auto assurer financièrement.

Les niveaux de garanties du contrat d'assurance de responsabilité civile de 1^{ère} ligne sont les suivants :

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
DOMMAGES CORPORELS dont FAUTE INEXCUSABLE	10.000.000 € par sinistre et 15.000.000 € par année d'assurance 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance	NEANT
DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS OU NON CONSECUTIFS y compris DOMMAGES USA CANADA	10.000.000 € par sinistre et 15.000.000 € par année d'assurance	75.000 € sauf pour la RC Exploitation 3.000 €
ATTEINTE ACCIDENTELLE A L'ENVIRONNEMENT (TOUS DOMMAGES CONFONDUS)	1.000.000 € par année d'assurance	3.000 € sur tout dommage autre que corporel
DEFENSE	Inclus dans la garantie mise en jeu	NEANT Sauf dispositions de l'article 2.2.2. des Conventions Spéciales (USA/Canada)
RECOURS	50.000 € par litige	NEANT
GARANTIES COMPLEMENTAIRES GARANTIE DE BONNE FIN GARANTIE CLIENT ASSURE ADDITIONNEL	Incluse Inclus	

Sword Group a également souscrit une assurance responsabilité civile de 2^{ème} ligne qui a pour objet de doubler les niveaux de garantie de l'assurance de responsabilité civile de 1^{ère} ligne. Les garanties du contrat de 2^{ème} ligne s'exercent à concurrence de 10 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par année d'assurance en excédent et/ou après épuisement des 10 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par année d'assurance prévus par le contrat de 1^{ère} ligne.

L'assurance dirigeants et mandataires sociaux couvre l'ensemble des filiales de Sword Group a pour objet de prendre en charge en lieu et place des assurés, les frais de défense ainsi que les conséquences pécuniaires des réclamations introduites à leur encontre mettant en jeu leur responsabilité civile et/ou pénale et fondée sur toute faute, dans la limite du plafond de garantie souscrit (15.000.000 € par année d'assurance).

L'assurance Tous Risques Voyages couvrent les déplacements des collaborateurs et permet de

L'analyse des risques du groupe ne fait pas apparaître de risque significatif non couvert par un contrat d'assurance.

Faits exceptionnels et litiges en cours

A la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges non provisionnés en comptabilité pouvant avoir eu ou ayant eu dans un passé récent une incidence sur les résultats, la situation financière ou le patrimoine de Sword Group ou de ses filiales.

Politique de provisionnement

Le niveau des provisions pour risques et charges s'explique par une approche rigoureuse des risques provisionnés par les directeurs de Business Unit.

Ces risques et charges sont provisionnés sur la base de la meilleure estimation des coûts probables à supporter. Le montant des risques et charges non courant provisionnés dans les comptes consolidés est de 1 145 K€ au 31 décembre 2015.

6. Actionnariat

Répartition du capital à la clôture de l'exercice (31 décembre 2015)

Prénom – Nom	Nombre d'actions	% du capital
Financière Sémaphore	1 706 280	18,1 %
Titres en auto détention	9 240	0,1 %
Salariés et actionnaires divers au nominatif	233 669	2,5 %
Flottant	7 465 776	79,3%
Total	9 414 965	100 %

Evolution boursière du titre

2015	Au 31 janvier 2016
Cours de clôture le plus haut 24,50 € (le 07/12, le 09/12 et le 22/12/2015)	Cours de clôture le plus haut 25,30 € (le 13/01/2016)
Cours de clôture le plus bas 16,80 € (le 06/01/2015)	Cours de clôture le plus bas 22,52 € (le 21/01/2016)
Nombre de titres échangés par bourse : 10 519 ⁽¹⁾	Nombre de titres échangés par bourse du 01/01/2016 au 31/01/2016 : 13 778 ⁽²⁾

⁽¹⁾ Il s'agit d'une moyenne des échanges réalisés au titre de l'année 2015 au cours de laquelle 2 692 737 titres ont été échangés.

⁽²⁾ Il s'agit d'une moyenne des échanges réalisés au titre du mois de janvier 2016 au cours duquel 275 568 titres ont été échangés.

Information sur les acquisitions et cessions par la société de ses propres actions au 31 décembre 2015

Nombre de titres détenus par la Société au 31 décembre 2014	73 053
Nombre de titres achetés en 2015	62 897
Nombre de titres vendus en 2015	126 710
Nombre de titres détenus en propre par la Société au 31 décembre 2015	9 240

L'acquisition, par la Société, de ses propres actions a été réalisée conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2014 dans sa 2^{ème} résolution, dans le cadre des objectifs décidés par la dite assemblée.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres au 31 décembre 2015 :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,1 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille	9 240
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2015	211 035
Valeur de marché du portefeuille à la date du 31 décembre 2015	224 532

	Flux bruts cumulés 2015		Positions ouvertes au 31/12/2015	
	Achats	Ventes	A l'achat	A la vente
Nombre de titres				
Echéance maximale	-	-	-	-
Cours moyen	21,4142 €	21,5266 €	-	-
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-
Montants	1 346 886,11 €	1 392 986,34 €	-	-

Sword Group n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

7. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **42.404.816,91 €**.

Nous vous rappelons que la somme de 211.034,86 euros figure au compte « Réserve pour actions propres », la Société détenant 9 240 actions propres au 31 décembre 2015.

- Ceci étant rappelé, nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **42.404.816,91 euros**

- Auquel s'ajoute la somme de : **120.420.498,37 euros**

Provenant des résultats reportés distribuables

- Formant un bénéfice distribuable de : **162.825.315,28 euros**

- A titre de distribution de dividendes aux actionnaires : **[11.297.958,00] euros**

Le solde soit le montant de : **151.527.357,28 euros**

Est affectée aux postes suivant

Réserve légale **5.400,00 euros**

Résultats reportés **151.521.957,28 euros**

Le dividende net par action serait de **1,20 € par action**.

Au plan fiscal, conformément aux dispositions légales luxembourgeoises, les distributions de dividendes sont en principe soumises à une retenue à la source au Grand-Duché du Luxembourg, au taux de 15%.

Cependant, ce taux peut être réduit par application des conventions fiscales internationales signées par le Grand-Duché du Luxembourg et du droit communautaire, en fonction de la résidence fiscale du bénéficiaire et sous sa propre responsabilité. Une demande de remboursement devra alors être adressée à l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg au plus tard le 31 décembre de l'année suivant celle du versement de la retenue à la source, en utilisant le formulaire 901 bis (http://www.impotsdirects.public.lu/formulaires/retenue_a_la_source/pluriannuel/901bis_FR_GB.pdf).

En outre, sous réserve des conventions fiscales internationales et de la législation applicables dans l'Etat de résidence du bénéficiaire, toute retenue à la source au Grand-Duché de Luxembourg devrait ouvrir droit à un crédit d'impôt d'égal montant imputable sur l'impôt dû dans l'Etat de résidence du bénéficiaire.

A titre d'information, l'administration française considère que les crédits d'impôts conventionnels attachés aux produits des titres de sociétés européennes inscrits dans un PEA et dont les émetteurs n'ont pas leur siège en France n'ouvrent pas droit à restitution, dans la mesure où les revenus des actions placées dans le PEA sont exonérés d'impôt sur le revenu (cf. notamment BOI-RPPM-RCM-40-50-30 du 12 septembre 2012).

8. Participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l'Article 49bis de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

9. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants au titre de l'exercice clos

Néant

10. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mars 2012 a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 4 875 000 €, le montant maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant excéder 100 000 000 €.

Cette délégation est valable pour une durée de 5 années à compter de la publication au Mémorial C, soit jusqu'au 2 mai 2017.

Nature de la délégation	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé
Délégation globale	Augmentation de capital avec maintien ou suppression du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5 000 000 € (*) d'augmentation de capital ou 100 000 000 € de valeur de titres de créances donnant accès au capital

(*) Ces montants ne sont pas cumulatifs

Au cours de l'exercice 2015, cette délégation a été utilisée afin d'augmenter le capital social d'EUR 54.000 suite à la levée d'options de souscription d'actions.

11. Instruments financiers

Une couverture par SWAP payeur à taux fixe est en place sur l'exercice (voir note 21.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Un contrat de vente d'options en devises USD existe à la clôture (voir note 21.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

12. Conventions visées à l'article 57 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte que la Société n'a conclu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ni n'a poursuivi au titre des précédents exercices de convention entrant dans le cadre de l'article 57 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

13. Mandats sociaux des dirigeants

Conformément aux recommandations des principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Jacques Mottard : Président et Directeur Général / Administrateur / Délégué à la gestion journalière			
Président et Directeur Général, Administrateur Délégué à la gestion journalière	4 ans	Sword Group SE	31/12/15 (*)
Président du Conseil d'Administration administrateur	6 ans	Sword SA	31/12/18 (*)
Président	6 ans	Sword Technologies SA	31/12/20 (*)
Directeur	Illimitée	Sword Global India	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sword Services SA	31/12/16
Président	Illimitée	Sword Lebanon	Durée illimitée
Administrateur	5 ans	Sword IT Solutions	28/07/16 (*)
Président et Directeur	Illimitée	Sword Soft Ltd	Durée illimitée
Président et Administrateur	6 ans	Sword Integra	31/12/18 (*)
Président et Administrateur	Illimitée	Sword Apak Inc	Durée illimitée
Président et Directeur	Illimitée	Apak Group Ltd	Durée illimitée
Administrateur	illimitée	Sword Technology Solutions Ltd	Illimitée
Gérant	Illimitée	Sword Sol	Durée illimitée
Président et Administrateur	1 an	Sword Suisse Holding	31/12/15 (*)
Président et Administrateur	1 an	Sword IF SA	31/12/15 (*)
Président	Illimitée	Sword Solutions Inc	Durée illimitée
Président et Directeur	Illimitée	Sword Apak Aurius	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword Achiever Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword Charteris	Durée illimitée
Partner	Illimitée	Sword Middle East	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword General Partners	Durée illimitée
Président	Illimitée	Simalaya Holding SA	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sword Connect	Durée illimitée
Director	Illimitée	Active Risk Group Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	Active Risk Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	Active Risk Inc	Durée illimitée
Director	Illimitée	Active Risk Australia	Durée illimitée
Director	Illimitée	Charteris Ltd	Durée illimitée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Mandats exercés hors du Groupe			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur et Président	1 an	Ardéva SA	31/12/15 (*)
Administrateur	1 an	Bella Tola SA	31/12/16 (*)
Gérant	Illimitée	Financière Sémaphore Sarl	Durée illimitée
Administrateur	1 an	INEA IT Group SA	31/12/15 (*)
Gérant	Illimitée	Maya	Durée illimitée
Président du Conseil d'administration et administrateur	1 an	Orny Holding SA	31/12/15 (*)
Gérant	Illimitée	Ruitor	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI Banga	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI Combin	Durée illimitée
Administrateur	1 an	Veisivi Holding SA	31/12/15 (*)

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Nicolas Mottard : Administrateur			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group SE	31/12/15 (*)

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

François-Régis Ory : Administrateur / Président du Comité d'Audit			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Président Comité d'audit	4 ans	Sword Group	31/12/15
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/18

Mandats exercés hors du Groupe			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Président	Illimitée	L'Améliane SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	Florentiane SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	Lypolyane SAS	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	Medicrea International SA	31/12/20
Administrateur	6 ans	Olympique Lyonnais Groupe SA	30/06/18
Président	Illimitée	ABM Medical SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	ABM Ile de France SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	ABM Nord SAS	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	ABM Rhône Alpes SARL	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	ABM Sud SARL	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI de Chanas	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI L'Amaury	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI L'Amelaïs	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI Florine	Durée illimitée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Frédéric Gousse : Administrateur / Délégué à la gestion journalière			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/16
Délégué à la gestion journalière	4 ans	Sword Group	31/12/16
Co-gérant	Illimitée	Financière Sémaphore	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	PME Xpertise	Durée illimitée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

François Barbier : Administrateur / Membre du Comité d'Audit			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/15
Membre Comité d'Audit	4 ans	Sword Group	31/12/15
Mandats exercés hors du Groupe			
Membre du Directoire	5 ans	21 CENTRALE PARTNERS	25/03/19
Membre du Conseil de surveillance	6 ans	DRIVE PLANET SAS	31/12/18
Président Administrateur	1 an	ADVANCED COFFEE INVESTMENT (Société de droit suisse)	31/12/15
Président du Comité de surveillance	Indéterminée	DALTYS II SAS	Durée indéterminée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

PACBO Europe : Administrateur / Nommé à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2013			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/16
Mandats exercés hors du Groupe			
Administrateur	N/C	ALPHABET S.A.	30/06/2016
Administrateur	N/C	CAFRA S.A.	30/06/2016
Administrateur	N/C	CIPPUS S.A.	30/06/2016
Administrateur	N/C	DELTA INVEST S.A.	30/06/2016
Administrateur	N/C	DIORASIS INTERNATIONAL	30/06/2016
Administrateur	N/C	DOMANIAL S.A., SPF	30/06/2016
Administrateur	N/C	EMANIMMO S.A.	30/06/2016
Administrateur	N/C	FDD, Financière de développement S.A.	30/06/2016
Gérant	N/C	FELIX Sarl	NC
Administrateur	N/C	FIVER SA SPF	30/06/2016
Administrateur	N/C	GLADINVEST SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	GRAVEY SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	GREVLIN SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	HAUT HORLOGERIE BENELUX S.A.	30/06/2016
Administrateur	N/C	HELEN HOLDINGS SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	HIORTS FINANCE SA	NC
Administrateur	N/C	JEZARA HOLDINGS SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	JUFINE S.A.	30/06/2016
Administrateur	N/C	LAGOMAR SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	LOMMSAVE SA SPF	30/06/2016
Administrateur	N/C	LUX FOOD SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	LUXAD SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	MHDS INVESTMENTS SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	NICOBA SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	ORMYLUX SARL	30/06/2016
Administrateur	N/C	PARMERIA SA SPF	30/06/2016
Administrateur	N/C	PHAROFÉ S.A.	30/06/2016

Administrateur	N/C	PHILUBIS SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	SARAN SA	30/06/2016
Gérant	N/C	SOPHIALUX SARL	30/06/2016
Administrateur	N/C	SOVIMO SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	TIBERGEST SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	TMPARIF SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	TREETOP Asset Management Luxembourg	30/06/2016
Administrateur	N/C	TREETOP Belgium S.A.	30/06/2016
Administrateur	N/C	WERTEX SA	30/06/2016
Administrateur	N/C	WEST INDIES INVEST SA	NC

Rémunération des mandataires sociaux

La présentation des rémunérations des mandataires sociaux ci-dessous est conforme à la recommandation (n°8) des principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg et à la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008, relative à l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Tableau n°1 : tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Jacques Mottard	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	6 000 ⁽¹⁾	46 000 ⁽¹⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	N/A	N/A
TOTAL	6 000	46 000€

⁽¹⁾ Financière Sémaphore Sàrl, société de Monsieur Jacques Mottard, a facturé des prestations de services et a refacturé des frais divers à Sword Group SE pour un montant total de :

- 623 913 euros HT, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- 575 737 euros HT, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014,

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 18 avril 2011, a décidé d'allouer à Monsieur Jacques Mottard, au titre de son mandat de Président, la somme brute mensuelle de 500 euros. Cette rémunération s'est élevée à la somme totale de 6 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nicolas Mottard	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	20 000 €	15 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	N/A	N/A
TOTAL	20 000 €	15 000 €

Frédéric Goosse	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	40 000 €	40 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	N/A	N/A
TOTAL	40 000 €	40 000 €

François Barbier	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	40 000 €	40 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	N/A	N/A
TOTAL	40 000 €	40 000 €

François-Régis Ory	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	40 000 €	40 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	N/A	N/A
TOTAL	40 000 €	40 000 €

Patrice Crochet	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	40 000 €	0 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	N/A	N/A
TOTAL	40 000 €	0 €

Tableau n°2 : tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jacques Mottard	Montant au 31/12/2015		Montant au 31/12/2014	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	40 000 €	40 000 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	6 000 €	6 000 €	46 000 €	46 000 €

Nicolas Mottard	Montant au 31/12/2015		Montant au 31/12/2014	
	Dus	versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €	15 000 €	15 000 €
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	20 000 €	20 000 €	15 000 €	15 000 €

Frédéric Goosse	Montant au 31/12/2015		Montant au 31/12/2014	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €

François Barbier	Montant au 31/12/2015		Montant au 31/12/2014	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €

François-Régis Ory	Montant au 31/12/2015		Montant au 31/12/2014	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €

Patrice Crochet	Montant au 31/12/2015		Montant au 31/12/2014	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	40 000 €	40 000 €	N/A	N/A

Tableau n°3 : tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux

Membres du conseil d'administration	Jetons de présence versés au 31/12/2015	Jetons de présence versés au 31/12/2014
Jacques Mottard	26 491 €	40 000 €
Nicolas Mottard	20 000 €	15 000 €
François Barbier	40 000 €	40 000 €
François Régis Ory	40 000 €	40 000 €
Frédéric Goosse	40 000 €	40 000 €
Pacbo Europe	40 000 €	0 €
TOTAL	180 000 €	175 000 €

Tableau n°4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe

Non applicable.

Tableau n°5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, 54.000 options de souscription d'action ont été levées.

Tableau n°6 : actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

Tableau n°7 : actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

Tableau n°8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat	
	Plan n° 2
Assemblée Générale	17 mai 2011
Date du conseil	6 octobre 2011
Nombre total d'options attribuées	87 000
Nombre d'options pouvant être souscrites	45 000
Bénéficiaires	
	Alain Broustail
	Laurent Fromont
	Pierre Gachon
	Maxime Grinfeld
	Olivier Leblanc
	Philippe Le Calvé
	Fabrice Liénart
	Jean-Louis Vila
Point de départ d'exercice des options	06/10/15
Date d'expiration	06/10/16
Prix de souscription	12,115
Nombre d'options annulées ou caduques	12 000
Nombre d'options exercées au 31/12/15	45 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2015	30 000

Information sur les options de souscription ou d'achat	
Date de l'Assemblée Générale	17 mai 2011
Date du conseil	16 décembre 2011
Nombre total d'options attribuées	9 000
Nombre d'options pouvant être souscrites	9 000
Bénéficiaire	Guy de San
Point de départ d'exercice des options	01/01/15
Date d'expiration	31/12/21
Prix de souscription	12,40
Nombre d'options annulées ou caduques	0
Nombre d'options exercées au 31/12/15	9000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/15	0

Information sur les options de souscription ou d'achat	
Date de l'Assemblée Générale	26 mars 2012
Date du conseil	11 septembre 2014
Nombre total d'options attribuées	100 000
Nombre d'options pouvant être souscrites	100 000
Bénéficiaire	Tony Allen
Point de départ d'exercice de 50 000 d'options	11/09/2017
Date d'expiration de 50 000 d'options	11/09/2018
Point de départ d'exercice de 50 000 d'options	11/09/2018
Date d'expiration de 50 000 d'options	11/09/2019
Prix de souscription	17,435
Nombre d'options annulées ou caduques	0
Nombre d'options exercées au 31/12/15	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/15	100 000

Tableau n°9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.

Non applicable.

Tableau n°10

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Mandataires sociaux								
J. Mottard - PDG		X		X		X		X

15. Jetons de présence

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration à la somme de 160 000 euros.

16. Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises agréé

Le mandat du Cabinet Mazars Luxembourg S.A., cabinet de révision agréé, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période d'un exercice, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

17. Autorisation et pouvoirs conférés au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2014 a mis en place un nouveau programme de rachat d'actions soumis aux dispositions des articles 49-2 et 72-1 de la Loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, au Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et aux statuts de la Société.

Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'animation du marché ou de la liquidité dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire agréé,
- l'achat pour échange ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'attribution aux salariés,
- l'annulation d'actions dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société, sur une période de vingt-quatre mois, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société de l'autorisation de réduction du capital de la Société.

Cette autorisation est accordée dans les conditions suivantes :

- le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 10% du capital social, y compris les actions achetées dans le cadre d'autorisations d'achat précédemment accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires. Dans les limites spécifiées par les articles 49-2 et 72-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises d'ici la fin du présent programme ne peuvent avoir pour effet que l'actif net de la Société ne devienne inférieur au montant du capital souscrit de la Société, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent de distribuer,
- la contre-valeur d'acquisition de chaque action de la Société ne pourra être inférieure à EUR 8 ni supérieure à EUR 30,
- les actions pourront être acquises soit par des achats en bourse, soit en bloc, soit de gré à gré aux prix du marché en vigueur à ce moment-là ou à un prix inférieur,
- cette autorisation a été consentie pour une durée maximale de 5 ans, c'est-à-dire jusqu'au 19 mai 2019.

19. Autorisation et pouvoirs conférés au conseil d'administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions

Dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions par la Société, la même Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2014 a autorisé :

- le Conseil d'Administration à annuler en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société que cette dernière détiendrait au titre de l'autorisation d'achat d'actions de la Société conférée au Conseil d'Administration et des autorisations précédentes, dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois (étant précisé que cette limite sera appréciée au jour de la décision du Conseil d'Administration) et à réduire corrélativement le capital social ;
- le Conseil d'Administration à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- de lui donner tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités, réaliser et constater la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, régler le sort des éventuelles oppositions, passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est également valable pour une durée maximale de cinq (5) ans c'est-à-dire jusqu'au 19 mai 2019.

20. Projet de modifications statutaires

Monsieur le Président propose au Conseil de supprimer l'article 7 des statuts relatif à une limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur, président du conseil d'administration, d'administrateur-délégué et de délégué à la gestion journalière, dans la mesure où la législation luxembourgeoise n'impose pas de limite d'âge pour l'exercice des fonctions précitées.

Par conséquent, l'article 13-1 des statuts, renvoyant à l'article 7 précité, est à modifier en conséquence.

En conséquence de la suppression de l'article 7 des statuts, l'article 13-1 alinéa 2 des statuts devenant l'article 12-1 des statuts, aura la teneur suivante :

« Article 12 – Conseil d'administration

1 – La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.

La durée du mandat d'administrateur ne peut excéder six ans et est renouvelable.

(...) »

Lors du transfert de siège de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 26 mars 2012 avait décidé d'accorder une autorisation au conseil d'administration de procéder à l'augmentation de capital social jusqu'à 5.000.000 euros (cinq millions d'euros), représentée par 5.000.000 d'actions d'une valeur nominale d'1 (un) euro chacune, pour une durée de 5 ans à compter de la publication au Mémorial C de l'immatriculation de la Société au RCSL, soit jusqu'au 2 mai 2017.

A partir du 1^{er} janvier 2016, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions restantes à exercer était de 130.000.

Par conséquent, le Conseil proposera aux actionnaires de renouveler cette autorisation pour une nouvelle durée de cinq (5) ans lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de modifier l'article 8-I alinéa 2 et 4 en conséquence.

Lors du transfert de siège de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 26 mars 2012 avait décidé d'accorder également une deuxième autorisation au conseil d'administration de procéder à l'augmentation de capital social jusqu'à 100.000.000 euros (cent millions d'euros), représentée par 100.000.000 d'actions d'une valeur nominale d'1 (un) euro chacune, dans le cadre d'actions nouvelles émises en vertu de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, pour une durée de 5 ans à compter de la publication au Mémorial C de l'immatriculation de la Société au RCSL, soit jusqu'au 2 mai 2017.

Le Conseil décide de ne pas renouveler cette deuxième autorisation et de supprimer l'article 8-I alinéa 3 concernant l'autorisation d'augmentation de capital de 100.000.000 dans les statuts.

Par conséquent, l'article 8-I alinéas 2 à 4 des statuts, devenant l'article 7-I alinéa 2 et 3 en conséquence de la suppression de l'article 7 des statuts est modifié comme suit :

« Article 7 – Capital Social

1 – Le capital social est fixé à la somme de 9.414.965 euros (neuf millions quatre cent quatorze mille neuf cent soixante-cinq euros). Il est divisé en 9.414.965 (neuf millions quatre cent quatorze mille neuf cent soixante-cinq) actions de 1 (un) euro chacune, libérées intégralement et toutes de mêmes catégorie.

Le capital autorisé de la Société est fixé à 5.000.000 euros (cinq millions euros), représenté par 5.000.000 (cinq millions) actions de valeur nominale d'1 (un) euro chacune.

Dans la limite des montants du capital autorisé ci-dessus, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant 5 années à compter de la date de publication des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire adoptées en date du 28 avril 2016 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de la publication, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social par tout moyen, notamment par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, et par l'augmentation de la valeur nominale des actions émises, aux conditions qui lui conviendront et sans avoir à réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.

(...) »

Le reste de l'article demeure sans changement.

En conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés, le Conseil d'administration est requis de soumettre un rapport aux actionnaires afin d'expliquer les raisons de la limitation ou de la suppression du droit de souscription préférentiel dans le cadre de l'émission des actions nouvelles du capital autorisé.

Le conseil considère que la délégation de l'autorisation d'augmenter le capital social jusqu'à 5.000.000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants est dans l'intérêt de la Société dans la mesure où cela permet à la Société d'y procéder d'une manière flexible, ponctuelle et d'une façon très économique notamment dans le cadre de l'exercice des options de souscription d'actions en cours. Votre Conseil vous invite, après la lecture des différents rapports qui vous sont présentés, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Jacques Mottard
Président et Directeur Général de la Société Sword Group

Aux Actionnaires de
Sword Group SE
Société Européenne

R.C.S. Luxembourg B 168.244

2-4, rue d'Arlon
L-8399 WINDHOF

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale de **Sword Group SE** en date du 28 avril 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de **Sword Group SE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de **Sword Group SE** au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 24 mars 2016

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé
10A, rue Henri M. Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG



Thierry SALAGNAC
Réviseur d'entreprises agréé

12 COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	101	102
I. Capital souscrit non appelé	1103	103	104
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	105	106
B. Frais d'établissement	1107	107	108
C. Actif immobilisé	1109	206.889.640,31	195.161.122,18
I. Immobilisations incorporelles	1111	80.453,75	9.083,75
1. Frais de recherche et de développement	1113		
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115	8.453,75	9.083,75
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117	8.453,75	9.083,75
b) créés par l'entreprise elle-même	1119		
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121		
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123	72.000,00	
II. Immobilisations corporelles	1125	13.262,82	21.381,23
1. Terrains et constructions	1127		
2. Installations techniques et machines	1129		
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131	13.262,82	21.381,23
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133		
III. Immobilisations financières	1135	206.795.923,74	195.130.657,20
1. Parts dans des entreprises liées	1137	204.809.960,35	194.841.043,14
2. Créances sur des entreprises liées	1139		
3. Parts dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1141	1.854.082,66	
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143		
5. Titres et autres instruments financiers ayant le caractère d'immobilisations	1145	131.880,73	289.614,06
6. Prêts et créances immobilisées	1147		
7. Actions propres ou parts propres	1149		

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

D. Actif circulant	1151		151	<u>56.180.154,07</u>	152	<u>106.983.358,65</u>
I. Stocks	1153		153		154	
1. Matières premières et consommables	1155		155		156	
2. Produits et commandes en cours	1157		157		158	
3. Produits finis et marchandises	1159		159		160	
4. Acomptes versés	1161		161		162	
II. Créances	1163		163	<u>34.268.329,77</u>	164	<u>41.229.960,69</u>
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165		165	<u>12.074,29</u>	166	<u>15.639,20</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167		167	<u>12.074,29</u>	168	<u>15.639,20</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169		169		170	
2. Créances sur des entreprises liées	1171	<u>10.1</u>	171	<u>29.166.317,12</u>	172	<u>41.145.112,52</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173		173	<u>29.166.317,12</u>	174	<u>41.145.112,52</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175		175		176	
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177	<u>10.3</u>	177	<u>800.231,38</u>	178	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179		179	<u>800.231,38</u>	180	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181		181		182	
4. Autres créances	1183	<u>6</u>	183	<u>4.289.706,98</u>	184	<u>69.208,97</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185		185	<u>1.292.943,26</u>	186	<u>69.208,97</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187		187	<u>2.996.763,72</u>	188	
III. Valeurs mobilières et autres instruments financiers	1189		189	<u>211.034,86</u>	190	<u>1.278.427,50</u>
1. Parts dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1191		191		192	
2. Actions propres ou parts propres	1193		193		194	
3. Autres valeurs mobilières et autres instruments financiers	1195	<u>7.4</u>	195	<u>211.034,86</u>	196	<u>1.278.427,50</u>
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1197		197	<u>21.700.789,44</u>	198	<u>64.474.970,46</u>
E. Comptes de régularisation	1199		199	<u>316.880,15</u>	200	<u>289.740,83</u>
TOTAL DU BILAN (ACTIF)			201	<u>263.386.674,53</u>	202	<u>302.434.221,66</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301 <u>7</u>	201 <u>242.086.526,10</u>	202 <u>210.250.966,62</u>
I. Capital souscrit	1303	203 <u>9.414.965,00</u>	204 <u>9.360.965,00</u>
II. Primes d'émissions et primes assimilées	1305	205 <u>68.699.114,46</u>	206 <u>68.096.339,49</u>
III. Réserves de réévaluation	1307	207	208
IV. Réserves	1309	209 <u>1.147.131,36</u>	210 <u>2.207.424,00</u>
1. Réserve légale	1311	211 <u>936.096,50</u>	212 <u>928.996,50</u>
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1313	213 <u>211.034,86</u>	214 <u>1.278.427,50</u>
3. Réserves statutaires	1315	215	216
4. Autres réserves	1317	217	218
V. Résultats reportés	1319	219 <u>120.420.498,37</u>	220 <u>29.249.011,60</u>
VI. Résultat de l'exercice	1321	221 <u>42.404.816,91</u>	222 <u>101.337.226,53</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1323	223	224
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325	225	226
IX. Plus-values immunisées	1327	227	228
B. Dettes subordonnées	1329	229	230
1. Emprunts convertibles	1412	413	414
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1415	415	416
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1417	417	418
2. Emprunts non convertibles	1419	419	420
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1421	421	422
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1423	423	424
C. Provisions	1321	231 <u>233.285,00</u>	232 <u>3.233.035,00</u>
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1323	233	234
2. Provisions pour impôts	1325	235 <u>233.285,00</u>	236 <u>153.035,00</u>
3. Autres provisions	1327 <u>8</u>	237	238 <u>3.080.000,00</u>
D. Dettes non subordonnées	1329	239 <u>21.066.863,43</u>	240 <u>88.950.220,04</u>
1. Emprunts obligataires	1341	241	242
a) Emprunts convertibles	1343	243	244
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1345	245	246
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1347	247	248

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
b) Emprunts non convertibles	1240	249	250
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1251	251	252
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1252	253	254
2. Dettes envers des établissements de crédit	1255 9	19.074.515,48	54.293.781,12
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1257	74.515,48	293.781,12
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1259	19.000.000,00	54.000.000,00
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1261	261	262
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1262	263	264
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1265	265	266
4. Dettes sur achats et prestations de services	1267	449.920,45	430.693,22
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1269	449.920,45	430.693,22
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1271	271	272
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1273	273	274
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1275	275	276
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1277	277	278
6. Dettes envers des entreprises liées	1279 10.1	1.539.954,41	34.216.028,47
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1281	1.539.954,41	34.216.028,47
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1282	282	284
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1285	285	286
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1287	287	288
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1289	289	290
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	1291	2.473,09	8.561,48
a) Dettes fiscales	1292	292	294
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1295	2.473,09	6.452,08

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

9. Autres dettes	1397 _____	207 _____	208 _____	<u>1.155,75</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399 _____	209 _____	400 _____	<u>1.155,75</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401 _____	401 _____	402 _____	
E. Comptes de régularisation	1402 _____	403 _____	404 _____	
TOTAL DU BILAN (PASSIF)		405 _____	406 _____	<u>263.386.674,53</u> <u>302.434.221,66</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2015

CHARGES

1. Consommation de marchandises et de matières premières et consommables	1601 _____	001 _____	1.345,85	002 _____	7.440,05
2. Autres charges externes	1603 _____	003 _____	2.300.134,52	004 _____	2.060.243,66
3. Frais de personnel	1605 _____	005 _____	159.195,34	006 _____	184.663,34
a) Salaires et traitements	1607 _____	007 _____	141.459,60	008 _____	161.267,75
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements	1609 _____	009 _____	17.735,74	010 _____	23.047,88
c) Pensions complémentaires	1611 _____	011 _____		012 _____	
d) Autres charges sociales	1613 _____	013 _____		014 _____	347,71
4. Corrections de valeur	1615 _____	015 _____	11.748,41	016 _____	9.534,66
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1617 _____	017 _____	11.748,41	018 _____	9.534,66
b) sur éléments de l'actif circulant	1619 _____	019 _____	0,00	020 _____	
5. Autres charges d'exploitation	1621 _____	021 _____	194.623,24	022 _____	192.851,54
6. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières	1623 _____	023 _____	2.015.919,46	024 _____	27.142,00
7. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant. Moins-values de cessions des valeurs mobilières	1625 _____	025 _____	35.774,79	026 _____	1.193.729,10
	7,4, 10,1				
8. Intérêts et autres charges financières	1627 _____	027 _____	1.275.160,74	028 _____	5.728.743,07
a) concernant des entreprises liées	1629 _____	029 _____	254.420,10	030 _____	1.522.797,94
b) autres intérêts et charges	1631 _____	031 _____	1.020.740,64	032 _____	4.205.945,13
9. Quote-part dans la perte des entreprises mises en équivalence	1649 _____	049 _____		050 _____	
10. Charges exceptionnelles	1633 _____	033 _____	7.290.962,48	034 _____	3.205.883,48
11. Impôts sur le résultat	1635 _____	035 _____	3.210,00	036 _____	3.210,00
12. Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus	1637 _____	037 _____	77.040,00	038 _____	148.312,00
13. Profit de l'exercice	1639 _____	039 _____	42.404.816,91	040 _____	101.337.226,53
TOTAL CHARGES		041 _____	55.769.931,74	042 _____	114.098.979,43

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

PRODUITS

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. Montant net du chiffre d'affaires	1701 <u>11</u>	701 <u>3.156.101,21</u>	702 <u>2.672.150,72</u>
2. Variation des stocks de produits finis, et de produits et de commandes en cours	1703 _____	703 _____	704 _____
3. Production immobilisée	1706 _____	705 _____	706 _____
4. Reprises de corrections de valeur	1707 _____	707 _____	708 _____
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1709 _____	709 _____	710 _____
b) sur éléments de l'actif circulant	1711 _____	711 _____	712 _____
5. Autres produits d'exploitation	1713 _____	713 <u>9.104,20</u>	714 <u>19.002,66</u>
6. Produits des immobilisations financières	1715 <u>13</u>	715 <u>43.165.729,49</u>	716 <u>100.535.127,37</u>
a) provenant d'entreprises liées	1717 _____	717 <u>43.138.130,45</u>	718 <u>99.983.607,65</u>
b) autres produits de participations	1719 _____	719 <u>27.599,04</u>	720 <u>551.519,72</u>
7. Produits des éléments financiers de l'actif circulant	1721 _____	721 <u>212.999,67</u>	722 <u>1.514,65</u>
a) provenant d'entreprises liées	1723 _____	723 _____	724 _____
b) autres produits	1725 _____	725 <u>212.999,67</u>	726 <u>1.514,65</u>
8. Autres intérêts et autres produits financiers	1727 _____	727 <u>9.055.502,51</u>	728 <u>9.995.934,00</u>
a) provenant d'entreprises liées	1729 <u>10.1</u>	729 <u>861.741,27</u>	730 <u>1.242.129,84</u>
b) autres intérêts et produits financiers	1731 <u>14</u>	731 <u>8.193.761,24</u>	732 <u>8.753.804,16</u>
9. Quote-part dans le profit des entreprises mises en équivalence	1745 _____	745 _____	746 _____
10. Produits exceptionnels	1733 <u>15</u>	733 <u>170.494,66</u>	734 <u>875.250,03</u>
13. Perte de l'exercice	1735 _____	735 <u>0,00</u>	736 <u>0,00</u>
TOTAL PRODUITS		737 <u>55.769.931,74</u>	738 <u>114.098.979,43</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

13 NOTE AUX COMPTES ANNUELS 2015

Note 1 : Généralités

Sword Group SE, ci-après dénommée "la Société" est une société européenne dont le siège social a été transféré en date du 26 mars 2012 de la France, F-69771 Saint Didier au Mont d'or, Avenue Charles de Gaulle, 9 vers le Grand-Duché de Luxembourg, L-8009 Strassen, route d'Arlon, 105.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé le 19 mai 2014 de transférer le siège social et l'administration centrale au 2 – 4 rue d'Arlon, L – 8399 Windhof.

La Société a pour objet :

- D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (l'«Affilié»), tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés (dans les deux derniers cas y compris à des tiers prêteur à l'Affilié);
- D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- La Société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation; toutes activités de prestations, de conseil et de réalisation dans le domaine des systèmes d'informations.
- De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.
- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.
- Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou Sociétés, avec toutes autres personnes ou Sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes Sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet. De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (l'«Affilié»), tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés (dans les deux derniers cas y compris à des tiers prêteur à l'Affilié);
- D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- La Société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation; toutes activités de prestations, de conseil et de réalisation dans le domaine des systèmes d'informations.
- De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.
- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Note 1 : Généralités (suite)

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes Sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

La Société a été constituée le 22 juin 2001 pour une durée illimitée et son siège social est établi à Windhof.

La Société établit des comptes consolidés en accord avec la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant la comptabilité et les comptes annuels des entreprises à Luxembourg (ci-après « la Loi modifiée du 19 décembre 2002 »). La Société est cotée sur le marché Euronext à Paris sous la référence ISIN : FR0004180578.

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.sword-group.com/fr/investisseurs/>

Note 2 : Principes comptables

La Société tient ses livres en euros. Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les politiques comptables et les règles d'évaluation sont, en dehors de celles imposées par la Loi modifiée du 19 décembre 2002, définies par le Conseil d'Administration. La préparation des comptes annuels implique un recours à certaines estimations comptables par le Conseil d'Administration qui exerce son jugement dans l'application des principes comptables. Un changement d'estimation peut avoir un impact significatif sur les comptes annuels. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses liées à ces estimations sont adéquates et que les comptes annuels présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Note 3 : Règles d'évaluation

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût historique qui comprend les frais accessoires, diminué des amortissements calculés d'après la durée de vie estimée des biens et des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Ce poste est amorti au taux linéaire de 33% et est représenté par une licence informatique.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût historique qui comprend les frais accessoires, diminué des amortissements calculés d'après la durée de vie estimée des biens et des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Ce poste est amorti au taux linéaire de 20% et est représenté par du matériel informatique.

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique qui comprend les frais accessoires ou leur valeur nominale (créances et prêts). En cas de dépréciation qui de l'avis du Conseil d'Administration revêt un caractère durable, les immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3.4. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeurs lorsque leur recouvrement est compromis. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Note 3 : Règles d'évaluation (suite)**3.5. Valeurs mobilières**

Les valeurs mobilières, représentées par des parts dans des fonds monétaires, sont évaluées à leur juste valeur qui correspond au dernier cours disponible à la date de clôture. Les pertes et bénéfices non réalisés sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

Les valeurs mobilières, représentées par les actions propres de la Société sont évaluées à leur prix d'acquisition, incluant les frais accessoires. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le coût historique est inférieur au prix du marché. Selon les dispositions de l'article 49-5 b) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été établi au passif une réserve indisponible du montant des actions propres figurant à l'actif du bilan.

La valeur de marché correspond au dernier cours disponible le jour de l'évaluation pour les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé.

3.6. Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

3.7. Provision

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui sont, à la date de clôture du bilan, soit probables soit certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de paiement, pour tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

3.8. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Les dettes sont enregistrées comme des dettes subordonnées lorsque leur statut est subordonné aux dettes chirographaires.

3.9. Conversion des comptes en devises étrangères

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de transaction. A la clôture du bilan :

- Tous les postes de l'actif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro, à l'exception des avoirs en banque, des valeurs mobilières, des créances à court terme et des actifs immobilisés, sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
- Tous les postes du passif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro, à l'exception des dettes à court terme, sont valorisés individuellement au plus haut de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
- Les avoirs en banque, les valeurs mobilières, les créances et les dettes à court terme, de par leur caractère liquide, exprimés dans une autre devise que l'euro sont valorisés au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
- Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euros au cours de change historique au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés au compte de profits et pertes les gains et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

3.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les montants résultant de prestations de services rendues par la Société à des entreprises liées, déduction faite des éventuelles réductions sur ventes ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts liés au chiffre d'affaires.

Note 3 : Règles d'évaluation (suite)

3.11. Instruments financiers dérivés

La Société peut conclure des contrats financiers tels que des options, des swaps ou des contrats de change à terme. La Société enregistre initialement les instruments financiers au coût historique. A chaque clôture, les pertes non réalisées sont reconnues au compte de profits et pertes alors que les bénéfices ne sont comptabilisés que lors de leur réalisation. En cas de couverture d'un élément de l'actif ou de passif qui n'est pas enregistré à sa juste valeur, la perte ou le bénéfice non réalisé est différé jusqu'à la reconnaissance de la perte ou du bénéfice réalisé sur le poste couvert.

Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1. Immobilisations incorporelles

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, les immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

	Concessions Brevets, licences	Acomptes versés	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	16.000,00	-	16.000,00
Entrées	3.000,00	72.000,00	75.000,00
Sorties	-	-	-
Prix d'acquisition fin d'exercice	19.000,00	72.000,00	91.000,00
Corrections de valeur au début de l'exercice	(6.916,25)	-	(6.916,25)
Dotations de l'exercice	(3.630,00)	-	(3.630,00)
Reprises de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(10.546,25)	-	(10.546,25)
Valeur nette à la fin de l'exercice	8.453,75	72.000,00	80.453,75
Valeur nette au début de l'exercice	9.083,75	0,00	9.083,75

Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles (Suite)**4.2. Immobilisations corporelles**

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, les immobilisations corporelles ont évolué de la façon suivante :

	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobiliers	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	19.294,00	40.592,04	59.886,04
Entrées	-	-	-
Sorties	-	-	-
Prix d'acquisition fin d'exercice	19.294,00	40.592,04	59.886,04
Corrections de valeur au début de l'exercice	(19.294,00)	(19.210,81)	(38.504,81)
Dotations de l'exercice	-	(8.118,41)	(8.118,41)
Reprises de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(19.294,00)	(27.329,22)	(46.623,22)
Valeur nette à la fin de l'exercice	-	13.262,82	13.262,82
Valeur nette au début de l'exercice	-	21.381,23	21.381,23

Note 5 : Immobilisations financières

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, les immobilisations financières ont évolué de la façon suivante :

	Parts dans des entreprises liées	Parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Titres et autres instruments financiers ayant le caractère d'immobilisations	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	199.442.425,49	1.045.778,73	511.873,86	201.000.078,08
Entrées	17.046.585,30	1.854.082,66		18.900.667,96
Sorties	(5.247.081,00)	-		(5.247.081,00)
Prix d'acquisition fin d'exercice	211.241.929,79	2.899.861,39	511.873,86	214.653.665,04
Correct. de valeur au début de l'ex.	(4.601.382,35)	(1.045.778,73)	(222.259,80)	(5.869.420,88)
Dotations de l'exercice	(1.830.587,09)	-	(185.332,37)	(2.015.919,46)
Reprises de l'exercice	-	-	27.599,04	27.599,04
Correct. de valeur à la fin de l'exerc.	(6.431.969,44)	(1.045.778,73)	(379.993,13)	(7.857.741,30)
Valeur nette à la fin de l'exercice	204.809.960,35	1.854.082,66	131.880,73	206.795.923,74
Valeur nette au début de l'exercice	194.841.043,14	-	289.614,06	195.130.657,20

5.1. Des parts envers des entreprises liées

Durant l'exercice 2015, la Société a transformé une partie de sa créance vis-à-vis de Sword Sol Sàrl en apport en capitaux propres non rémunéré par des titres pour un montant de € 6.830.000.

Durant l'exercice 2015, divers achats (€ 250.470,09) et ventes (€ 216.081,00) ont été effectués sur une partie des titres de Sword Services SA.

En date du 23 janvier 2015, la Société a intégralement souscrit à une augmentation de capital de Sword Suisse Holding SA pour un montant de CHF 10.000.000 (€ 9.966.115,21).

En date du 11 décembre 2015, la Société a procédé à la dissolution volontaire de FI System Belgium SA dont le prix d'acquisition s'élevait initialement à € 5.031.000,00. Suite à cette dissolution volontaire, la Société a repris entre autres les titres de Tipik Communication Agency SA pour un montant de € 1.854.082,66 représentant 38% du capital. Voir aussi note 5.2. Suite à cette opération, un boni de € 38 989,98 a été enregistré.

Au 31 décembre 2015, il a été décidé de doter une correction de valeur supplémentaire sur Sword Création Informatique pour € 2.858 (€ 27.142 en 2014) et sur Sword Services pour € 1.827.729,09 (€ 4.574.240,35 en 2014).

Concernant Sword Sol Sàrl, Sword Soft Ltd, Sword Solutions Inc. et Sword Suisse Holding, la valeur des sociétés est estimée supérieure au prix d'acquisition historique. En conséquence, aucune correction de valeur n'est actée sur ces participations.

Note 5 : Immobilisations financières (Suite)

5.1. Des parts envers des entreprises liées (suite)

Au 31 décembre 2015, les parts envers des entreprises liées sont représentées par :

Nom de la filiale	% de détention	Prix d'acquisition	Fonds propres au 31.12.2015	Résultat au 31.12.2015
Sword Services SA (Suisse)	100%	18.041.139,44	5.713.921	-205.607
Sword Soft Ltd (UK)	100%	161.366.200,00	58.177.802	18.029.134
Sword Sol Sàrl (Luxembourg)	100%	19.719.000,00	12.173.234	1.161.233
Sword Création Informatique Ltd (South Africa)	100%	30.000,00	-455	-3.379
Sword Solutions Inc (USA)	100%	1.302.000,00	1.866.523	38.244
Sword Suisse Holding SA (Suisse)	100%	10.783.590,35	-6.994.153	-7.708.334
		211.241.929,79		

5.2. Des parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation

Au 31 décembre 2015, les parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation sont représentées par :

Nom de la filiale	% de détention	Prix d'acquisition	Fonds propres Quote-part au 31.12.2015	Résultat Quote-part au 31.12.2015
Tipik Communication Agency SA	38%	1.854.082,66	325.240	24.526
Lyodssoft HK	20%	1.045.778,73	*	*

* Non disponible

Suite à la liquidation de FI System Belgium SA (Voir Note 5.1), la Société a repris les titres de Tipik Communication Agency SA, à concurrence de 38% du capital, soit pour un montant total de € 1.854.082,66. Voir aussi notes 8, 10.3 et 15. La valeur de la société est estimée supérieure au prix d'acquisition historique. En conséquence, aucune correction de valeur n'a été actée.

Au 31 décembre 2015, le conseil d'administration a décidé de maintenir une correction de valeur de € 1.045.775,73 sur Lyodssoft HK.

5.3. Des titres ayant le caractère d'immobilisation

Au 31 décembre 2015, le conseil d'administration a décidé

- De reprendre une correction de valeur à hauteur de € 27.599,04 sur les titres de Scientific Brain Training ramenant la valeur nette comptable de ces titres à € 127.925,28 ;
- D'acter une correction de valeur sur les titres Tooxme SA pour un montant de € 124.828,23 et dont le prix d'acquisition historique s'élève à € 124.828,23 ;
- D'acter une correction de valeur sur les titres Cosseco SA pour un montant de € 60.504,14 et dont le prix d'acquisition historique s'élève à € 64.459,59.

Note 6 : Autres créances

Suite à la dissolution volontaire de FI System Belgium SA, la Société a repris une créance vis-à-vis de l'actionnaire principal de Tipik Communication Agency SA pour un montant de € 1.128.730,81 et dont l'échéance de remboursement est à moins d'un an. Selon le conseil d'administration de la Société, celle-ci n'est pas considérée comme douteuse.

Durant l'exercice 2015, la Société accordé des prêts à des salariés et/ou actionnaires de certaines sociétés liées au groupe. Le montant des prêts et des intérêts courus au 31 décembre 2015 s'élève à € 2.996.763,72 et dont l'échéance de remboursement est à plus d'un an.

Note 7 : Capitaux propres

7.1. Capital souscrit

Au 31 décembre 2015, le capital social est de € 9.414.965 représenté par 9.414.965 actions d'une valeur nominale de € 1,00 chacune, entièrement libérées. Le capital social est accompagné d'une prime d'émission de € 68.699.114,46.

Au 31 décembre 2015, le capital social autorisé s'élève à € 4.875.000 et à € 100.000.000, dans le cadre d'actions nouvelles à émettre en vertu de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital. Cette autorisation arrive à échéance le 2 mai 2017.

Durant le 2^{ème} semestre 2015, des options de souscription d'action ont été exercées (voir note 7.5) générant une augmentation de capital de € 54.000 représentés par 54.000 actions d'un euro chacun, accompagnée d'une prime d'émission de € 602.774,97.

7.2. Réserve légale

Il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5 %, affecté à la réserve légale. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social. La réserve ne peut être distribuée.

7.3. Variations au niveau des comptes de capitaux propres.

Pour la période se terminant au 31 décembre 2015, les variations sont les suivantes :

	01.01.2015	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Augmentation de capital	Actions propres	31.12.2015
Capital	9.360.965,00				54.000,00		9.414.965,00
Prime d'émission	68.096.339,49	-			602.774,97		68.699.114,46
Réserve légale	928.996,50	7.100,00					936.096,50
Réserve pour actions propres	1.278.427,50	-				-1.067.392,64	211.034,86
Résultats reportés	29.249.011,60	101.330.126,53		-11.226.032,40		1.067.392,64	120.420.498,37
Résultats de l'exercice	101.337.226,53	-101.337.226,53	42.404.816,91				42.404.816,91
TOTAL	210.250.966,62		42.404.816,91	-11.226.032,40	656.774,97		242.086.526,10

Note 7 : Capitaux propres (suite)

7.4 Actions propres

Au 31 décembre 2015, il existait 9.240 actions propres enregistrées pour un montant total de € 211.034,86, enregistrées sous le poste « Valeurs mobilières ».

Selon les dispositions de l'article 49-5 b) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été établi au passif une réserve indisponible du montant des actions propres figurant à l'actif du bilan, soit un montant total de € 211.034,86.

Les actions propres figurant en valeurs mobilières ont été acquises à des fins de support de la valeur cotée de l'action Sword Group.

7.5 Options donnant droit à la souscription d'actions de la Société

En date du 17 mai 2011, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a autorisé le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois.

- En date du 6 octobre 2011 le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti au profit des salariés et/ou mandataires sociaux 188.000 options de souscriptions d'actions.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution et ressort à une valeur de 12,115 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 6 octobre 2011. Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, 45.000 options ont été exercées. 113.000 options ne peuvent plus être exercées. Il reste 30.000 options exerçables et arrivant à échéance au plus tard le 6 octobre 2016.

- En date du 16 décembre 2011 le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti au profit d'un salarié 9.000 options de souscriptions d'actions.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution et ressort à une valeur de 12,40 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 16 décembre 2011. Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, 9.000 options ont été exercées. Il ne reste donc plus d'options exerçables.

En date du 26 mars 2012, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a autorisé le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 5 ans.

- En date du 11 septembre 2014 le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti au profit d'un salarié 100.000 options de souscriptions d'actions.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution et ressort à une valeur de 17,435 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 11 septembre 2014. 50.000 options seront exerçables à partir du 11 septembre 2017 et 50.000 options seront exerçables à partir du 11 septembre 2018.

Note 8 : Autres provisions

Au 31 décembre 2014, les autres provisions pour un montant de 3 millions d'euros étaient relatives à la caution accordée par la société vis-à-vis du CIC Lyonnaise de Banque sur le prêt bancaire de 11 millions d'euros accordé à la société TIPIK Communication Agency SA, avec une échéance au 31 mars 2015.

Au cours de l'exercice, l'appel à caution n'a finalement pas eu lieu, si bien que la provision a été reprise (voir note 14).

Note 9 : Dettes envers des établissements de crédit

Aucune dette bancaire n'a une durée résiduelle supérieure à cinq ans. Aucune dette n'est couverte par une sûreté réelle. Au 31 décembre 2015, les dettes bancaires se répartissent de la façon suivante :

	Montant utilisé	Montant total autorisé
Dettes bancaires à plus d'un an	19.000.000,00	90.433.334,00
Dettes bancaires à moins d'un an	-	20.866.666,00
Intérêts et commissions à payer	69.549,32	-
Comptes bancaires créditeurs	4.966,16	-
	19.074.515,48	

Classement des dettes envers des établissements de crédit à plus d'un an

Les dettes bancaires à plus d'un an correspondent à des crédits en pool à taux variable qui font l'objet de tirages par la Société sous forme de billets dont la durée peut varier de 1 à 6 mois. Pour le classement en dettes financières à plus d'un an des billets en cours à la clôture, il a été tenu compte des éléments suivants :

- Possibilité pour l'entreprise, sans opposition des banques ayant accordé l'ouverture de crédit, de renouveler les tirages pendant une période d'au moins un an (toutes les ouvertures de crédit en vigueur au 31 décembre 2015 ne peuvent pas être réduites par les banques dans un délai de 12 mois)
- Volonté de l'entreprise d'avoir recours à ce financement dans les 12 mois à venir

Les contrats SWAPS

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt « Euribor 3 mois + 1% ».

Au 31 décembre 2015, il existe une couverture par SWAP payeur à taux fixe :

- SWAP payeur à taux fixe de 1,24 % mis en place en date du 30 mars 2012 pour une durée de 54 mois et pour un montant résiduel de € 2.500.000.

Les covenants bancaires

La Société s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant :

- le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3 ou 3,5 selon les contrats
- le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

En cas de non-respect des clauses de covenants ci-dessus, les banques prêteuses seront en mesure d'exiger le remboursement anticipé de l'encours de crédit d'un montant de € 19.000.000 au 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2015, ces clauses sont respectées par la Société.

Note 10 : Transactions entre parties liées**10.1 Vis-à-vis d'entreprises associées**

Au 31 décembre 2015, les postes de bilan envers des sociétés liées se présentent de la façon suivante :

	Créances sur des entreprises liées dont la durée est inférieure à un an	Dettes envers des entreprises liées dont la durée est inférieure à un an
Diverses sociétés liées	841.737,48	18.952,17
Sword SA	5.350.337,42	-
Sword Technologies SA	13.981.437,87	-
Sword Suisse Holding	8.992.804,35	-
Sword Integra SA	-	1.521.002,24
	29.166.317,12	1.539.954,41

Les principales positions du bilan reprises ci-dessus sont générées essentiellement par l'activité de « cash pooling ». Les principaux comptes courants entre sociétés du groupe sont rémunérés aux taux variant entre 1.76% et 3,26%, correspondant aux conditions de marché applicables à chaque filiale.

Au 31 décembre 2015, il existe une correction de valeur de € 1.133.497,79 sur la créance envers Build On Line USA.

Au 31 décembre 2015, il existe un abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune pour un montant total de € 3.850.000 vis-à-vis de Sword Technologies SA. Le compte courant de Sword Technologies SA de € 13.981.437,87 prend déjà en compte cet abandon de compte courant. Voir aussi notes 15.

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, les principales natures de charges et produits envers des entreprises liées sont les suivantes :

	Charges	Produits
Prestations de services de gestion	-	3.156.101,21
Refacturation d'honoraires	-	12.500,00
Dividendes	-	43.100.000,00
Sous-traitances	360.230,22	-
Honor. Comité de direction et Secrétaire Générale	352.199,45	-
Sponsoring	189.353,23	-
Autres frais divers	28.261,75	-
Intérêts sur compte courant	27.630,77	861.741,27
Correction de valeur sur créances	35.774,79	-
Abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune	1.750.000,00	
Résultat de change	226.789,33	-
	2.970.239,54	47.130.342,48

Note 10 : Transactions entre parties liées (Suite)

10.2 Vis-à-vis d'entreprises non consolidées ayant des dirigeants communs

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, Financière Semaphore Sàrl, société de droit luxembourgeois, a facturé les prestations suivantes :

- De l'assistance en matière de direction générale de la Société pour un montant de € 349.999,92,
- Des honoraires de succès relatifs aux cessions pour un montant de € 265.500,00
- De la refacturation de frais divers pour un montant de € 8.413,12.

10.3 Vis-à-vis d'entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, la Société a fait des avances de 4,5 millions d'euros à TIPIK Communication Agency SA. Voir Note 15.

Au 31 décembre 2015, ces avances de 4,5 millions d'euros ont été abandonnées avec clause de retour à meilleure fortune. Voir Note 17.

Dans le cadre de la dissolution volontaire de FI System Belgium SA, la Société a repris une créance de € 972.231,38 vis-à-vis de Tipik Communication Agency SA. Au 31 décembre 2015, cette créance s'élève à € 800.231,38 et n'est pas considérée comme douteuse par le Conseil d'Administration de la Société.

Note 11 : Montant net du chiffre d'affaires

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'élève à € 3.156.101,21 et est représenté par des prestations de services adressées à l'ensemble des filiales du groupe.

La répartition par zone géographique est la suivante :

- Europe : 97 %
- Amérique du Nord : 1%
- Océanie : 1%
- Asie : 1%

Note 12 : Personnel

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, le nombre d'employés de la Société s'élève en moyenne à 1,5 personne (2 en 2014).

Note 13 : Produit des immobilisations financières

Les produits des immobilisations financières représentent principalement des dividendes d'une filiale de la Société.

Note 14 : Autres intérêts et produits financiers

Ces produits proviennent principalement des gains de change réalisés pour un montant de € 4.669.520,02 et de la reprise de la provision financière 2014 de € 3.000.000 en relation avec la garantie de Tipik Communication Agency SA (Voir Note 8).

Note 15 : Résultat exceptionnel

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, les charges exceptionnelles sont essentiellement représentées par l'abandon partiel du compte courant de Tipik Communication Agency SA (€ 4.500.000) et de Sword Technologies SA (€ 1.750.000), par des honoraires liés aux activités de prise ou de cession de participations (€ 742.027,85), par des litiges divers (€ 82.853,63), et par le coût historique de la cession des parts envers des entreprises liées (€ 216.081,00).

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, les produits exceptionnels sont essentiellement représentés par le produit de cession sur les titres de Sword Services SA (€ 157.954,11) et par la refacturation d'honoraires liés aux activités d'achat de participations (€ 12.500,00).

Note 16 : Impôts

La Société est sujette à tous les impôts auxquels les sociétés de capitaux sont soumises.

Note 17 : Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2015, la société présente les engagements hors bilan suivants :

- La Société a donné une garantie pour la bonne exécution des engagements et obligations souscrites par la société Apak Group Ltd dans le cadre de la signature des contrats de vente avec la société Daimler Financial Services AG.
- Dans le cadre de la cession de ses participations Ciboodle, la société a accordé une garantie de passif à hauteur de USD 1.000.000.
- La Société s'est portée garante sur le crédit bancaire accordé à Tipik Communication Agency SA et pour lequel la Société a une participation de 38%. Le montant de cette garantie s'élève à 8 millions d'euros et arrive à terme le 31 mars 2016. Dans ce cadre, la société a donné en nantissement un compte bancaire à hauteur de € 8.000.000. La caution sera renouvelée pour un montant de 6,5 millions d'euros.
- La Société a conclu une opération de dépôt à terme pour un montant total de six millions de dollars, arrivant à échéance le 1^{er} trimestre 2016. En cas d'atteinte d'un taux de conversion prédéfini USD/EUR à échéance du dépôt, les dollars seront convertis en euros. Les caractéristiques de ces instruments financiers sont les suivantes :

Montant du dépôt	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Strike USD/EUR	Gain de change comptabilisé
7.000.000 USD	09.03.2016	3%	1,0515	105.274,46

Voir aussi la note 8 sur les swaps et les covenants bancaires.

- La Société s'est portée garante vis-à-vis de Sword IT Solutions dans le cadre d'une dette résiduelle de GBP 400.000 générée par l'acquisition d'une société de droit anglais AAA Group Limited.

Note 18 : Rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, les administrateurs ont reçu des jetons de présence pour un montant de € 180.000 (2014 : € 175.000). Ce montant est repris sous le poste « Autres charges d'exploitation ».

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, aucune avance, crédit n'a été accordée aux membres des organes d'administration.

Note 19 : Honoraires perçus par le réviseur d'entreprises agréé

Conformément à l'article 84 (1) de la loi du 18 décembre 2009, les indications prescrites à l'article 65 (1) 16§ de cette loi ont été omises. L'information sur les honoraires du réviseur d'entreprises agréé figure dans les comptes consolidés et intègre les honoraires d'audit sur les comptes annuels.

Note 20 : Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènements majeurs postérieurs à la clôture.

Aux Actionnaires de
Sword Group S.E.
Société Européenne

R.C.S. Luxembourg B 168.244

2-4, rue d'Arlon
L-8399 WINDHOF

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les états financiers consolidés

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale de **Sword Group S.E.** en date du 28 avril 2015, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de **Sword Group S.E.**, comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés donnent, une image fidèle de la situation financière consolidée de **Sword Group S.E.** au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les états financiers consolidés.

Autres sujets

Nous n'avons pas d'observation à formuler quant à la sincérité et à la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans les sections 1 à 9 et 17 du rapport financier 2015.

Luxembourg, le 24 mars 2016

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé
10A, rue Henri M. Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG



Thierry SALAGNAC
Réviseur d'entreprises agréé

15 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2015

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2015 – ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	12	92 470	87 126
Autres immobilisations incorporelles	11	11 463	12 615
Immobilisations corporelles	10	7 849	4 097
Participations dans des entreprises associées	7	2 432	-
Actifs financiers disponibles à la vente	14, 24	379	1 661
Actifs d'impôt différé	25	2 001	2 388
Autres actifs	16	12 153	3 277
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		128 747	111 164
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et autres débiteurs	15	41 223	34 310
Actifs d'impôt exigible		1 321	1 551
Autres actifs	16	13 379	13 494
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	62 112	104 301
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		118 035	153 656
TOTAL DES ACTIFS		246 782	264 820

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015 – PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	33	9 415	9 361
Primes d'émission		68 699	68 096
Réserves		14 262	6 860
Résultats non distribués		61 829	66 468
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		154 205	150 785
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	6	7 088	10 993
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		161 293	161 778
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières	20	19 000	55 123
Provisions pour retraites	18	620	509
Autres provisions	19	1 145	652
Passifs d'impôt différé	25	1 740	1 932
Autres passifs	23	1 522	1 990
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		24 027	60 206
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières	20	668	935
Instruments financiers dérivés	21, 24	10	330
Autres provisions	19	518	3 080
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	22	17 607	13 455
Passifs d'impôt exigible		3 142	2 361
Autres passifs	23	39 517	22 675
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		61 462	42 836
TOTAL DES PASSIFS		85 489	103 042
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		246 782	264 820

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	5	137 564	117 069
Achats		(4 464)	(3 210)
Charges de personnel	26	(69 588)	(59 342)
Autres charges externes		(40 866)	(34 019)
(Dotations aux) / reprises sur provisions	27	(492)	(240)
Autres charges opérationnelles courantes		(1 576)	(1 825)
Autres produits opérationnels courants		974	419
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS (EBITDA)		21 552	18 852
EBITDA en %		15,67%	16,1%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	10	(1 649)	(1 380)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles issues de regroupement d'entreprises	11	(2 487)	(878)
Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles	11	(1 022)	(891)
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS (EBIT)		16 394	15 703
EBIT en %		11,92%	13,4%
Résultat sur cessions d'actifs	28	(570)	1 515
Pertes de valeur sur actifs	29	(455)	(1 600)
Autres éléments non récurrents	30	(4 046)	(2 766)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (RO)		11 323	12 852
RO en %		8,23%	11,0%
Produits financiers		12 009	10 002
Charges financières		(8 999)	(6 191)
RÉSULTAT FINANCIER	31	3 010	3 811
Quote-part du résultat des entreprises associées	7	(100)	(10)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		14 233	16 653
Charge d'impôt sur le résultat	25	(3 441)	(3 336)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		10 792	13 317
<i>Dont :</i>			
Part du Groupe		10 162	12 154
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	6	630	1 163
Résultat par action <i>(en euros)</i>	32	1,09	1,31
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	32	1,08	1,30

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		10 792	13 317
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL			
<i>Éléments recyclables en résultat net</i>			
Écarts de conversion			
- survenus au cours de l'exercice		6 370	6 006
Actifs financiers disponibles à la vente			
- gain/ (perte) relatif à la réévaluation à la juste valeur	14	343	(560)
- reclassement en résultat lié aux actifs financiers disponibles à la vente sortis pendant l'exercice		(60)	-
Total des éléments recyclables en résultat net		6 653	5 446
<i>Éléments non recyclables en résultat net</i>			
Régimes à prestations définies			
- Écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		20	-
Total des éléments non recyclables en résultat		20	-
TOTAL DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL, NET D'IMPÔTS		6 673	5 446
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		17 465	18 763
<i>Dont :</i>			
Part du Groupe		16 283	16 819
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		1 182	1 944

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers d'euros)	Réserves							Total	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Total capitaux propres
	Capital	Prime d'émission	Actions propres	Réserve de réévaluation des actifs financiers	Régimes à prestations définies	Réserve de conversion	Résultats non distribués			
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2013	9 290	67 307	1 687	724	-	1 158	63 625	143 791	9 599	153 390
<i>Résultat de l'exercice</i>	-	-	-	-	-	-	12 154	12 154	1 163	13 317
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	-	-	(560)	-	5 225	-	4 665	781	5 446
Résultat global de l'exercice	-	-	-	(560)	-	5 225	12 154	16 819	1 944	18 763
Emission d'actions ordinaires	71	789	-	-	-	-	-	860	-	860
Rachats/ reventes d'actions ordinaires	-	-	(1 374)	-	-	-	-	(1 374)	-	(1 374)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	135	135	-	135
Paiement de dividendes	-	-	-	-	-	-	(9 290)	(9 290)	(198)	(9 488)
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-	94	94	(352)	(258)
Autres	-	-	-	-	-	-	(250)	(250)	-	(250)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2014	9 361	68 096	313	164	-	6 383	66 468	150 785	10 993	161 778
<i>Résultat de l'exercice</i>	-	-	-	-	-	-	10 162	10 162	630	10 792
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	-	-	283	20	5 819	-	6 122	551	6 673
Résultat global de l'exercice	-	-	-	283	20	5 819	10 162	16 284	1 181	17 465
Emission d'actions ordinaires	54	603	-	-	-	-	-	657	-	657
Rachats/ reventes d'actions ordinaires	-	-	1 280	-	-	-	-	1 280	-	1 280
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	132	132	-	132
Paiement de dividendes	-	-	-	-	-	-	(11 226)	(11 226)	(163)	(11 389)
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-	(3 707)	(3 707)	(4 923)	(8 630)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2015	9 415	68 699	1 593	447	20	12 202	61 829	154 205	7 088	161 293

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 31 DECEMBRE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice		10 792	13 317
<i>Ajustements :</i>			
Dotations aux amortissements	10, 11	5 158	3 149
Pertes de valeur sur créances clients	15	410	458
Dotations aux autres provisions		(2 628)	(260)
Dotations aux provisions pour avantages au personnel		131	196
Moins-/ (plus) values nettes sur cession d'actifs non courants, nettes des coûts de transaction	28	570	2 545
Paievements basés sur les actions	36	132	135
Produits d'intérêts	31	(1 085)	(897)
Charges d'intérêts	31	932	1 218
Pertes de change, nettes		-	145
Charge d'impôt sur le résultat	25	3 441	3 336
Variation du fonds de roulement		3 246	8 835
Trésorerie générée par les activités opérationnelles		21 098	32 177
Impôts versés		(1 805)	(4 176)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES		19 293	28 001
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
<i>Acquisitions de :</i>			
- Immobilisations incorporelles		(3 113)	(7 128)
- Immobilisations corporelles		(5 292)	(1 860)
- Participations dans les entreprises associées		-	(10)
- Actifs financiers disponibles à la vente		(1 245)	(618)
<i>Cessions de :</i>			
- Immobilisations corporelles		37	5
- Participations dans les entreprises associées		44	-
- Actifs financiers disponibles à la vente		-	5 237
Intérêts reçus		1 148	764
Prise de contrôle sur filiales et augmentation de détention dans des filiales existantes, nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		(7 382)	(6 277)
Perte de contrôle de filiales, nette de trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		287	(1 126)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS (AFFECTÉS AUX)/ PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(15 516)	(11 013)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 31 DECEMBRE 2015 – SUITE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit de l'émission d'actions ordinaires		657	860
Paiement lié au rachat et à la revente d'actions ordinaires		1 280	(1 374)
Contrepartie reçue de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		697	326
Nouveaux emprunts et utilisation de lignes de crédit		2	4
Remboursement d'emprunts		(36 265)	(14 000)
Intérêts versés		(1 152)	(965)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(11 226)	(9 290)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(163)	(199)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(46 170)	(24 638)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(42 393)	(7 650)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		103 366	109 429
Effet de la variation des taux de change		471	1 587
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	17	61 444	103 366

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

16 ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015 (MONTANT EXPRIMES EN MILLIERS D'EUROS)

NOTE 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Présentation de la société

Sword Group SE (la « Société ») est une société européenne de droit luxembourgeois, dont le siège social situé au 2, rue d'Arlon à Windhof (Luxembourg). La Société est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.244.

Le Groupe Sword, constitué de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, est spécialisée dans la fourniture, au niveau mondial, de logiciels et de services informatiques aux industries réglementées et aux groupes internationaux.

Les activités du Groupe Sword sont organisées et gérées autour des deux métiers suivants :

- IT Services (aussi renseigné sous le vocable « Solutions »)
- Logiciels (autrement appelé « Software » ou « Produits »)

L'offre du Groupe se décline sous forme d'un large éventail de prestations incluant conseil stratégique et opérationnel, ingénierie de solution et développement d'applications, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, conduite de changement et maintenance applicative pour compte de tiers.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Euronext Paris (compartiment B).

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 4 février 2016. Ces états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires prévue en date du 28 avril 2016.

1.2 Évènements majeurs de l'exercice 2015

Sword a acquis le 1^{er} avril 2015 60 % de la société suisse Swisssgenia S.A. au travers d'Eurogenia SA, une société nouvellement constituée, pour un montant de 1 154 milliers de CHF correspondant à 805 milliers d'euros. Swisssgenia S.A., laquelle est spécialisée dans les solutions SAP et OpenText, relève du secteur "Services IT".

Durant le premier semestre 2015, le Groupe a cédé 10% des actions de la filiale luxembourgeoise Sword Technologies S.A., détenue jusqu'alors à 100%, à deux directeurs de la filiale. Selon IFRS 10, *États Financiers Consolidés*, toute variation du pourcentage de détention qui ne se traduit pas par une perte de contrôle doit être comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres. Un montant de 745 milliers d'euros a par conséquent fait l'objet d'un transfert des réserves consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle. Le montant a été financé par un prêt accordé par Sword aux dirigeants échéant en janvier 2018 et rémunéré par un intérêt de 2% par an.

Le 10 juin 2015, le Groupe a renforcé sa participation dans Simalaya Holding SA, passant de 39.88% de détention dans le capital à 89,68% pour un montant de 10 363 milliers de CHF (équivalent à 9 710 milliers d'euros) hors complément de prix (voir plus bas). La convention d'achat prévoit un paiement différé du prix de base, soit 6 022 milliers de CHF (équivalent à 5 641 milliers d'euros), avec des échéances réparties entre le 6 janvier 2016 et le 8 juillet 2016, ainsi qu'un complément de prix dû au plus tôt pour le 1 juillet 2017, correspondant à l'excédent sur 4,5 millions de CHF (équivalent à 4,3 millions d'euros) de l'EBITDA cumulé pour les exercices 2015 et 2016 et pour le premier semestre 2017. Au 31 décembre 2015, le complément de prix à payer a été évalué à 367 milliers d'euros, tenant compte d'une croissance de l'EBITDA de 10%. Durant le deuxième semestre 2015, le Groupe a acquis les 10,32% restants, représentant pour le Groupe un coût additionnel de 2 147 milliers de CHF (correspondant à 2 012 milliers d'euros). Ces transactions n'ont eu aucune incidence sur la qualification du contrôle exercé par le Groupe depuis la prise de participation intervenue en 2014, à l'occasion de laquelle Simalaya Holding SA a été consolidée sans interruption.

Avec effet au 27 juin 2015, Sword a augmenté sa participation dans Tipik Communication Agency SA (Tipik) pour un montant de 1 306 milliers d'euros, faisant passer la détention du Groupe dans le capital de Tipik de 18% à 38%. À l'issue de cette transaction, la Direction du Groupe a jugé que les conditions de l'exercice d'une influence notable sur Tipik étaient réunies et a reclassé sa participation en « Participations mises en équivalence ».

Le 13 juillet 2015, le Groupe a finalisé la cession de 15 000 actions, représentant 12% du capital de sa filiale Kenzan Film Factory SA (« Kenzan ») pour un prix de 288 milliers d'euros, faisant passer la détention du Groupe dans Kenzan de 60% à 48%. À l'issue de cette transaction, la Direction du Groupe a jugé que les conditions de l'exercice du contrôle exclusif selon IFRS 10 n'étaient plus respectées et a reclassé sa participation en « Participation mises en équivalence ». Suite à un accord signé le 20 octobre 2015, le Groupe a cédé les 48% restants pour un prix à paiement différé correspondant à 20% de l'EBIT cumulés des exercices comptables 2015 à 2019 de Kenzan, ne pouvant dépasser le plafond de 1 million de CHF au total. Cependant, en cas de cession des actions dans Kenzan avant le 31 décembre 2020, l'acheteur s'est engagé à payer à Sword 20% du prix de vente de la totalité des actions sans pour autant dépasser un plafond fixé à 1,5 millions de CHF. Au 31 décembre 2015, sur base de scenarii de cession par l'acquéreur assorti de probabilités, le Groupe a reconnu une créance de 1 409 milliers d'euros.

Le 3 août 2015, le Groupe a décidé de céder 35% des actions de la filiale suisse The Agile Factory SA. Le paiement du prix de 250 milliers de CHF (équivalent à 231 milliers d'euros) fait l'objet d'une inscription de créance sur l'acheteur et a été payée par compensation d'une créance détenue sur Sword Suisse Holding SA. À l'issue de cette transaction, le Groupe a conservé 18,50% des actions qui ont été classés en « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Avec effet au 1^{er} décembre 2015, le Groupe a acquis au travers de Sword IT Solutions Ltd (« Sword ITS ») 100% des actions d'AAA Group Ltd, une société de droit britannique, laquelle détient l'intégralité du capital de AAA Ltd, une autre société de droit britannique spécialisée dans l'externalisation des projets, le sourcing et le recrutement dans le but d'atteindre une taille critique sur le marché de l'IT Service au Royaume-Uni et de réaliser de la croissance en développant ses activités sans nouveaux coûts fixes à court terme, entraînant ainsi une augmentation de la marge bénéficiaire. Dans le cadre de cette acquisition, 51% du capital de Sword ITS ont été cédés à des personnes occupant des fonctions dirigeantes au sein d'AAA Ltd, lesquelles ont bénéficié d'un financement du Groupe pour l'acquisition de 31% des actions. De manière concomitante, des options de rachat de ces 31% ont été accordées à Sword Soft Ltd. Ces options de rachat sont exerçables à tout moment pendant une période commençant le 31 décembre 2019 et se terminant le 1 décembre 2025 pour autant que certains objectifs de rendement (exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et de la croissance de l'EBIDTA) ne soient pas remplis. Le prix d'exercice est le prix payé par les détenteurs de ces actions. Comme indiqué à la Note 3.1., les conditions du contrôle exclusif par le Groupe étant maintenues, Sword ITS reste intégralement consolidée. À noter que Sword ITS détient depuis le 1^{er} décembre 2015 outre la participation dans AAA Group Ltd 100% du capital de Sword Charteris Ltd.

NOTE 2. BASE DE PRÉPARATION ET PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros (monnaie fonctionnelle de la Société), arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire. Ils sont préparés sur base du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à la juste valeur.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière telles que publiées par l'«International Accounting Standards Board» (IASB) et adoptées par l'Union Européenne (ci-après « IFRS » ou « référentiel IFRS »).

Les actifs et les passifs, charges et produits ne sont pas compensés, sauf si une norme IFRS le permet ou le requiert.

(a) Normes IFRS nouvelles et révisées ayant une incidence sur les montants présentés ou les informations à fournir dans les états financiers

Au cours de l'exercice considéré, le Groupe n'a adopté aucune norme IFRS nouvelle ou révisée devant être obligatoirement appliquée pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2015 et susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

(b) Normes IFRS nouvelles et révisées, publiées, mais non encore entrées en vigueur

Le Groupe n'a appliqué aucune norme, interprétation ou amendement par anticipation.

- IFRS 9, 'Instrument financiers'. Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9, regroupant les trois phases 'Classement et évaluation', 'Dépréciation des actifs' et 'Comptabilité de couverture' du projet destiné à remplacer dans son intégralité IAS 39, 'Instruments financiers : comptabilisation et évaluation'. L'IFRS 9 constitue un remaniement important des règles comptables qui s'appliquent aux instruments financiers. La norme introduit une nouvelle approche de classement des actifs financiers, fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Le modèle de dépréciation d'IAS 39, fondé sur les pertes subies, est remplacé par un modèle utilisant des informations plus prospectives aux fins de la comptabilisation de pertes de crédits attendues. À l'identification d'un évènement générateur de perte de crédit par l'entité se substitue un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédits attendues. Par ailleurs, IFRS 9 a réformé les exigences en matière de comptabilité de couverture, en alignant plus étroitement la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques d'une entité, en augmentant l'admissibilité autant des éléments couverts que des instruments de couverture et en mettant en place une approche davantage fondée sur des principes pour évaluer l'efficacité de la couverture. La nouvelle norme remplace toutes les versions antérieures et sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'application anticipée étant permise. La norme devra être appliquée rétrospectivement.
- IFRS 15, 'Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients'. En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, une norme harmonisée qui établit un modèle unique en 5 étapes pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. La norme doit être appliquée à chaque contrat et fournit désormais des indications précises sur l'identification des différents éléments des contrats conclus avec les clients qu'il conviendra de comptabiliser séparément, la notion de transfert continu du contrôle pour la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement, l'évaluation du prix de la transaction, la prise en compte du risque de crédit et des rémunérations variables, et la comptabilisation des licences ainsi que des coûts associés à l'obtention des contrats avec les clients. En outre, la nouvelle norme accroît considérablement les obligations d'informations sur la comptabilisation des produits. IFRS 15 remplace toutes les normes et interprétations antérieures liées aux produits des activités ordinaires et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'application anticipée étant permise. La norme devra être appliquée rétrospectivement.

À ce stade, le Groupe n'a pas encore analysé dans le détail l'impact de l'application de ces normes.

2.2 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS, nécessite que la direction procède à des estimations et retienne des hypothèses dans le processus d'application des principes comptables. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les estimations et hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés à la note 3.

2.3 Présentation « courant » et « non courant »

L'état consolidé de la situation financière est présenté selon le critère de distinction « courant » et « non courant » défini par la norme IAS 1.

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des douze mois après la clôture de l'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

2.4 Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe »), préparés au 31 décembre 2015.

(a) Filiales

Une filiale est une entreprise sur laquelle le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle, et sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle prend fin.

Le contrôle est présumé exister si et seulement si :

- le Groupe détient le pouvoir sur la filiale,
- il est exposé, ou a droit à des rendements variables, en raison de ses liens avec la filiale, et
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les entités contrôlées sont celles dont le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux du Groupe, en utilisant des principes comptables homogènes.

Toutes les transactions et soldes intragroupes sont éliminés lors de la consolidation. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont intégralement éliminés.

Le résultat net et chaque composant des autres éléments du résultat global sont attribués aux actionnaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle (autrement dit, les intérêts minoritaires), même si cela se traduit par un solde déficitaire.

(b) Perte de contrôle dans une filiale

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, un gain ou une perte est comptabilisé en résultat et est calculé comme l'écart entre (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée, et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à cette filiale sont reclassés en résultat de l'exercice ou transférés à une autre catégorie de capitaux propres, le cas échéant, comme si le Groupe avait directement sorti les actifs et les passifs connexes de la filiale. La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IAS 39.

Une liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée à la note 6.

(c) Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de ces entités, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage égal ou supérieur à 20% des droits de vote dans une entité sauf s'il peut être démontré clairement que le Groupe n'exerce pas d'influence notable.

Les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût, puis mises en équivalence lors de la comptabilisation ultérieure. Elles intègrent le goodwill constaté au moment de l'acquisition et sont présentées nettes des pertes de valeur cumulées. Les entreprises mises en équivalence sont soumises à un test de dépréciation dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Si la valeur recouvrable de la participation est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors inscrite dans le résultat de l'exercice.

Après acquisition et jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse, la quote-part du Groupe dans les résultats des entreprises associées est comptabilisée en résultat de l'exercice tandis que la quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée en autres éléments du résultat global. Les mouvements cumulés depuis l'acquisition sont comptabilisés en ajustement du coût initial, à l'actif, dans l'état consolidé de la situation financière.

2.5 Méthodes de conversion

(a) Conversion des états financiers des filiales étrangères

La monnaie fonctionnelle de chacune des entités du groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. L'incidence cumulée de la conversion des états financiers des activités à l'étranger est comptabilisée en capitaux propres, sous le poste « réserve de conversion ». Les actifs et passifs des activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture et leurs produits et charges au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion sur les éléments monétaires qui constituent une créance à recevoir ou une dette à payer à une filiale étrangère, dont le règlement n'est ni planifié ni probable et qui constituent une part de l'investissement net dans cette filiale étrangère sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et reclassés au résultat net lors du remboursement des éléments monétaires.

Au moment de la cession d'une filiale étrangère, tous les écarts de conversion cumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat net.

(b) Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de conversion résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en devises étrangères sont inscrits au compte de résultat.

Taux de conversion de l'euro contre les monnaies étrangères les plus significatives au 31 décembre 2015 et 2014 :

(Devise)	Taux de clôture		Taux moyen	
	2015	2014	2015	2014
Livre Sterling	0,7339	0,7789	0,7260	0,8064
Dollar américain	1,0887	1,2141	1,1096	1,3288
Dollar australien	1,4897	1,4829	1,4765	1,4724
Dinar tunisien	2,2085	2,2600	2,1748	2,2474
Dirham marocain	10,7771	10,9682	10,8088	11,1570
Franc suisse	1,0835	1,2024	1,0676	1,2146
Pesos colombien	3 448,28	2 873,56	3 058,10	2,659.57
Rand sud-africain	16,9529	14,0353	14,1529	14,406523
Roupie indienne	72,0202	76,7165	71,1744	81,0701

2.6 Regroupements d'entreprises

Quand le Groupe prend le contrôle d'une entité, les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur des actifs transférés (y compris la trésorerie), des passifs assumés et des instruments de capitaux propres émis par le groupe en échange du contrôle de l'entité acquise. Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en résultat.

Le goodwill est évalué comme étant la différence positive entre les deux éléments suivants :

- somme de (i) la contrepartie transférée et, le cas échéant, (ii) du montant des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans l'entité acquise et (iii) de la juste valeur des participations déjà détenues par le groupe préalablement à la prise de contrôle ; et
- montant net à la date d'acquisition de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et assumés.

Si, après confirmation des valeurs, cette différence s'avère négative, ce montant est immédiatement comptabilisé en résultat en tant que profit sur une acquisition avantageuse.

Le goodwill est porté à l'actif de l'état consolidé de la situation financière, sous la rubrique « Goodwill » et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir section 2.7. ci-dessous).

En outre, dans l'évaluation du goodwill telle qu'exposée ci-dessus, le montant des participations ne donnant pas le contrôle peut être évalué, au cas par cas et au choix du Groupe, soit à la juste valeur (option dite du « full goodwill »), soit à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise (option dite du « partial goodwill »).

Les écarts d'acquisitions sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entreprise acquise.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le prix d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle dépend du classement de celle-ci dans les états financiers consolidés.

La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôtures subséquentes conformément à IAS 39 ou à IAS 37, selon le cas, et le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat de l'exercice.

La prise de contrôle par achats successifs, est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition (goodwill) sur l'ensemble de la participation (ancien lot et nouvelle acquisition).

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Pendant la période d'évaluation, ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date. La période d'évaluation ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition.

2.7 Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date d'acquisition (voir note 2.6), diminué du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Le goodwill est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représentent au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Les UGT correspondent aux secteurs opérationnels.

La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur doit être comptabilisée.

La perte de valeur est répartie, tout d'abord, en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT puis pour le reliquat, en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an en comparant sa valeur comptable avec sa valeur recouvrable à la date de clôture déterminée sur base de projections de flux de trésorerie couvrant une période de trois ans. La fréquence du test peut être plus courte si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable.

2.8 Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Les immobilisations incorporelles, autres que le goodwill, sont principalement constituées de logiciels, de contrats de mise à disposition de logiciels de type SaaS, de contrats de maintenance logicielle et de prestations à fournir (« production backlog »), activés à l'occasion de regroupements d'entreprises ainsi que du montant payé pour le rachat d'une clause de non concurrence (voir Note 11) et de coûts de développement liés à l'amélioration de solutions logicielles existantes.

(a) Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont essentiellement constituées de la clause de non-concurrence. Elle est à durée d'utilité indéterminée et par conséquent comptabilisées à son coût d'acquisition, moins le cumul des pertes de valeur éventuelles.

(b) Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont identifiées et comptabilisées séparément du goodwill si elles répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle. Le coût des immobilisations incorporelles correspond à la juste valeur à la date de l'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, ces immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée d'utilité attendue qui est la suivante :

- Logiciels (et les contrats y relatifs) : 5-10 ans
- Carnets de commandes : 3 mois à 5 ans

(c) Immobilisations incorporelles générées en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des critères suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cette immobilisation incorporelle,
- la disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) adéquates à la réalisation de l'immobilisation incorporelle,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement répondant aux critères ci-dessus sont constatés à l'actif à hauteur des coûts directs affectés au projet. Ils sont amortis, sur la durée d'utilité attendue, à compter de la date de commercialisation du projet.

Compte tenu des spécificités de l'activité du Groupe, le critère déterminant est celui de la faisabilité technique puisque c'est généralement le dernier à être satisfait. En effet, les risques et incertitudes inhérents au développement de nouveaux logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit jusqu'à peu de temps avant la mise sur le marché. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui seraient susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs et sont donc comptabilisés en résultat net au fur et à mesure de leur engagement.

Les frais directs internes et externes engagés pour les mises à jour importantes des logiciels commercialisés et les améliorations donnant lieu à des fonctionnalités supplémentaires sont activés.

(d) Dé-comptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est dé-comptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte découlant de la dé-comptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, y compris les frais directement attribuables, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et si leur coût peut être estimé de manière fiable. Toutes les autres dépenses sont enregistrées directement en charges dès qu'elles sont encourues.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée de l'immobilisation en question. Une perte de valeur est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (voir note 2.10).

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

▪ Installations et agencements :	10 ans
▪ Matériel de transport :	5 ans
▪ Matériel de bureau :	3-5 ans
▪ Matériel informatique :	3 ans
▪ Mobilier de bureau :	10 ans

Les modalités d'amortissements des immobilisations corporelles sont revues annuellement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Un élément des immobilisations corporelles est dé-comptabilisé lors de la cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat net.

2.10 Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. Cependant, aucune reprise n'est possible concernant les dépréciations constatées sur le goodwill.

2.11 Juste valeur

Le Groupe évalue les instruments financiers tels que les instruments dérivés et les actifs financiers disponibles à la vente à la juste valeur à chaque date de clôture.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Une évaluation à la juste valeur implique que la transaction de vente de l'actif ou de transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, ou, en l'absence de marché principal, le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le marché principal ou le marché le plus avantageux doit être accessible au Groupe.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en utilisant les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation d'un actif tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui fera une utilisation optimale. L'utilisation optimale prend en compte l'utilisation de l'actif qui est physiquement possible, légalement admissible et financièrement réalisable.

Le Groupe utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données suffisantes pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données observables pertinentes et en minimisant l'utilisation des données non observables.

Tous les actifs ou passifs pour lesquels une juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers consolidés sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs (voir note 24).

2.12 Instruments financiers non-dérivés

(a) Classement

Les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance et actifs financiers disponibles à la vente. Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale et dépend de l'objectif recherché au moment de l'acquisition.

Les actifs financiers du Groupe se composent d'actifs financiers disponibles à la vente et de prêts et créances. Les prêts et créances comprennent les créances clients et autres débiteurs, les dépôts et cautionnements ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les participations non consolidées dans des sociétés cotées et non cotées.

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou autres passifs financiers.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les emprunts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créateurs. Ils sont classés comme autres passifs financiers conformément aux dispositions d'IAS 39.

(b) Évaluation initiale

Les actifs/ passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée/ minorée, pour les instruments financiers qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables.

(c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des provisions pour dépréciation, quand le management considère qu'il y a un indicateur objectif de dépréciation qui viendra réduire les flux de trésorerie initialement attendus. L'actualisation est omise pour les prêts et créances à court terme, compte tenu de l'incidence négligeable de l'actualisation.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette.

Les actifs disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à la juste valeur avec reconnaissance des gains ou pertes latents dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans un poste intitulé « réserve de réévaluation » jusqu'à ce que l'investissement soit dé-comptabilisé, entraînant la comptabilisation des gains ou pertes cumulés en résultat net (« recyclage »).

Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(d) Dépréciation des actifs financiers

Actifs au coût amorti

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Si une telle indication objective (comme des difficultés financières importantes de la contrepartie, une rupture de contrat ou la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière d'un débiteur) existe, l'actif est soumis à un test de dépréciation. Le montant de la perte de valeur comptabilisé correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif financier est réduite directement du montant de la perte de valeur.

Quant aux créances clients, une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective (comme l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige ou des difficultés financières importantes d'un client) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la créance selon les termes originaux de la facture. La valeur comptable de la créance client est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable de la provision pour dépréciation sont comptabilisées en résultat net.

Si au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise, dans la mesure où la valeur comptable de l'actif, à la date de reprise de la dépréciation, n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Actifs classés comme « disponibles à la vente »

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût constitue une indication objective de perte de valeur. Si l'actif testé est considéré comme déprécié (« impaired »), la perte de valeur reprise sous les capitaux propres est reclassée en résultat. Le montant de la perte de valeur comptabilisé est la différence entre le coût d'acquisition de la participation et sa juste valeur à la clôture. Toute remontée du cours au-delà de la valeur nette comptable ne pourra pas être traduite en résultat mais en capitaux propres, conformément aux IFRS.

(e) Décomptabilisation

Un actif financier est dé-comptabilisé si et seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou si le Groupe transfère substantiellement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Un passif financier est dé-comptabilisé si et seulement si l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à échéance.

(f) Compensation

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière dès lors qu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.13 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux variations des taux d'intérêts et des taux de change.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu, et ultérieurement évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période. Le gain ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net, à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture désigné et efficace.

2.14 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont des montants dus par les clients pour les marchandises vendues ou les services prestés dans le cours normal des affaires. Elles font parties des actifs courants pour autant qu'elles soient réalisées durant le cycle d'exploitation normal. Autrement, elles font parties des actifs non courants.

2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, l'encaisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à l'origine et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, net des concours bancaires courants. Les concours bancaires courants sont présentés au passif du bilan sous la rubrique « dettes financières » des passifs courants.

2.16 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs sont des obligations de payer pour des biens et des services acquis dans le cours normal des affaires. Elles font partie des passifs courants pour autant qu'elles soient réglées durant le cycle d'exploitation normal. Autrement, elles font partie des passifs non courants.

2.17 Provisions

(a) Général

Une provision doit être comptabilisée si :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'évènements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont enregistrées à la valeur actuelle des sorties de ressources attendues.

Les provisions sont actualisées si l'impact temps est significatif. L'effet de l'actualisation réalisée à chaque arrêté est constaté en charges financières.

(b) Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

2.18 Impôts

La charge d'impôts inclut l'impôt exigible et les impôts différés.

(a) Impôt exigible

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) sur le bénéfice (ou la perte) imposable d'un exercice réalisé par la Société et ses filiales, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible des exercices précédents. Il est calculé sur base des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La direction fait appel à son jugement et s'appuie sur des estimations dans les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétations. Ces prises de position sont revues de manière régulière.

(b) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. En outre, des passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs, de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir et incluses dans les pertes passées, de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes et, le cas échéant, de la stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporaires est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

2.19 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lequel le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en contrats de location simple. Les contrats de location simple ne sont pas immobilisés. Les charges de loyers sont inscrites en charges opérationnelles.

2.20 Principes de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des ristournes, des remises et des impôts ou taxes sur les ventes.

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires à partir de deux sources principales :

- des prestations de conseil et d'ingénierie
- des ventes de licences d'utilisation (logiciels) moyennant licence unique, des prestations de maintenance associées aux ventes de licences mentionnées ci-avant, comprenant des mises à jour et un support technique, des contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS (voir définition ci-après) et des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients.

Les ventes en mode SaaS (« Software as a Service ») reposent sur le principe de la mise à disposition d'une application accessible à distance via Internet et rémunérée par abonnement comme un service, par opposition au modèle traditionnel de mise à disposition de logiciels faisant l'objet d'une licence unique et installés sur les propres serveurs du client.

(a) Prestations de conseil et d'ingénierie

Le chiffre d'affaires des prestations au forfait est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon le degré d'avancement, lorsque le résultat à terminaison peut être déterminé de manière fiable. L'avancement est déterminé par comparaison des coûts cumulés engagés, à une date donnée, aux coûts totaux prévus du contrat. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Les prestations relatives à ces contrats figurent dans l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Créances clients et autres débiteurs » pour la part des produits à recevoir et en « Autres passifs (courants) » pour la part des produits constatés d'avance. Lorsque le résultat d'un contrat au forfait ne peut être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu que dans la limite des coûts du contrat encourus qui seront probablement recouvrables.

Le chiffre d'affaires des prestations provenant des contrats en régie est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

(b) Ventes de licences d'utilisation, contrats de maintenance et mise à disposition d'applicatifs en mode SaaS

Le chiffre d'affaires issu de licences d'utilisation est comptabilisé, à condition que le Groupe n'ait pas d'autres obligations à acquitter, lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation soient intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents puisse être mesuré de façon fiable, et qu'il soit probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au Groupe. Si l'un des critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la vente de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Les éventuels escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires issu de la mise en place, de la paramétrisation et de l'intégration de logiciels est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon le degré d'avancement, lorsque le résultat à terminaison peut être déterminé de manière fiable. Voir Note 2.20 a) pour les détails.

Les contrats de maintenance (incluant les mises à jour et le support technique) sont conclus lors de l'acquisition par le client de la licence d'utilisation du logiciel sous-jacent. Ces contrats peuvent être renouvelés par le client à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

Les prestations de développement de fonctionnalités additionnelles effectuées à la demande du client sur des produits standards, sont comptabilisées lorsque le service est rendu.

Les services rendus dans le cadre de l'offre SaaS font l'objet d'un contrat en tacite reconduction et sont calculés sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par le Groupe pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu, le cas échéant, à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

2.21 Distribution de dividendes

La distribution de dividendes aux actionnaires de la société mère est reconnue comme un passif dans les états financiers du Groupe dans la période dans laquelle la distribution de dividendes a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.22 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux actionnaires de la société mère) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action ou résultat dilué par action.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux actionnaires de la société mère) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription, etc.), diminué des actions propres.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant l'exercice.

2.23 Avantages accordés au personnel

(a) Avantages à court terme

Les charges relatives aux avantages à court terme comprennent les rémunérations brutes, les charges sociales, les congés payés et autres avantages à court terme. Elles sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la date de clôture figurent en « autres passifs » courants.

(b) Régimes de retraite à cotisations définies

Les charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en résultat net sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en « autres passifs » courants.

(c) Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies, incluant principalement des engagements de retraite définis par les conventions collectives françaises ou les accords d'entreprises.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue selon la méthode actuarielle unique dite des « unités de crédits projetées ». Cette méthode repose notamment sur une projection des niveaux de retraites futures à verser aux salariés, en anticipant les effets de leurs augmentations de salaires futures, et sur des hypothèses spécifiques, détaillées à la note 18, qui sont périodiquement mises à jour par le Groupe.

Le Groupe n'externalise pas la gestion ni le financement des indemnités de départ à la retraite auprès d'un fonds externe.

(d) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciement avant la date normale de départ en retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs.

2.24 Capital

(a) Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, net d'impôts.

(b) Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit (ou la charge) de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation (ou en diminution) des capitaux propres (net d'impôts), de sorte que les éventuelles plus- ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

2.25 Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription d'actions représentant des paiements fondés sur des actions, réglés en instruments de capitaux propres, sont régulièrement attribuées aux dirigeants et à certains employés. Le Groupe évalue la juste valeur de ces instruments à la date d'attribution, en utilisant le modèle « Black & Scholes » (voir note 36). La juste valeur des options est figée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi des droits et leur date d'échéance avec une contrepartie directe en capitaux propres.

À l'échéance du plan, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves, que les options aient été levées ou non.

NOTE 3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction émet des jugements, procède à des estimations et formule des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers consolidés, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date d'arrêté des comptes.

3.1 Jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables

L'analyse suivante présente les jugements critiques posés dans le cadre de l'application des principes comptables du Groupe, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, ayant l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

(a) Contrôle de la filiale Sword IT Solution Ltd

À la note 6, il est mentionné que la société Sword ITS, maison mère des sociétés AAA Group Ltd, AAA Ltd et Sword Charteris Ltd est une filiale du Groupe, même si celle-ci ne détient que 48,96% des actions de Sword ITS. En vertu des statuts, le Groupe a le pouvoir de nommer la majorité des membres du Conseil d'Administration de Sword ITS, en ce compris l'administrateur agissant en qualité de président du Conseil d'Administration. Étant donné que le processus décisionnel de cette société est régi par un système de vote à la majorité simple, le Groupe peut mettre en œuvre, seul, ses propositions d'orientations stratégiques et opérationnelles. Les dirigeants du groupe ont examiné les dispositions des statuts à la lumière des obligations imposées par la norme IFRS 10 et ont conclu que le Groupe a le contrôle sur Sword ITS.

(b) Contrôle de la filiale Sword Technologies SA (Suisse) (anciennement dénommée Sword IF SA)

À la suite de la fusion d'Inea IT Services SA (« Inea »), société de droit suisse avec Sword Technologies SA, prenant effet le 1^{er} juillet 2014, la quote-part du Groupe dans le capital de Sword Technologies SA passe de 60% à 45%. Bien que le Groupe ne détienne plus la majorité du capital de Sword Technologies SA, une convention d'actionnaires conclue à la même date lui donne le pouvoir de nommer et de révoquer les membres du Conseil d'Administration de Sword Technologies SA. Le Groupe a en outre le pouvoir de faire voter ses recommandations en termes de distribution de dividendes. L'actionnaire majoritaire s'engage à mettre en œuvre les propositions d'orientations stratégiques et opérationnelles formulées par le Groupe. Les dirigeants du groupe ont examiné les dispositions de la convention à la lumière des obligations imposées par la norme IFRS 10 et ont conclu que le Groupe a le contrôle sur Sword Technologies SA. Antérieurement à la fusion, la quote-part (40,11%) détenue par le Groupe dans Inea a fait l'objet d'un pacte d'actionnaires dont les termes sont identiques au pacte actuellement en vigueur. Dès lors, les comptes d'Inea ont été consolidés par le Groupe depuis la prise de participation intervenue en 2014 jusqu'à la date de fusion.

(c) Détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation du goodwill

Tel que le préconise la norme IAS 36, le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté à une UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Compte tenu de l'effet de synergies qui reposent sur des critères tant organisationnels que commerciaux et du niveau auquel le goodwill est géré et ses performances appréciées par le Groupe, les UGT retenues par le Groupe pour les besoins des tests de dépréciation correspondent aux segments métiers du Groupe, à savoir les IT services et les logiciels.

3.2 Sources principales d'incertitudes relatives aux estimations

Les hypothèses clés ainsi que les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la date de clôture sont détaillées ci-après.

(a) Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts liés aux contrats de services au forfait

Appliquant la méthode de l'avancement pour les contrats de service au forfait, le Groupe procède, de manière régulière, à une évaluation du degré d'avancement desdits contrats non échus sur la base d'objectifs atteints ou des coûts engagés et à des estimations de rentabilité à terminaison. Ces estimations importantes portent notamment sur les coûts contractuels totaux, les coûts restants jusqu'à l'achèvement, les produits totaux du contrat et les risques contractuels. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement couvrant la perte dans son intégralité.

(b) Tests de dépréciation du goodwill

Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation au minimum annuellement, conformément aux principes comptables exposés à la note 2.7. Les valeurs recouvrables des UGT sont déterminées sur la base du calcul de leur valeur d'utilité et, le cas échéant, de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité des UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, laquelle est influencée par des paramètres tels que croissance estimée du chiffre d'affaires à moyen et long terme, taux de rentabilité attendu et taux d'actualisation appliqué. Les principales hypothèses retenues par le Groupe pour la réalisation des tests sont présentées en note 12. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

(c) Évaluation d'actifs incorporels résultant de regroupement d'entreprises

Le Groupe s'appuie sur des techniques d'évaluation et des hypothèses pour déterminer la juste valeur des actifs incorporels issus d'un regroupement d'entreprises. Les techniques d'évaluation et hypothèses utilisées sont décrites à la note 24. L'adoption d'un modèle d'évaluation différent et toute modification des variables sous-jacentes pourraient avoir un effet significatif sur la valeur attribuée à ces actifs.

(d) Durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises

Les actifs incorporels amortissables qui ont été acquis lors de regroupements d'entreprises sont valorisés et amortis en tenant compte de leur durée d'utilité prévue par le Groupe. Les incertitudes concernant ces estimations sont principalement liées à l'obsolescence technique pouvant affecter les logiciels destinés à être vendus ou loués en modes SaaS et au taux d'érosion de la clientèle ou de renouvellement de contrat pouvant impacter des actifs tels que les contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS, les contrats de support et, le cas échéant, les relations clientèle.

(e) Actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Le Groupe considère que le droit payé par le Groupe à Tipik Communication Agency SA («Tipik») (voir note 9) pour l'annulation d'un engagement de non concurrence (voir note 11) est assimilable à une licence d'exploitation concédée au Groupe sans limite dans le temps, autorisation sans laquelle le Groupe ne pourrait générer aucun flux de trésorerie dans le périmètre des activités soumises à non-concurrence. En conséquence, le droit payé a été classifié comme un actif à durée d'utilité indéterminée qui fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an.

(f) Comptabilisation des actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôts différés ne peuvent être reconnus que dans la mesure où les pertes fiscales constatées pourront être utilisées pour réduire la charge fiscale liée à des profits imposables. La direction du Groupe s'appuie sur des budgets et des hypothèses de croissance et de rentabilité à moyen terme pour comptabiliser des actifs d'impôt différé. Une révision à la baisse des projections établies par la direction peut influencer de manière significative le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé.

(g) Valorisation des engagements en matière de retraites à prestations définies

Le Groupe participe à des régimes de retraite à prestations définies. Les engagements liés à ces régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

La plupart de ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 18. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois ces engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

NOTE 4. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché (incluant le risque de taux d'intérêt) du fait de l'utilisation d'instruments financiers. La gestion des risques financiers est assurée par la direction financière et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance du Groupe. Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à différents risques ainsi que la manière dont le Groupe appréhende et gère ces risques.

4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le Groupe si un client ou toute autre contrepartie d'un instrument financier est défaillant dans l'exécution de ses obligations. Le principal risque de crédit identifié par le Groupe concerne les créances clients, auxquelles s'ajoutent les produits à recevoir pour les travaux en cours, et les liquidités placées auprès d'institutions financières.

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit par catégorie d'actifs financiers s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créances clients	41 223	34 310
Autres actifs	14 626	9 360
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 112	104 301
TOTAL	117 961	147 971

À l'exposition au risque de crédit inhérent à la détention d'actifs financiers, s'ajoute le risque de défaillance représenté par les produits à recevoir pour travaux en cours dont le solde au 31 décembre 2015 s'élève à 15 469 milliers d'euros (2014 : 14 626 milliers d'euros). Voir note 15.

Le Groupe effectue une sélection rigoureuse de ses contreparties en fonction de leur solvabilité, évaluée sur la base de plusieurs critères, dont les notations d'agences et les ratios financiers.

Outre les conditions d'acceptation des clients, la direction financière du Groupe détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles.

Le risque de crédit client est géré par la direction financière de chaque entité du Groupe. Les créances clients échues font l'objet d'une revue régulière à chaque clôture par les entités opérationnelles. Chaque retard de paiement significatif fait l'objet d'un suivi et si nécessaire d'un plan d'action. À chaque clôture, les créances présentant un risque de non-récupération font l'objet d'une correction de valeur représentant la meilleure estimation de la perte probable qui sera subie par le Groupe. Voir note 15.

La direction financière du Groupe assure une revue régulière des créances clients et des encours de production sur base notamment de balances âgées.

L'encours clients du Groupe classé par catégorie de clients se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Entreprises publiques	6 360	5 100
Grandes entreprises et multinationales	24 019	21 731
PME	12 397	8 489
TOTAL	42 776	35 320

Il n'existe pas de concentration significative de risque de crédit au niveau du Groupe sur base des encours clients au 31 décembre 2015.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe. Les 10 premiers clients représentent ensemble 17,5% (2014 : 18,6%) du chiffre d'affaires du Groupe.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès de sept institutions financières ayant une notation S&P de AA- et plus. Le Groupe adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme.

4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse faire face à ses obligations financières.

La responsabilité ultime de la gestion du risque de liquidité incombe au conseil d'administration de la société mère, qui a établi un cadre de gestion du risque de liquidité sur base de propositions formulées par la direction financière du Groupe. Le Groupe gère le risque de liquidité en conservant des réserves adéquates, en maintenant des facilités bancaires, en suivant de près les flux de trésorerie projetés et réels ainsi qu'en ajustant si besoin les échéances des actifs et des passifs financiers. Les détails des lignes de crédit disponibles que le Groupe a à sa disposition pour réduire davantage le risque de liquidité sont décrits en note 20.

La direction financière du Groupe a mis en place des outils de suivi des flux de trésorerie prévisionnels pour chaque entité opérationnelle du Groupe qui lui permet de gérer le risque de liquidité avec une visibilité suffisante.

Les tableaux suivants fournissent une analyse par catégorie d'échéance, d'après la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle, des passifs financiers non dérivés et des actifs et passifs financiers dérivés du Groupe. Pour évaluer et gérer les risques de liquidité des instruments financiers dérivés, le Groupe considère à la fois les entrées et les sorties contractuelles de trésorerie alors que pour les passifs financiers non dérivés, seules les sorties contractuelles sont prises en compte. Les tableaux ont été préparés à partir des flux de trésorerie non actualisés selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement. Les tableaux comprennent les flux de trésorerie liés aux intérêts et au principal. Dans la mesure où les flux d'intérêt sont à taux variable, le montant non actualisé est obtenu à partir des conditions de marché qui prévalent au 31 décembre 2015.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés et des actifs et passifs financiers dérivés du Groupe (y compris les versements d'intérêts) se détaillent comme suit :

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	<1 an	>1 ans, < 2ans	> 2 ans, < 3 ans	>3 ans, <5 ans	> 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires						
<i>Capital</i>	-	-	(19 000)	-	-	(19 000)
<i>Intérêts</i>	(163)	(163)	(75)	-	-	(401)
Concours bancaires	(668)	-	-	-	-	(668)
Swaps de taux d'intérêts						
<i>Fixe payé</i>	(70)	-	-	-	-	(70)
<i>Variable reçu</i>	(7)	-	-	-	-	(7)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(17 607)	-	-	-	-	(17 607)
Autres passifs	(410)	(3 812)	-	-	-	(4 222)
Garantie financière donnée	(8 000)	-	-	-	-	(8 000)
TOTAL	(26 925)	(3 975)	(19 075)	-	-	(49 975)

Au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	<1 an	>1 ans, < 2ans	> 2 ans, < 3 ans	>3 ans, <5 ans	> 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires						
<i>Capital</i>	-	(14 225)	(25 225)	(15 450)	(223)	(55 123)
<i>Intérêts</i>	(704)	(628)	(152)	(82)	-	(1 566)
Concours bancaires	(935)	-	-	-	-	(935)
Swaps de taux d'intérêts						
<i>Fixe payé</i>	(157)	(70)	-	-	-	(227)
<i>Variable reçu</i>	108	61	-	-	-	169
Ventes de contrats d'option sur devises						
<i>Livré</i>	(16 327)	-	-	-	-	(16 327)
<i>Reçu</i>	16 327	-	-	-	-	16 327
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	(13 455)	-	-	-	-	(13 455)
Autres passifs	(90)	(1 990)	-	-	-	(2 080)
Garantie financière donnée	(11 000)	-	-	-	-	(11 000)
TOTAL	(26 323)	(16 852)	(25 377)	(15 532)	(223)	(84 217)

Les ventes de contrats d'option sur devises arrivaient à échéance endéans les 3 mois suivant le 31 décembre 2014 et les contrats étant largement en situation d'être exercés, les flux de trésorerie étaient basés sur les taux stipulés dans les contrats.

Le taux variable utilisé pour estimer les flux d'intérêts est l'Euribor à 3 mois, soit un taux de (0,131)% au 31 décembre 2015 (31 décembre 2014 : 0,078%).

Les montants des garanties financières octroyées par le Groupe et renseignées ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du Groupe. Hormis les montants ayant fait l'objet de provisions (Note 19), la direction estime qu'à la date de clôture la probabilité qu'un tel montant soit exigible est faible.

Les montants des tableaux précédents reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés pouvant différer des valeurs comptables des actifs et passifs concernés à la date de présentation de l'information financière.

4.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix de marché. Le risque de marché résulte des positions ouvertes dans des devises étrangères et des actifs et passifs portant intérêts.

(a) Risque de change

L'exposition au risque de taux de change découle des ventes et des achats que le Groupe effectue à l'étranger, lesquels sont principalement libellés en dollars US et en livres sterling et des encours qui en résultent. Le Groupe détient également des dépôts bancaires en dollars US.

En vue de gérer son exposition au risque de change, le conseil d'administration de la Société Mère a adopté des limites par devise et par échéance sur proposition de la direction financière.

Afin d'atténuer l'exposition du Groupe au risque de change, les positions nettes en devises du Groupe classées par échéance, tant réelles qu'estimées sur base de budgets et de projections financières font l'objet d'un suivi et des contrats de change au comptant ou à terme sont conclus afin de respecter les limites ainsi adoptées.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs monétaires libellés en devises ainsi que la position nette globale par devise à la date de clôture :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs		Passifs		Position nette	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Livre Sterling	49 249	76 125	(26 341)	(44 156)	22 908	31 969
Dollar américain	8 540	11 805	(4 809)	(9 101)	3 731	2 704
Franc suisse	25 123	23 046	(17 889)	(5 672)	7 234	17 374
Roupie indienne	524	456	(132)	(107)	392	349
Autres	1 348	3 205	(1 125)	(2 034)	223	1 170

Le tableau suivant illustre la sensibilité du résultat net et des capitaux propres aux variations par rapport à l'euro des cours de changes appliqués aux actifs et aux passifs financiers du Groupe libellés en devises étrangères, à savoir la position nette du Groupe dans la devise, toutes les autres variables étant demeurées constantes. Il suppose une variation des cours de change en fonction de la volatilité historique des cours de change sur le marché, calculée sur base des douze mois précédents, à l'exception du franc suisse (voir plus bas). L'analyse de sensibilité s'appuie sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères détenus par le Groupe à la date de présentation de l'information financière. Elle tient également compte des contrats de change à terme qui compensent les effets des variations des cours de change. Les devises non significatives à la date de clôture ont été regroupées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Variation du taux de change	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Variation du taux de change	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Devise						
Livre Sterling	4%	999	940	4%	557	1 954
Dollar américain	8%	30	464	8%	37	122
Franc suisse	10%	(568)	2 290	10%	122	2 228
Roupie indienne	6%	1	1	6%	2	27

Les changements ci-dessus des taux de change représentent la meilleure estimation de la direction, compte tenu de la volatilité historique.

(b) Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt est liée au niveau d'endettement financier du Groupe. Le Groupe gère ce risque en maintenant une composition adéquate d'emprunts à taux fixe et à taux variable et en utilisant des swaps de taux d'intérêt.

La politique de gestion du risque tient compte des anticipations de la direction en termes de fluctuations des taux, de la volatilité historique et de l'impact des fluctuations sur le résultat net du Groupe.

Au 31 décembre 2015, après la prise en compte des swaps de taux d'intérêts, environ 13,2 % de la dette du Groupe est rémunérée à taux d'intérêt fixe (2014 : 32,4 %).

Malgré la proportion importante d'emprunts à taux variable, le Groupe estime que son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt est limitée compte tenu des politiques monétaires actuelles.

Les principaux emprunts sont libellés en euro et sont logés auprès de la Société.

L'analyse de sensibilité concernant les dettes à taux variables a été préparée en fonction de l'hypothèse selon laquelle les dettes à la date de clôture présentent un encours stable tout au long de l'exercice.

Si les taux d'intérêts augmentaient/ diminuait de 50 points de base (qui correspond à l'évaluation qu'a faite la direction de la fluctuation raisonnablement possible de taux d'intérêts) et que toutes les autres variables demeuraient constantes, le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2015 diminuerait/ augmenterait de 98 milliers euros (31 décembre 2014 : 270 milliers euros).

4.4 La gestion du capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que le Groupe soit en mesure d'assurer la continuité de son exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio d'endettement net rapporté aux capitaux propres.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital, à l'exception du respect des ratios financiers imposés par les banques (voir note 20.3).

Au 31 décembre 2015, le ratio de structure financière se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dettes financières	19 668	56 058
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(62 112)	(104 301)
Endettement net	(42 444)	(48 243)
Capitaux propres	161 293	161 778
RATIO D'ENDETTEMENT NET	(26,31%)	(29,82%)

NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE

En application des dispositions de la norme IFRS 8, l'information sectorielle présente des secteurs opérationnels comparables aux secteurs d'activité identifiés sur base des composants « métiers » du Groupe. Cette information sectorielle est basée sur l'organisation de la gestion interne du Groupe, qui conduit à l'élaboration au niveau de chaque composante « métier » d'outils de pilotage utilisés par la direction du Groupe.

En appliquant une logique « métier », le Groupe a défini deux secteurs opérationnels, à savoir le secteur « Services IT » et le secteur « Logiciels », lesquels secteurs conditionnent la mesure de performance et les orientations stratégiques du Groupe.

Autour des secteurs d'activité opérationnels gravitent les fonctions de support telles que les fonctions commerciales, la finance, les ressources humaines et la logistique.

Les secteurs d'activité se définissent comme suit :

- **IT Services (Solutions) :**

Il s'agit d'une division spécialisée sur les services en matière d'intégration de systèmes d'information et d'ingénierie du contenu et ciblant les marchés régulés et le « Compliance Management ». Elle appuie sa stratégie sur des composants logiciels techniques tels que les outils de gestion documentaire.

- **Logiciels (Software ou Produits) :**

Cette division recouvre l'offre logicielle portant sur les activités « Governance Risk & Compliance » (GRC), les activités de gestion documentaire et celles relatives à la gestion de grands projets. En plus, elle inclut des applications liées au financement de véhicules et d'équipements à destination principalement des sociétés de leasing et des courtiers.

5.1 Informations par zone géographique

Le tableau ci-dessous reprend le chiffre d'affaires ventilé par marché géographique, à l'exclusion du chiffre d'affaires intra-secteurs, et des informations sur les actifs non courants par région géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Chiffre d'affaires provenant des clients externes</i>		<i>Actifs non courants (*)</i>	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Benelux	17,392	25 200	23 528	20 474
France	26,344	22 300	13 168	13 543
Suisse	27,915	24 800	30 880	27 528
Royaume Uni	32,994	26 900	61 005	49 211
Etats-Unis	9,185	7 500	145	138
Autres	23,734	10 369	822	270
TOTAL	137 564	117 069	129 548	111 164

(*) Les actifs non courants excluent les instruments financiers et les actifs d'impôt différés.

5.2 Informations par secteurs

(a) Analyse du compte de résultat

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)

	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Total consolidé
Chiffre d'affaires				
- hors Groupe (<i>clients externes</i>)	93 538	44 026	-	137 564
- intra-secteurs	-	-	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	93 538	44 026	-	137 564
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)	9 052	12 500	-	21 552
Dotations aux amortissements	(3 651)	(1 495)	(12)	(5 158)
Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)	5 401	11 005	(12)	16 394
Résultat sur cessions d'actifs	107	(2)	(675)	(570)
Pertes de valeur sur actifs	(455)	-	-	(455)
Autres éléments non récurrents	(1 179)	(371)	(2 496)	(4 046)
Résultat opérationnel (RO)	3 874	10 632	(3 183)	11 323
Résultat financier				3 010
Résultat des entreprises associées				(100)
Charge d'impôt sur le résultat				(3 441)
Résultat de l'exercice				10 792
Participations ne donnant pas le contrôle				630
Part du Groupe				10 162

Au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Total consolidé
Chiffre d'affaires				
- hors Groupe (<i>clients externes</i>)	82 866	34 203	-	117 069
- intra-secteurs	-	-	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	82 866	34 203	-	117 069
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)	8 837	10 016	-	18 853
Dotations aux amortissements	(1 995)	(1 145)	(10)	(3 150)
Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)	6 842	8 871	(10)	15 703
Résultat sur cessions d'actifs	(806)	2 670	(349)	1 515
Pertes de valeur sur actifs	(488)	(1 112)	-	(1 600)
Autres éléments non récurrents	(249)	(330)	(2 187)	(2 766)
Résultat opérationnel (RO)	5 299	10 099	(2 546)	12 852
Résultat financier				3 811
Résultat des entreprises associées				(10)
Charge d'impôt sur le résultat				(3 336)
Résultat de l'exercice				13 317
Participations ne donnant pas le contrôle				1 163
Part du Groupe				12 154

(b) Analyse des actifs et passifs
Au 31 décembre 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Ajustements et éliminations	Total consolidé
Actifs sectoriels	117 558	77 385	-	-	194 943
Actifs non-alloués	-	-	51 839	-	51 839
TOTAL DES ACTIFS	117 558	77 384	51 839	-	246 782
Passifs sectoriels	41 250	15 064	-	111 225	167 539
Passifs non-alloués	-	-	29 175	(111 225)	(82 050)
TOTAL DES PASSIFS	41 250	15 064	29 175	-	85 489
<i>Investissements incorporels et corporels réalisés durant l'exercice</i>	2 912	5 418	75	-	8 405

Au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Ajustements et éliminations	Total consolidé
Actifs sectoriels	127 055	59 989	-	-	187 044
Actifs non-alloués	-	-	77 776	-	77 776
TOTAL DES ACTIFS	127 055	59 989	77 776	-	264 820
Passifs sectoriels	34 490	9 362	-	131 882	175 734
Passifs non-alloués	-	-	59 190	(131 882)	(72 692)
TOTAL DES PASSIFS	34 490	9 362	59 190	-	103 042
<i>Investissements incorporels et corporels réalisés durant l'exercice</i>	8 133	846	9	-	8 988

Voir note 12.2 pour l'affectation des goodwill aux Unités Génératrices de Trésorerie.

Tous les actifs sont affectés aux secteurs à l'exception des actifs qui ne peuvent pas être alloués à une UGT, qui sont composés pour l'essentiel de la trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par la Société.

Tous les passifs sont affectés aux secteurs à l'exception des passifs qui ne peuvent pas être alloués à une UGT, qui sont composés pour l'essentiel des dettes financières contractées par la Société et qui sont destinées à financer le Groupe.

NOTE 6. INFORMATION GROUPE

6.1 Périmètre de consolidation

Société	Principale activité/ secteur opérationnel	Méthode	% contrôle		% intérêts	
			2015	2014	2015	2014
Luxembourg						
Sword Group SE	Société mère					
Sword Technologies SA ⁽¹⁾	IT Services	IG	90%	100%	90%	100%
Sword Sol S.à r.l.	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Afrique du Sud						
Sword Création Informatique Ltd	IT Services/ Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Australie						
Active Risk Australia Pty Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Belgique						
FI System Belgium ⁽²⁾	Holding	IG	-	100%	-	100%
Sword Integra SA	IT Services	IG	100%	100%	90%	100%
Chypre						
Apak Beam Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Colombie						
Sword Colombia SAS	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
États-Unis						
Active Risk Inc.	Logiciels	IG	100%	100%	93%	100%
Sword Apak Inc.	Logiciels	IG	100%	100%	90%	97%
Buildonline Inc.	IT Services/ Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Solutions Inc.	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
France						
Sword Connect SAS	IT Services	IG	73%	73%	73%	73%
Sword Consulting France SAS (anciennement Simalaya SAS)	IT Services	IG	82%	82%	82%	82%
Sword Insight SAS	IT Services	IG	70%	70%	70%	70%
Sword Kami SAS ⁽³⁾	IT Services	IG	100%	-	100%	-
Sword Orizon SAS	Logiciels	IG	67%	67%	67%	67%
Sword Performance France SAS ⁽³⁾	IT Services	IG	100%	-	100%	-
Sword SA	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Inde						
Sword Global India Pvt Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Liban						
Sword Lebanon SAL	IT Services	IG	99%	99%	99%	99%
Sword Middle East LLC	IT Services	IG	98%	98%	98%	98%
Maroc						
Adhoc Sàrl	IT Services	IG	100%	100%	35%	22%

Société	Principale activité/ secteur opérationnel	Méthode	% de contrôle		% d'intérêts	
			2015	2014	2015	2014
Royaume-Uni						
AAA Group Ltd	Holding	IG	100%	-	49%	-
AAA Ltd ⁽⁴⁾	IT Services	IG	100%	-	49%	-
Apak Group Ltd	Logiciels	IG	90%	97%	90%	97%
Active Risk Group Ltd	Holding	IG	93%	100%	93%	100%
Active Risk Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Charteris Ltd	IT Services	IG	100%	100%	49%	100%
Mobile Productivity Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Achiever Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Apak Aurius Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	90%	100%
Sword General Partners Ltd	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Sword IT Solutions Ltd	Holding	IG	49%	-	49%	-
Sword Soft Ltd	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Technologies Solutions Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Suisse						
CBA Sourcing SA ^{(5) (6)}	IT Services	IG	35%	25%	14%	25%
Eurogenia SA ⁽⁵⁾	Holding	IG	41%	-	41%	-
Kenzan Film Factory Sarl ⁽⁷⁾	IT Services	IG	-	60%	-	24%
Simalaya Holding SA ⁽⁸⁾	Holding	IG	100%	40%	100%	40%
Sword Technologies SA (anciennement Sword IF SA) ⁽⁹⁾	IT Services	IG	45%	45%	45%	45%
Swissgenia SA	IT Services	IG	60%	-	24%	-
Sword Consulting SA (anciennement Simalaya SA)	IT Services	IG	100%	96%	100%	38%
Sword Performance AG (anciennement Adhoc PES AG)	IT Services	IG	62%	60%	62%	24%
Sword Performance International (anciennement Adhoc Int)	IT Services	IG	91%	91%	56%	22%
Sword Services SA	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Suisse Holding SA	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
The Agile Factory SA ⁽¹⁰⁾	IT Services	IG	-	54%	-	21%
1.618 SA ⁽¹¹⁾	IT Services	IG	-	100%	-	40%
Tunisie						
Adhoc CTS Tunisie	Logiciels	IG	95%	95%	59%	23%
Adhoc ISL Tunisie	IT Services	IG	95%	95%	59%	23%
Simalaya Technology Office ⁽¹²⁾	IT Services	IG	-	67%	-	16%

⁽¹⁾ Durant le premier semestre 2015, FI System Belgium a cédé 10% des actions émises par sa filiale Sword Technologies S.A. Voir note 1.2.

⁽²⁾ Dissoute au 31 décembre 2015, suite à un transfert des actifs et passifs au Groupe

⁽³⁾ Constitué en date du 23 décembre 2015

⁽⁴⁾ En novembre 2015, le Groupe a acquis 100% d'AAA Group Ltd. Voir note 8.1.

⁽⁵⁾ Au terme de l'exercice, le Groupe, via une participation de 40.50% dans Eurogenia SA, détient 35% du capital de CBA Sourcing SA et 60% du capital de Swissgenia SA. Les actionnaires d'Eurogenia, de Swissgenia et de CBA ont signé un pacte d'actionnaires qui permet au Groupe d'avoir le contrôle sur les 3 sociétés, lesquelles sont consolidées par intégration globale au 31 décembre 2015. Voir note 1.2.

⁽⁶⁾ Pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, CBA Sourcing SA a fait l'objet d'une mise en équivalence.

⁽⁷⁾ En juillet 2015, le Groupe a vendu 12% de sa participation, une opération à l'issue de laquelle les titres ont été classés en « Participations mises en équivalence ». En octobre 2015, le Groupe a cédé les 48% restants à l'actionnaire majoritaire. Voir note 1.2, note 7 et note 9.1.

⁽⁸⁾ Durant 2015, le Groupe a acquis 60,12% du capital de Simalaya Holding SA, portant ainsi sa participation à 100%. Voir note 1.2.

⁽⁹⁾ Avec effet au 1^{er} juillet 2014, le Groupe a signé une convention d'actionnaires lui donnant le contrôle sur Sword Technologies SA (Suisse). Par conséquent, la société est consolidée par intégration globale.

⁽¹⁰⁾ En août 2015, le Groupe a cédé 35% de sa participation dans The Agile Factory SA, une transaction à l'issue de laquelle le Groupe a conservé 18,50%. Les titres ont été classés en actifs financiers disponibles à la vente pour l'exercice clos au 31 décembre 2015. Voir note 1.2. et note 9.1.

⁽¹¹⁾ Absorbée par Sword Consulting SA durant le deuxième semestre 2015

⁽¹²⁾ Cédée le 31 mai 2015

6.2 Précisions sur les filiales du Groupe dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) sont significatives au 31 décembre 2015

Le détail des filiales du Groupe non détenues en propriété exclusive dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives est fourni dans le tableau ci-après :

Société	Pourcentage de participations détenues par des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat global de l'exercice attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	Cumul des participations ne donnant pas le contrôle
Sword IT Solutions Ltd	51%	119	1 402
Autres	De 1,03% à 65%	1 062	5 686
Total		1 181	7 088

Le tableau suivant présente l'information résumée à l'égard de Sword IT Solutions Ltd avant éliminations intragroupes:

(en milliers d'euros)

31 décembre
2015

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE RÉSUMÉ

Actifs non courants	6 605
Actifs courants	4 650
Passifs non courants	(1 271)
Passifs courants	(6 747)
ACTIF NET	3 237

Dont :

Part du Groupe	1 835
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	1 402

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Chiffre d'affaires	6 720
Charges	(3 959)
Résultat de l'exercice	2 761

Dont :

Part du Groupe	2 748
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	13

Autres éléments du résultat global

Dont :

Part du Groupe	102
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	106

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

Dont :

Part du Groupe	2 850
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	119

Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle

-

(en milliers d'euros)

31 décembre
2015

ÉTAT DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE RÉSUMÉ

Sorties nettes de trésorerie des activités opérationnelles	857
Sorties nettes de trésorerie des activités d'investissement	(737)
Sorties nettes de trésorerie des activités de financement	-
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	120

NOTE 7. ENTREPRISES ASSOCIÉES

(a) Variations au cours de l'exercice

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde au début de l'exercice	-	-
Acquisition et prise d'influence notable ^{(1) (2)}	3 913	10
Cession et perte d'influence notable ⁽³⁾	(1 381)	-
Quote-part du résultat de l'exercice	(100)	(10)
Dividendes versés	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	2 432	-

⁽¹⁾ Suite à une augmentation de sa participation dans Tipik, passant de 18% à 38% du capital, la Direction du Groupe a jugé que les conditions de l'exercice d'une influence notable sur Tipik étaient réunies et a reclassé sa participation en « Participations mises en équivalence » pour un montant total de 2 482 milliers d'euros.

⁽²⁾ Avec effet au 13 juillet 2015, le Groupe a cédé 12% du capital de sa filiale Kenzan, faisant passer la détention du Groupe dans Kenzan de 60% à 48%. À l'issue de cette transaction, la Direction du Groupe a jugé que les conditions de l'exercice du contrôle exclusif selon IFRS 10 n'étaient plus respectées et a reclassé sa participation en « Participation mises en équivalence » pour un montant total de 1 381 milliers d'euros.

⁽³⁾ En juillet 2015, subséquentement à la cession de 12% du capital détenu dans Kenzan, le Groupe a cédé les 48% restants à l'actionnaire de contrôle (note 1.2.).

(b) Précisions sur les entreprises associées significatives

Société	Lieu de constitution et établissement principal	Principale activité/ secteur opérationnel	% de détention	
			2015	2014
Tipik Communication Agency SA	Belgique	IT Services	38%	18%

Le tableau suivant présente l'information résumée à l'égard de Tipik (après ajustement éventuel par le Groupe aux fins de se conformer aux principes comptables du Groupe en vertu de l'application de la méthode de la mise en équivalence) :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015
Actifs non courants	4 110
Actifs courants	9 412
Passifs non courants	-
Passifs courants	12 666
Actif net	856
Chiffre d'affaires	8 133
Charges	8 479
Résultat de l'exercice	(346)
Autres éléments du résultat global	-
Dividendes reçus de l'entreprise associée au cours de l'exercice	-

Les participations dans les entreprises associées étant non significatives en 2014, les informations à fournir selon IFRS 12 avaient été omises.

NOTE 8. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS

8.1 Acquisitions en 2015

(a) Description

AAA Group Ltd

Avec effet au 1^{er} décembre 2015, le Groupe a acquis 100% des actions d'AAA Group Ltd via Sword IT Solutions Ltd (« Sword ITS »), une filiale du Groupe. AAA Group Ltd est une société de droit britannique qui détient 100% des actions d'AAA Ltd, une société de droit britannique spécialisée dans l'externalisation des projets, le sourcing et le recrutement. Le rapprochement a pour objectif de permettre au Groupe d'atteindre une taille critique sur le marché de l'IT Service au Royaume-Uni et de réaliser de la croissance en développant ses activités sans nouveaux coûts fixes à court terme et donc avec une augmentation de la marge bénéficiaire. À l'issue de l'opération, le management d'AAA Group Ltd détient 51% du capital de Sword ITS. Bien que le Groupe ait une participation minoritaire, il continue de disposer du contrôle exclusif sur Sword IT Solutions Ltd (note 1.2).

Swissgenia SA

Le 1^{er} avril 2015, le Groupe a acquis 60% des actions de Swissgenia SA, société de droit suisse spécialisée dans SAP et dans l'OpenText. Le rapprochement permettra au Groupe d'augmenter sa base de clients en ayant accès à certains des groupes privés et publics suisses les plus importants.

(b) Contrepartie transférée

(en milliers d'euros)

	AAA Group Limited	Swissgenia S.A.	TOTAL
Contrepartie réglée en trésorerie	2	822	824
Moins :			
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(717)	1 335	618
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	719	(513)	206

(c) Actifs acquis et passifs comptabilisés à date d'acquisition (pour 100% de la société acquise)

(en milliers d'euros)

	AAA Group Limited	Swissgenia S.A.	TOTAL
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	351	9	360
Actifs financiers	-	100	100
Impôts différés actifs	-	131	131
Actifs courants			
Créances clients et autres débiteurs	1 519	510	2 029
Autres actifs	8 695	90	8 785
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 335	1 335
Passifs non courants			
Autres provisions	(1 338)	-	(1 338)
Passifs courants			
Dettes financières	(717)	-	(717)
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 678)	(683)	(2 361)
Autres passifs	(7 870)	(671)	(8 541)
ACTIFS NETS IDENTIFIABLES ACQUIS	(1 038)	731	(307)

Lors des acquisitions, le Groupe a reconnu un montant de 530 milliers d'euros et (520) milliers d'euros pour les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) à la date d'acquisition d'AAA et de Swissgenia respectivement, évaluées selon la méthode du goodwill partiel.

(d) Goodwill découlant de l'acquisition

(en milliers d'euros)	AAA Group Limited	Swissgenia S.A.	TOTAL
Contrepartie transférée	2	822	824
<i>Moins :</i>			
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	(1 038)	731	(307)
<i>Plus :</i>			
Participations ne donnant pas le contrôle	530	(520)	10
GOODWILL DÉCOULANT DE L'ACQUISITION	510	611	1 121

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe a procédé à une évaluation provisoire de la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'AAA Group Ltd en attendant la finalisation des travaux de vérification confiés à des experts tiers.

Le goodwill dégagé lors de l'acquisition de Swissgenia, après comptabilité d'acquisitions, est principalement liés aux prévisions de croissance, à la rentabilité future attendue, ainsi qu'aux réductions de coûts mises en œuvre dès l'acquisition et aux synergies à moyen terme résultant de l'adossement de la société acquise au Groupe au travers des fonctions de support.

Les goodwill ne devraient pas être déductibles à des fins fiscales.

(e) Incidences des acquisitions sur les résultats du Groupe

Si ces regroupements d'entreprises avaient été en vigueur au 1er janvier 2015, le chiffre d'affaires et le résultat net de l'exercice des entités acquises se seraient présentés comme suit :

(en milliers d'euros)	AAA Group Limited	Swissgenia S.A.	TOTAL
Chiffre d'affaires	12 428	3 540	15 968
Résultat net	(1 679)	(276)	1 955

Pour la période allant de leur date d'acquisition au 31 décembre 2015, la société acquise a contribué au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe dans les proportions suivantes :

(en milliers d'euros)	AAA Group Limited	Swissgenia S.A.	TOTAL
Chiffre d'affaires	737	2 168	2 905
Résultat net	11	202	213

8.2 Acquisitions en 2014

(a) Description

Charteris Plc

Le 6 janvier 2014, le Groupe avait acquis, lors d'une offre publique d'achat amicale, 100% des actions de Charteris Plc, une société de services de droit britannique, cotée sur le segment AIM de la Bourse de Londres et offrant une vaste gamme de services de conseil et d'intégration d'applications Microsoft aux groupes internationaux, aux PME et au secteur public. Suite à l'acquisition, les titres ont été retirés de la cote. L'acquisition du Groupe visait à renforcer l'offre du groupe sur le plan des compétences et des marchés.

Mobile Productivity Ltd

À travers sa filiale Sword Soft Ltd, le Groupe avait acquis le 7 avril 2014 la totalité des actions de Mobile Productivity Plc, un éditeur de logiciels de droit britannique, dont l'offre complète les solutions « mobile » du Groupe pour la gestion du financement de véhicules et de biens d'équipement à destination des groupes manufacturiers, des sociétés de leasing et des courtiers.

Autres acquisitions

Durant l'exercice 2014, le Groupe avait procédé aux acquisitions suivantes :

Société	Lieu de constitution et d'exploitation	Secteur d'activité	% contrôle 2014
1.618 SA	Suisse	IT Services	100%
Idaho SA	France	IT Services	100%
Inea IT Services SA	Suisse	IT Services	40,11%
Kenzan Film Factory Sarl	Suisse	IT Services	60%
The Agile Factory SA	Suisse	IT Services	53,50%

(b) Contrepartie transférée

(en milliers d'euros)	Charteris Plc	Mobile Productivity Ltd.	Autres	TOTAL
Contrepartie réglée en trésorerie	2 745	665	3 409	6 819
<i>Moins :</i>				
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(199)	392	388	581
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	2 945	273	3 021	6 238

La convention d'achat de Mobile Productivity Ltd prévoyait un complément de prix correspondant à un multiple de la moyenne des résultats nets de Mobile Productivity pour 2015 et 2016, avec un plafond fixé à 2 953 milliers d'euros. Le complément de prix qualifié de « passif de contrepartie éventuelle » sera versé dans le courant du deuxième trimestre 2016. La juste valeur de ce passif s'élevait à 1 855 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (voir note 23). Elle était basée sur l'actualisation de flux de trésorerie estimés.

(c) Actifs acquis et passifs comptabilisés à date d'acquisition (pour 100% de la société acquise)

(en milliers d'euros)	Charteris Plc	Mobile Productivity Ltd.	Autres	TOTAL
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	-	-	307	307
Immobilisations corporelles	51	11	124	186
Impôts différés actifs	786	-	-	786
Autres actifs	-	-	38	38
Actifs courants				
Créances clients et autres débiteurs	1 490	25	815	2 330
Autres actifs	97	-	1 993	2 090
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	392	515	907
Passifs non courants				
Passifs d'impôt différé	-	(1)	-	(1)
Autres passifs	-	-	(151)	(151)
Passifs courants				
Dettes financières	(199)	-	(127)	(326)
Fournisseurs et autres créditeurs	(2 827)	(12)	(696)	(3 535)
Impôt exigible	-	(9)	(66)	(75)
Autres passifs	(1 261)	(47)	(315)	(1 623)
ACTIFS NETS IDENTIFIABLES ACQUIS	(1 863)	359	2 437	933

Lors de l'acquisition de Kenzan Film Factory Sarl, Inea IT Services SA et The Agile Factory SA, le Groupe a reconnu un montant de 873 milliers d'euros pour les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) à la date d'acquisition, évaluées selon la méthode du goodwill partiel.

(d) Goodwill découlant de l'acquisition

(en milliers d'euros)	Charteris Plc	Mobile Productivity Ltd.	Autres	TOTAL
Contrepartie transférée	2 745	3 179	3 409	9 333
<i>Moins :</i>				
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	(1 863)	359	2 437	933
<i>Plus :</i>				
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	868	868
GOODWILL DÉCOULANT DE L'ACQUISITION	4 608	2 820	1 840	9 268

Les goodwill dégagés lors des acquisitions réalisées en 2014 étaient principalement liés aux prévisions de croissance, à la rentabilité future attendue, à l'expertise et aux compétences du personnel des sociétés acquises ainsi qu'aux réductions de coûts mises en œuvre dès l'acquisition et aux synergies à moyen terme résultant de l'adossement des sociétés acquises au Groupe au travers des fonctions de support.

Le goodwill ne devrait pas être déductible à des fins fiscales.

(e) Incidences des acquisitions sur les résultats du Groupe

Si ces regroupements d'entreprises avaient été en vigueur au 1 janvier 2014, le chiffre d'affaires et le résultat net de l'exercice des entités acquises se seraient présentés comme suit :

(en milliers d'euros)	Charteris Plc	Mobile Productivity Ltd.	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires	6 555	800	2 876	10 231
Résultat net	567	127	625	1 319

Pour la période allant de leur date d'acquisition au 31 décembre 2014, les sociétés acquises avaient contribué au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe dans les proportions suivantes :

(en milliers d'euros)	Charteris Plc	Mobile Productivity Ltd.	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires	6 555	605	2 321	9 481
Résultat net	567	95	491	1 153

NOTE 9. CESSIONS

9.1 Cessions en 2015

The Agile Factory SA

Le 3 août 2015, le Groupe a décidé de céder 35% des actions de la filiale suisse The Agile Factory SA. (TAF). Le paiement du prix a fait l'objet d'une inscription de créance sur l'acheteur et a été payée par compensation d'une créance détenue sur Sword Suisse Holding SA en 6 janvier 2016. À l'issue de cette transaction, le Groupe a conservé 18,50% des actions de TAF qui ont été classés en « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Kenzan Film Factory Sarl

Le Groupe a finalisé le 13 juillet 2015 la cession de 15 000 actions, représentant 12% du capital de sa filiale Kenzan Film Factory SA pour un prix de 300 milliers de CHF (équivalent à 288 milliers d'euros). À l'issue de cette opération, le Groupe a conservé 48% des actions et a classé ses titres sous la rubrique « Participations mises en équivalence ». En octobre 2015, le Groupe a cédé le solde des titres en contrepartie d'une créance estimée à 1 409 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et dont le règlement sera étalé sur une période de maximum 6 ans comprise entre 2016 et 2021. Voir note 1.2, note 7 et note 16.

(a) Contrepartie reçue

(en milliers d'euros)	Kenzan Film Factory Sarl	The Agile Factory SA	Total
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalents de trésorerie	288	-	288
Contrepartie à recevoir ^(*)	-	237	237
TOTAL DE LA CONTREPARTIE	288	237	525

^(*) Au 31 décembre 2015, la contrepartie à recevoir sur la cession de TAF a été compensée par une créance que l'acheteur détenait sur Sword Suisse Holding SA.

(b) Analyse des actifs et passifs sur lesquels le contrôle a été perdu

(en milliers d'euros)	Kenzan Film Factory Sarl	The Agile Factory SA	Total
Actifs non courants			
Goodwill	842	77	919
Autres immobilisations incorporelles	1 260	-	1 260
Immobilisations corporelles	137	255	392
Autres actifs	-	1	1
Actifs courants			
Créances clients et autres débiteurs	263	245	508
Autres actifs	353	37	390
Trésorerie et équivalents de trésorerie	369	229	598
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	(196)	(75)	(271)
Passif d'Impôt exigible	(10)	(19)	(29)
Autres passifs	(141)	(87)	(228)
ACTIFS NETS CÉDÉS	2 877	663	3 540

(c) Profit/ (perte) généré(e) à la cession

(en milliers d'euros)	Kenzan Film Factory Sarl	The Agile Factory SA	Total
Contrepartie reçu/ à recevoir	288	237	525
<i>Moins :</i>			
Actif net cédé	(2 877)	(663)	(3 540)
<i>Plus :</i>			
Juste valeur des titres de participation conservés	1 381	80	1 461
<i>Plus :</i>			
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	1 151	353	1 504
PROFIT/ (PERTE) A LA CESSION	(57)	7	(50)

Le profit et la perte générés à la cession, en ce compris la quote-part attribuable à l'évaluation à la juste valeur des participations conservées, sont inclus dans le compte de résultat sous « résultat sur cession d'actifs ».

(d) Sortie nette de trésorerie à la cession

(en milliers d'euros)	Kenzan Film Factory Sarl	The Agile Factory SA	Total
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalent de trésorerie	288	-	288
<i>Moins :</i>			
Soldes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	369	229	598
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	(81)	(229)	(310)

9.2 Cession partielle avec perte de contrôle en 2014

Compte tenu d'une politique de recentrage de ses activités, le Groupe a décidé de céder le contrôle de Tipik Communication Agency SA («Tipik»), une filiale du Groupe basée à Bruxelles et détenue à 90% au travers d'une opération dite de « Leveraged Management Buy-Out », à l'issue de laquelle le Groupe a conservé 18% des actions de Tipik. L'opération de cession a été finalisée le 10 mars 2014.

(a) Contrepartie reçue

(en milliers d'euros)

31 décembre 2014

Contrepartie reçue en trésorerie et équivalents de trésorerie	-
Contrepartie à recevoir	2 160
TOTAL DE LA CONTREPARTIE	2 160

Sous réserve de certaines conditions énumérées dans le contrat de cession, il était initialement prévu que le prix soit payé au Groupe par l'acquéreur en deux tranches de même montant, la première à concurrence de 50%, soit 1,08 millions d'euros payable au 1^{er} juillet 2015, la seconde étant payable le 1^{er} juillet 2016. La créance qui résulte de ce paiement différé est assorti d'un taux d'intérêt de 1,5% par an. A 31 décembre 2015, la contrepartie à recevoir a été ramenée à 1,08 millions d'euros.

(b) Analyse des actifs et passifs sur lesquels le contrôle a été perdu

(en milliers d'euros)

10 Mars 2014

Actifs non courants	
Goodwill	3 541
Autres immobilisations incorporelles	257
Immobilisations corporelles	562
Autres actifs	84
Actifs courants	
Créances clients et autres débiteurs	13 490
Actif d'impôt exigible	950
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 126
Passifs non courants	
Dettes financières	(3)
Passif d'impôt différé	(30)
Passifs courants	
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 326)
Passif d'Impôt exigible	(435)
Autres passifs	(13 830)
ACTIFS NETS CÉDÉS	4 386

Subséquentement à la cession, le solde en compte courant de 12 280 milliers euros dû par Tipik envers le Groupe et inclus dans les « autres passifs » ci-dessus avait fait l'objet d'un refinancement bancaire à hauteur de 11 millions qui a permis à Tipik de rembourser le Groupe à due concurrence. Au 31 décembre 2014, Tipik restait redevable d'un montant de 1,3 millions d'euros. Le refinancement obtenu par Tipik est assorti d'une caution de la part du Groupe (voir note 19 et note 38).

(c) Perte générée à la cession

(en milliers d'euros)

31 décembre 2014

Contrepartie à recevoir	2 160
Moins :	
Actif net cédé	(4 386)
Plus :	
Juste valeur des titres de participation conservés	1 115
Plus :	
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	113
PERTE A LA CESSION	(998)

La perte générée à la cession, en ce compris la quote-part attribuable à l'évaluation à sa juste valeur de la participation conservée dans Tipik, est incluse dans le compte de résultat sous « résultat sur cession d'actifs ».

(d) Sortie nette de trésorerie à la cession

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2014
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalent de trésorerie	-
Moins : Soldes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	1 126
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	(1 126)

NOTE 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Installations, aménagements et agencements	Matériel de transport	Matériel de bureau et équipement informatique	Mobilier de bureau	TOTAL
VALEUR BRUTE						
Au 31 décembre 2013	141	3 019	312	8 806	2 618	14 896
Acquisitions	-	301	-	1 199	361	1 861
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	87	57	-	732	132	1 008
Cessions	-	(138)	(11)	(289)	(10)	(448)
Sorties de périmètre	-	(821)	(1)	(725)	(222)	(1 769)
Écart de conversion	16	25	6	312	138	497
Au 31 décembre 2014	244	2 443	306	10 035	3 017	16 045
Acquisitions	-	394	-	1 204	3 673	5 271
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	310	-	134	170	104	718
Cessions	-	(207)	(160)	(198)	(55)	(620)
Sorties de périmètre	-	(46)	-	(549)	(75)	(670)
Écart de conversion	3	108	31	547	129	818
Au 31 décembre 2015	557	2 692	311	11 209	6 793	21 562
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR CUMULÉS						
Au 31 décembre 2013	(74)	(1 800)	(193)	(7 162)	(1 799)	(11 028)
Dotations aux amortissements	(56)	(174)	(34)	(841)	(275)	(1 380)
Variations de périmètre	(58)	313	1	1	129	386
Reprises de pertes de valeur	-	138	8	290	8	444
Écart de conversion	(11)	(13)	(4)	(261)	(81)	(370)
Au 31 décembre 2014	(199)	(1 536)	(222)	(7 973)	(2 018)	(11 948)
Dotations aux amortissements	(33)	(228)	(43)	(1 030)	(315)	(1 649)
Variations de périmètre	(122)	17	(50)	78	16	(61)
Reprises de pertes de valeur	-	170	160	180	44	554
Écart de conversion	(7)	(66)	(24)	(405)	(107)	(609)
Au 31 décembre 2015	(361)	(1 643)	(179)	(9 150)	(2 380)	(13 713)
VALEUR NETTE						
Au 31 décembre 2014	45	907	84	2 062	999	4 097
Au 31 décembre 2015	196	1 049	132	2 059	4 413	7 849

Au 31 décembre 2015, il n'existe pas de garanties données portant sur les immobilisations corporelles (2014 : néant).

NOTE 11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels	Contrats liés aux logiciels	Clause de non concurrence	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEUR BRUTE					
Au 31 décembre 2013	5 578	3 475	-	2 213	11 266
Acquisitions	741	-	1 113	5 272	7 126
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	503	883	-	5	1 391
Cessions	(1 112)	-	-	(70)	(1 182)
Sorties de périmètre	-	-	-	(462)	(462)
Écart de conversion	64	-	-	301	365
Au 31 décembre 2014	5 774	4 358	1 113	7 259	18 504
Acquisitions	3 355	-	-	162	3 517
Cessions	-	-	-	(5)	(5)
Sorties de périmètre	(1 560)	-	-	-	(1 560)
Écart de conversion	201	299	-	9	509
Au 31 décembre 2015	7 770	4 657	1 113	7 425	20 965
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR CUMULÉS					
Au 31 décembre 2013	(2 351)	(504)	-	(1 270)	(4 125)
Dotations aux amortissements	(577)	(878)	-	(314)	(1 769)
Variations de périmètre	(200)	-	-	203	3
Pertes de valeur	-	-	-	70	70
Écart de conversion	(8)	-	-	(60)	(68)
Au 31 décembre 2014	(3 136)	(1 382)	-	(1 371)	(5 889)
Dotations aux amortissements	(682)	(901)	-	(1 926)	(3 509)
Variations de périmètre	302	-	-	2	304
Pertes de valeur	(243)	-	-	-	(243)
Écart de conversion	(64)	(93)	-	(8)	(165)
Au 31 décembre 2015	(3 823)	(2 376)	-	(3 303)	(9 502)
VALEUR NETTE					
Valeur nette au 31 décembre 2014	2 638	2 976	1 113	5 888	12 615
Valeur nette au 31 décembre 2015	3 947	2 281	1 113	4 122	11 463

Les « contrats liés aux logiciels » sont constitués de contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS et de contrats de maintenance logicielle.

La convention de cession de Tipik conclue par le Groupe le 10 mars 2014, était assortie d'une clause de non-concurrence. Par cet engagement, le Groupe s'interdisait de concurrencer les activités commerciales de Tipik sur le territoire de l'Union Européenne.

Depuis lors, compte tenu de nouvelles perspectives de croissance dans le secteur public et de sa volonté de renforcer sa présence dans ce segment, le Groupe a réévalué sa stratégie et souhaité pouvoir concurrencer à nouveau les activités de Tipik auprès des instances de l'Union Européenne.

Le 11 septembre 2014, le Groupe a conclu un accord aux termes desquels, contre le paiement de 6 millions d'euros, outre l'annulation de l'engagement de non concurrence, le Groupe a obtenu de Tipik qu'il renonce à son profit à fournir certaines prestations rattachées à deux contrats dans lesquels une filiale du Groupe et Tipik s'étaient portés candidats.

Le montant payé a été réparti comptablement entre un carnet de commande valorisé à 4 918 milliers d'euros pour des prestations à fournir sur une période de 5 années à compter de 2015 et l'annulation de l'engagement de non concurrence pour le solde.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les prestations à fournir liés à des contrats relevant du secteur « Services IT », autrement appelé « production backlog ».

11.1 Test de dépréciation relatif à la clause de non concurrence

À la date de clôture, le Groupe a comparé la valeur nette comptable de l'UGT 3 – IT Services, à laquelle la valeur de rachat de la clause de non concurrence de 1 113 milliers d'euros a été allouée, y compris la valeur comptable de ladite clause, et sa valeur recouvrable, laquelle a été déterminée sur base de sa valeur d'utilité. Ayant constaté que la valeur recouvrable de l'UGT 3 présentait un excédent sur sa valeur nette comptable, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Voir note 12 pour les hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité.

NOTE 12. GOODWILL

12.1 Variations du goodwill

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
VALEUR BRUTE		
Solde au début de l'exercice	112 126	104 494
Montants supplémentaires comptabilisés par suite de regroupements d'entreprises survenus au cours de l'exercice	1 121	7 981
Cessions	(920)	(3 541)
Écart de conversion	5 143	3 192
Solde à la fin de l'exercice	117 470	112 126
CUMUL DES PERTES DE VALEUR		
Solde au début de l'exercice	25 000	25 000
Comptabilisées au cours de l'exercice	-	-
Écart de conversion	-	-
Solde à la fin de l'exercice	25 000	25 000
GOODWILL, VALEUR NETTE COMPTABLE	92 470	87 126

12.2 Allocation du goodwill par unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
UGT 1 - Logiciels (Software)	35 626	33 636
UGT 3 - IT Services (Solutions)	56 844	53 490
TOTAL	92 386	87 126

12.3 Tests de dépréciation du goodwill

En 2015, sans modification des méthodes d'évaluation utilisées lors de l'exercice précédent, le Groupe a réexaminé la valeur des goodwill associés à ses unités génératrices de trésorerie (« UGT »), en comparant la valeur recouvrable des UGT avec leur valeur nette comptable, y compris les goodwill. Conformément à IAS 36, seule la valeur d'utilité au titre de valeur recouvrable a été retenue.

La valeur recouvrable des UGT 1 et UGT 3 s'élève respectivement à 165 826 (2014 : 170 534 milliers d'euros) et 125 478 milliers d'euros (2014 : 120 289 milliers d'euros).

Hypothèses clés

Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés par le Groupe pour estimer la valeur d'utilité sont issus du budget 2016 et d'une extrapolation pour les années 2017 et suivantes. Sur base du budget 2016, le chiffre d'affaires du Groupe augmente de l'ordre de 25,6% (20,6% à périmètre constant).

Les hypothèses clés intervenant dans le modèle de valorisation utilisé par le Groupe sont (i) la croissance du chiffre d'affaires à moyen terme, (ii) la marge opérationnelle correspondant au ratio EBIT/ chiffre d'affaires, (iii) le taux de croissance à l'infini utilisé pour le calcul de la valeur terminale et (iv) le taux d'actualisation.

	UGT 1 - Software		UGT 3 - Solutions	
	2015	2014	2015	2014
Croissance du chiffre d'affaires à moyen terme	12,5%	10%	12,5%	10%
Marge opérationnelle	24,5%	23%	9%	9,5%
Taux de croissance à l'infini	2%	2%	2%	2%
Taux d'actualisation après impôt ^(*)	8%	6,2%	9%	8,1%

^(*) Les taux d'actualisation avant impôt pour 2015 s'élèvent respectivement à 10% (2014 : 7%) et 11% (2014 : 9%) pour l'UGT 1 et l'UGT 3.

Les valeurs attribuées à la croissance du chiffre d'affaires à moyen terme et à la marge opérationnelle ont été déterminées avec prudence et sont cohérentes avec les données historiques et budgétaires du Groupe.

Les taux d'actualisation utilisés pour les tests de dépréciation annuels sont les taux moyens pondérés du capital (CMPC) (autrement appelé « Weighted Average Cost of Capital ou « WAAC ») spécifiques à chaque UGT.

Sensibilité des valeurs recouvrables

La direction du Groupe est d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles la valeur recouvrable de chaque UGT repose ne ferait en sorte que la valeur comptable qui leur est attribuée excède leur valeur recouvrable.

NOTE 13. PRÉSENTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIES

Le tableau ci-dessous donne la répartition par catégorie comptable des actifs et passifs financiers selon IAS 39 au 31 décembre 2015 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL
ACTIF			
Actifs financiers disponibles à la vente	-	379	379
Autres actifs	12 153	-	12 153
Actifs financiers non courants	12 153	379	13 383
Créances clients et autres débiteurs	41 223	-	41 223
Autres actifs	2 472	-	2 472
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 112	-	62 112
Actifs financiers courants	105 807	-	105 807
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	117 960	379	118 339

<i>(en milliers d'euros)</i>	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
PASSIF			
Dettes financières	-	19 000	19 000
Autres passifs	367	1 115	1 522
Passifs financiers non courants	367	20 155	20 522
Dettes financières	-	668	668
Instruments financiers dérivés	10	-	10
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	17 607	17 607
Autres passifs	2 657	7 214	9 871
Passifs financiers courants	2 667	25 489	28 156
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	3 034	45 644	48 678

Le tableau ci-dessous donne la répartition par catégorie comptable des actifs et passifs financiers selon IAS 39 au 31 décembre 2014 :

(en milliers d'euros)	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL
ACTIF			
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1 661	1 661
Autres actifs	2 580	-	2 580
Actifs financiers non courants	2 580	1 661	4 241
Créances clients et autres débiteurs	34 310	-	34 310
Autres actifs	6 078	-	6 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie	104 301	-	104 301
Actifs financiers courants	144 689	-	144 689
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	147 269	1 661	148 930

(en milliers d'euros)	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
PASSIF			
Dettes financières	-	55 123	55 123
Autres passifs	1 855	135	1 990
Passifs financiers non courants	1 855	55 258	57 113
Dettes financières	-	935	935
Instruments financiers dérivés	330	-	330
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	13 455	13 455
Autres passifs	-	90	90
Passifs financiers courants	330	14 480	14 810
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	2 185	69 738	71 923

NOTE 14. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Balances à la clôture

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Participation dans SBT	128	100
Participation dans Tipik	-	541
Participations dans diverses sociétés non cotées	251	1 020
TOTAL	379	1 661

Variations au cours de l'exercice

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde au début de l'exercice	1 661	5 145
Acquisitions	113	564
Cessions	(498)	(4 602)
Variations de périmètre ^(*)	(1 096)	1 115
Variations de la juste valeur	343	(560)
Perte de valeur	(185)	-
Écarts de conversion	41	(1)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	379	1 661

^(*) À l'issue de la prise de participation additionnelle dans la société Tipik au 27 juin 2015 (voir note 1.2), les titres ont été classés sous la rubrique « Participations dans des entreprises associées ». Avec effet au 3 août 2015, le Groupe a cédé 35% de sa participation dans TAF, une opération à l'issue de laquelle le Groupe a conservé 18,50% de détention et a classé ces titres en « actifs financiers disponibles à la vente ».

NOTE 15. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créances clients	27 307	20 694
Provisions pour créances douteuses	(1 553)	(1 010)
Créances clients, net	25 754	19 684
Factures à établir	15 469	14 626
TOTAL	41 223	34 310

En raison de leur échéance à court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs se rapproche de la juste valeur.

Balance âgée

(en milliers d'euros)	0 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an	Total
Au 31 décembre 2015	6 839	2 114	23	-	8 976
Au 31 décembre 2014	1 938	232	422	1 712	4 304

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent des montants échus à la date de clôture et pour lesquels le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses étant donné que le Groupe ne dispose pas d'informations faisant état d'une dégradation de la solvabilité de ces débiteurs et que ces montants sont toujours considérés comme recouvrables.

Variation de la provision pour créances douteuses

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde au début de l'exercice	(1 010)	(558)
Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice	(410)	(458)
Variation de périmètre	(73)	28
Écart de conversion	(60)	(22)
SOLDE A LA FIN DE L'EXERCICE	(1 553)	(1 010)

Balance âgée des créances dépréciées

(en milliers d'euros)	0 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an	Total
Au 31 décembre 2015	681	217	41	614	1 553
Au 31 décembre 2014	103	34	239	634	1 010

NOTE 16. AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dépôts et cautionnements	728	697
Contrepartie à recevoir sur la cession de Tipik	-	1 080
Contrepartie à recevoir sur la cession de Kenzan (voir note 9.1.)	1 409	-
Contrepartie à recevoir sur augmentation de capital dans Apak	5 469	-
Autres créances non courantes	4 547	1 500
Total autres actifs non courants, valeur brute	12 153	3 277
Provisions pour créances douteuses	-	-
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS, VALEUR NETTE	12 153	3 277
Créances fiscales et sociales	2 159	1 926
Contrepartie à recevoir sur la cession de Tipik (voir note 9.2.)	1 080	1 080
Autres créances courantes	1 392	5 003
Charges payées d'avance	8 748	5 490
Total autres actifs courants, valeur brute	13 379	13 499
Provisions pour créances douteuses	-	(5)
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS, VALEUR NETTE	13 379	13 494

La juste valeur des « autres actifs non courants » a été déterminée sur base des flux de trésorerie actualisés au coût d'endettement du Groupe. La juste valeur de tous les actifs financiers qui composent cette rubrique s'élève à 9 071 milliers d'euros (2014 : 3 012 milliers d'euros) et est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

La valeur nette comptable des actifs financiers inclus dans les « autres actifs courants » constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur du fait de leur échéance à court terme.

NOTE 17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Disponibilités et assimilés	62 072	104 265
Valeurs mobilières de placement	40	36
TOTAL	62 112	104 301

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62 112	104 301
Concours bancaires ^(*)	(668)	(935)
TOTAL	61 444	103 366

^(*) Inclut dans les dettes financières courantes

NOTE 18. REGIMES DE RETRAITE

À la fin de l'année, les provisions pour avantages au personnel se composaient uniquement de provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de 620 milliers d'euros (2014 : 509 milliers d'euros). Les avantages postérieurs à l'emploi relèvent de régimes de retraite à cotisations définies et de régimes de retraite à prestations définies.

Régimes de retraite à prestations définies

Ce type de régime a pour objet d'octroyer à certains salariés du Groupe, sous certaines conditions, des indemnités de fin de carrière, lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite.

Les salariés qui bénéficient de ce type de régime sont principalement rattachés aux filiales françaises du Groupe et sont au nombre de 313 au 31 décembre 2015 (2014 : 260).

En France, la détermination du montant et les conditions d'octroi de ces indemnités sont régies par une convention collective nationale qui relève du secteur dans lequel le Groupe opère (Convention Syntec).

Les engagements de retraite n'ont pas fait l'objet d'une couverture externe.

La valorisation des engagements de retraite et avantages assimilés est réalisée en interne sous la supervision de la direction financière du Groupe.

Les éléments liés aux avantages postérieurs à l'emploi dans le résultat global s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	(104)	(56)
Coût financier	(25)	(14)
Autres	20	(126)
Montants comptabilisés en résultat de l'exercice	(111)	(196)
TOTAL	(111)	(196)

Les coûts des services rendus par les salariés au cours de l'exercice sont comptabilisés en charges de personnel dans le compte de résultat. Les coûts financiers sont comptabilisés en résultat financier.

Hypothèses actuarielles

Les engagements ont été évalués en interne, sur la base d'hypothèses mises à jour régulièrement et revues annuellement.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Taux d'actualisation ^(*)	1,81%	1,66%
Taux de revalorisation des salaires annuels	1,50%	1,50%
Taux de charges sociales	45%	45%
Age de départ	65 ans	65 ans
Rotation du personnel	(**)	(**)
Table de mortalité	INSEE 2014	INSEE 2014

^(*) Le taux d'actualisation est basé sur le taux IBOX AA 10+.

^(**) Une table statistique correspondant à une rotation élevée.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2015 est inférieure à une année (inférieure à une année en 2014).

Variation de la valeur actualisée des engagements

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	509	313
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	104	56
Coût financier	25	14
Autres variations	(20)	126
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	620	509

Les montants provisionnés n'étant pas significatifs à l'échelle du Groupe, d'autres informations à fournir selon IAS 19 ont été omises, notamment une analyse de sensibilité montrant l'effet de changements apportés à certaines hypothèses actuarielles sur la valeur des engagements de retraite.

NOTE 19. AUTRES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Risques de contentieux	Autres	TOTAL
Solde au 1^{er} janvier 2015	445	3 287	3 732
Dotations	-	50	50
Reprises sur provisions utilisées ^(*)	(272)	(3 160)	(3 432)
Regroupement d'entreprises	1 338	-	1 338
Écarts de conversion	(27)	2	(25)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	1 484	179	1 663
Courantes	368	150	518
Non-courantes	1 116	29	1 145

^(*) Lors de la cession de la société Tipik en 2014 (voir note 9.2.), le Groupe s'était porté caution vis-à-vis de CIC Lyonnaise de Banque sur le prêt de 11 millions d'euros accordé à Tipik. Ce prêt a servi à rembourser le compte-courant que Tipik avait envers le Groupe en mars 2014. L'échéance du prêt était le 31 mars 2015. Une provision de 3 millions d'euros avait été enregistrée par le Groupe au 31 décembre 2014 pour se couvrir contre un appel de garantie en cas de remboursement partiel de la dette. En mars 2015, Tipik a remboursé 3 millions à la banque suite à un versement effectué par le Groupe et a refinancé le solde au moyen d'un prêt-relais de 8 millions d'euros accordé par CIC Lyonnaise de Banque à échéance au 31 mars 2016. Le Groupe a consenti à Tipik un abandon de créance sous réserve d'une clause de retour à meilleure fortune à concurrence de 4,5 millions d'euros. En conséquence, pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, le Groupe a déprécié la créance sur Tipik et a repris la provision de 3 millions d'euros enregistrée au 31 décembre 2014 (Voir la reprise de provision reprise dans le résultat financier). En contrepartie de la prise en charge d'une partie de la dette de Tipik, la caution a été diminuée à due concurrence, passant de 11 millions d'euros à 8 millions d'euros.

NOTE 20. DETTES FINANCIÈRES

20.1 Ventilation des dettes financières par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Emprunts bancaires	19 000	55 123
Dettes financières non courantes	19 000	55 123
Concours bancaires	668	935
Dettes financières courantes	668	935
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	19 668	56 058

Les emprunts bancaires sont à taux variable. Leur valeur nette comptable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur du fait que la juste valeur des emprunts est déterminée sur base des flux de trésorerie actualisés au taux d'emprunt du Groupe en vigueur à la clôture de l'exercice. La juste valeur des emprunts bancaires est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie.

20.2 Échéancier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Moins d'un an	668	935
De un à cinq ans ^(*)	19 000	54 900
Plus de cinq ans	-	223
TOTAL	19 668	56 058

^(*) La classification à plus d'un an tient compte des options de refinancement des crédits existants négociées en faveur du Groupe.

20.3 Lignes de crédit disponibles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Montant autorisé	111 300	127 219
Moins d'un an	20 867	8 096
De un à cinq ans	90 433	118 900
Plus de cinq ans	-	223
Montant utilisé	19 000	55 123
Moins d'un an	-	-
De un à cinq ans	19 000	54,900
Plus de cinq ans	-	223
Montant disponible	92 300	72 096
Moins d'un an	20 867	8 096
De un à cinq ans	71 433	64 000
Plus de cinq ans	-	-

Les conventions bancaires du Groupe imposent le respect de ratios financiers : un ratio « dettes financières nettes consolidées/ excédent brut d'exploitation » consolidé inférieur à 3 ou 3,5 selon les contrats et un ratio « dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés » inférieur à 1.

En cas de non-respect des ratios financiers, les banques prêteuses sont en mesure d'exiger le remboursement anticipé de l'encours des lignes de crédit à concurrence de 19 000 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (31 décembre 2014 : 54 000 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2015, les ratios financiers sont respectés.

NOTE 21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

21.1 Swaps de taux d'intérêts

(en milliers d'euros)

Contrepartie	Devise	Date d'échéance	Montant notionnel	Taux variable à recevoir	Taux fixe à payer	Juste valeur	
						31 décembre 2015	31 décembre 2014
BNP PARIBAS	EUR	1 avril 2015	10 000	3 mois Euribor plus marge de 1%	2.56%	-	(126)
BNP PARIBAS	EUR	1 octobre 2016	7 500	3 mois Euribor plus marge de 1%	1.24%	(10)	(59)
TOTAL						(10)	(185)

La juste valeur des swaps de taux d'intérêts sont présentés au passif sous la rubrique «Instruments dérivés».

21.2 Contrats de vente d'options

Au 31 décembre 2015

Contrepartie	Devise	Date d'échéance	Montant notionnel	Taux de conversion	Gain/ (perte) de change sur contrats
BNP PARIBAS	USD	9 mars 2016	7 000	1.051	-
TOTAL					-

Les conditions de marché étant éloignées des prix d'exercice, le contrat a une valeur nulle au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2014

Contrepartie	Devise	Date d'échéance	Montant notionnel	Taux de conversion	Perte de change sur contrats
BNP PARIBAS	USD	9 février 2015	10 000	1.235	(139)
BNP PARIBAS	USD	23 mars 2015	10 000	1.215	(6)
TOTAL					(145)

En vendant des options call en USD couplées à des placements en USD, et le Groupe a l'obligation de fournir, au jour d'échéance, un montant déterminé en USD à un prix convenu, pour autant que la banque acheteuse exerce son option. Les ventes d'options call sur placements en USD permettent au Groupe de réaliser des profits supplémentaires grâce à la prime incluse dans les intérêts sur lesdits placements, tout en renonçant au gain résultant d'une hausse des cours au-delà du prix convenu. Au 31 décembre 2014, les contrats d'option pour lesquels le Groupe était contrepartie affichaient une valeur négative de 145 milliers d'euros.

21.3 Autres

Dans le cadre de l'acquisition de AAA Group Ltd, des options de rachat portant sur 791 actions émises par Sword IT Solutions (Sword ITS), soit 31% du capital, et détenues par des personnes occupant des fonctions dirigeantes au sein d'AAA Ltd ont été accordées à Sword Soft Ltd. Ces options de rachat sont exerçables à tout moment pendant une période commençant le 31 décembre 2019 et se terminant le 1^{er} décembre 2025 pour autant que certains objectifs de rendement (exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et de la croissance de l'EBIDTA) ne soient pas remplis. Le prix d'exercice (GBP 2 077 par action) est le prix payé par les détenteurs de ces actions. Au 31 décembre 2015, compte tenu des perspectives de Sword ITS et des conditions d'exercice des options, les options ont une valeur nulle.

NOTE 22. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Fournisseurs	3 629	3 980
Factures à recevoir	13 437	9 289
Autres	541	186
TOTAL	17 607	13 455

NOTE 23. AUTRES PASSIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Contrepartie éventuelle sur acquisition de Mobile Productivity Ltd (note 8.2.)	-	1 855
Contrepartie éventuelle liée à l'acquisition complémentaire de titres dans Simalaya Holding SA (voir note 1.2)	367	-
Autres	1 155	135
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	1 522	1 990
Avances et acomptes reçus	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts	8 280	4 579
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 469	5 873
Produits constatés d'avance	17 897	12 133
Contrepartie éventuelle sur acquisition de Mobile Productivity Ltd (note 8.2.)	2 657	-
Paiement différé lié à l'acquisition complémentaire de titres dans Simalaya Holding SA (voir note 1.2)	6 804	-
Autres	410	90
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	39 517	22 675

NOTE 24. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

24.1 Hiérarchie des justes valeurs

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, le groupe classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Les tableaux ci-dessous donnent l'analyse des actifs et passifs évalués à la juste valeur par niveau de hiérarchie.

(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2015
Actifs à la juste valeur				
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>				
Participation dans SBT	128	-	-	128
Participations dans diverses sociétés non cotées	-	-	251	251
TOTAL DES ACTIFS À LA JUSTE VALEUR	128	-	251	379
Passifs à la juste valeur				
Instruments financiers dérivés	-	10	-	10
Contreparties éventuelles	-	-	3 024	3 024
TOTAL DES PASSIFS À LA JUSTE VALEUR	-	10	3 024	3 034
(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2014
Actifs à la juste valeur				
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>				
Participation dans SBT	100	-	-	100
Participation dans Tipik	-	-	541	541
Participations dans diverses sociétés non cotées	-	-	1 020	1 020
TOTAL DES ACTIFS À LA JUSTE VALEUR	100	-	1 561	1 661
Passifs à la juste valeur				
Instruments financiers dérivés	-	330	-	330
Contreparties éventuelles	-	-	1 855	1 855
TOTAL DES PASSIFS À LA JUSTE VALEUR	-	330	1 855	2 185

Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice.

Dans l'hypothèse où un transfert de niveau de juste valeur serait nécessaire, le Groupe procéderait à ce changement de classification (et des conséquences en termes d'évaluation) à la date de l'évènement déclencheur ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

24.2 Techniques d'évaluation

Dans le cadre des regroupements d'entreprises

Immobilisations incorporelles

La juste valeur des logiciels destinés aux tiers, des contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS, des contrats de maintenance logicielle, des carnets de commandes acquis lors d'un regroupement d'entreprises est calculée selon la méthode la plus appropriée en la circonstance, dont la méthode dite du « multi-period excess earnings » (résultat marginal multi-périodes), qui consiste à évaluer l'actif en question après déduction d'un rendement raisonnable pour les autres actifs qui génèrent les flux de trésorerie. La valorisation est fonction de variables telles que le taux d'obsolescence technologique, le taux d'érosion de la clientèle (voire le taux de renouvellement des contrats) et le taux actualisation.

Contrepartie éventuelle

La juste valeur de la contrepartie éventuelle relative à l'acquisition de la filiale Mobile Productivity Ltd et à l'achat successif de titres dans Simalaya Holding SA est établie à l'aide d'une estimation des projections bénéficiaires, sur base de budgets et prévisions à moyen terme, ajustée, le cas échéant, pour tenir compte de l'effet de l'actualisation. Les contreparties éventuelles sont classées en niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs compte tenu de l'utilisation de données inhérentes aux sociétés acquises.

Dans le cours normal des affaires

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des swaps de taux d'intérêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés en tenant compte des conditions et de l'échéance de chaque contrat spécifique et à partir des courbes de taux observables à la date de clôture. Pour les raisons énumérées ci-dessus, les swaps de taux d'intérêts sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

La valorisation des contrats d'achat ou de vente d'options sur devises est effectuée à partir du modèle de Black & Scholes, en s'appuyant sur des données observables telles que la volatilité de la devise sous-jacente et des taux d'intérêt. Dans l'hypothèse où les contrats d'options sur devises sont à échéance courte, le gain ou la perte est calculé sur base des taux de change au comptant en vigueur à la clôture de l'exercice.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente relevant du niveau 1 sont évalués au cours de bourse à la date de clôture. Les autres actifs financiers disponibles à la vente relèvent du niveau 3 et sont évalués sur base de leur actif net, tel que communiqué par la direction de la société concernée. Le Groupe procède à des ajustements s'il constate sur base des informations disponibles que l'actif net s'écarte significativement de la juste valeur.

24.3 Rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3

Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde au début de l'exercice	1 561	5 059
Acquisitions	193	1 679
Cessions	(1 673)	(4 602)
Total des gains et pertes	170	(575)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	251	1 561
Total des gains et pertes pour l'exercice relatifs aux actifs détenus à la fin de l'exercice	(500)	(575)

Le total des gains et pertes pour l'exercice relatifs aux actifs détenus à la fin de l'exercice est inclus dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « *gain/ (perte) relatif à la réévaluation à la juste valeur* ».

Contrepartie éventuelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Solde au début de l'exercice	1 855	-
Acquisition de Mobile Productivity Ltd.	-	1 855
Acquisition de Simalaya Holding SA	367	-
Cessions/ règlements	-	-
Total des gains et pertes	802	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 024	1 855
Total des gains et pertes pour l'exercice relatifs aux passifs détenus à la fin de l'exercice	802	-

La perte de 802 milliers d'euros provient de la réévaluation à la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de Mobile Productivity (Note 23).

NOTE 25. IMPÔTS

25.1 Ventilation de la charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Impôt sur le résultat comptabilisé dans le résultat de l'exercice		
Impôt exigible	2 637	2 104
Impôt différé	804	1 232
TOTAL	3 441	3 336

25.2 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat avant impôt	14 233	16 653
Taux moyen d'imposition en vigueur au Luxembourg	31,47%	31,47%
Charge d'impôt théorique	4 479	5 241
Incidences :		
- Charges non déductibles du bénéfice imposable	(872)	(1 271)
- Produits exonérés d'impôt	42	39
- Différences permanentes	642	(1 122)
- Différences de taux d'imposition sur résultat bénéficiaire des filiales étrangères	(1 232)	(1 207)
- Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	(541)	(1 006)
- Impôts non activés sur résultats déficitaires	372	2 209
- Crédit d'impôt	(22)	(29)
- Divers	572	482
Charge d'impôt effectif	3 441	3 336
TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION	24,18%	20,03%

25.3 Décomposition des impôts différés actifs et passifs par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde à l'ouverture	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Reclassé des capitaux propres au résultat net	Variation de Périmètre	Solde à la clôture
(Passifs)/ Actifs d'impôt différé						
Immobilisations incorporelles	(2 111)	310	(39)	-	-	(1 840)
Produits différés	234	(126)	(19)	-	-	89
Provisions	135	40	-	-	-	175
	(1 742)	224	(58)	-	-	(1 576)
Pertes fiscales	2 198	(1 028)	116	-	551	1 837
(PASSIFS)/ ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	456	(804)	58	-	551	261

25.4 Solde d'impôts différés actifs et passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Impôts différés actifs	2 001	2 388
Impôts différés passifs	(1 740)	(1 932)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	261	456

25.5 Impôts différés actifs non reconnus

A la date de clôture, le Groupe dispose dans différentes juridictions fiscales de pertes fiscales d'environ 24 790 milliers d'euros (2014 : 24 578 milliers d'euros) qui sont disponibles pour compenser les bénéfices imposables futurs des sociétés dans lesquelles les pertes fiscales ont surgi, et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu en raison de l'incertitude de sa récupération.

NOTE 26. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Rémunérations brutes	59 324	50 495
Charges sociales	9 752	8 428
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions (note 36)	132	13
Autres	380	406
TOTAL	69 588	59 342

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Effectif moyen		
Effectif facturable	809	746
Effectif non facturable	134	142
TOTAL	943	888

Les avantages au personnel tels que provisionnés à la clôture sont présentés dans la note 18.

NOTE 27. DOTATIONS AUX PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dotations aux provisions pour retraites	181	196
Reprises sur autres provisions	(134)	(2)
Provisions pour créances douteuses	445	46
TOTAL	492	240

NOTE 28. RÉSULTAT DE CESSIION D'ACTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Frais de cessions	(350)	(295)
Résultat de cession sur titres non consolidés (hors Tipik)	(14)	230
Résultat de cession sur titres consolidés (hors Tipik)	(90)	-
Résultat de cession sur titres Amor	-	2 578
Résultat de cession sur titres Tipik (voir note 9.2.)	-	(998)
Résultat de cession sur titres mis en équivalences	(93)	-
Résultat de cession sur immobilisation corporelles	9	-
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles	(32)	-
TOTAL	(570)	1 515

NOTE 29. PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles	(243)	(1 112)
Pertes de valeur sur participation dans les entreprises associées	(212)	-
Perte de valeur sur créances	-	(488)
TOTAL	(455)	(1 600)

NOTE 30. AUTRES ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Coûts de litiges	(83)	(508)
Coûts de restructuration	(845)	-
Coûts d'acquisition	(2 026)	(2 109)
Autres charges ^(*)	(1 092)	(609)
Autres produits	-	460
TOTAL	(4 046)	(2 766)

^(*) Les autres charges comprennent un montant de 567 milliers d'euros relatif à des loyers pour locaux non utilisés et un montant de 379 milliers d'euros comptabilisé pour des frais induits par des mises à l'arrêt de systèmes informatiques.

NOTE 31. RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Plus-values sur cessions de valeurs mobilières de placement (VMP) et produits des VMP	57	103
Intérêts sur comptes à terme	1 028	794
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 085	897
Charge d'intérêts sur emprunts et dettes financières	(932)	(1 218)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	153	(321)
Gain de change	7 887	8 630
Perte de change	(2 851)	(1 846)
Dotations financières sur titres non consolidés et créances	(149)	(3 067)
Reprises financières sur titres non consolidés et créances (voir note 19)	3 000	220
Gain lié à la réévaluation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur (note 21)	97	255
Autres produits financiers	-	-
Autres charges financières ⁽¹⁾	(5 127)	(60)
RÉSULTAT FINANCIER NET	3 010	3 811

⁽¹⁾ Inclus une perte à hauteur de 4,5 millions d'euros sur la caution donnée à CIC Lyonnaise de Banque lors de la cession partielle de la société Tipik en 2014 (voir note 14).

NOTE 32. RÉSULTAT PAR ACTION

<i>(en milliers d'euros et en unité)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat de l'exercice, attribuable aux propriétaires de la Société	10 162	12 154
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	9 363 344	9 274 994
Impact des instruments dilutifs	50 427	45 935
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	9 413 771	9 320 929
Résultat par action		
Résultat net de base par action	1,09	1,31
Résultat net dilué par action	1,08	1,30

NOTE 33. CAPITAL SOCIAL

Suite à l'exercice d'options de souscription d'actions durant 2015, le capital social de la Société a été augmenté de 54 000 euros, passant ainsi d'un capital de 9 360 965 euros à un capital de 9 414 965 euros.

Au 31 décembre 2015, le capital social est de 9 414 965 euros représenté par 9 414 965 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérée.

Au 31 décembre 2015, le capital social autorisé s'élève à 4 875 000 euros et à 100 000 000 euros, dans le cadre d'actions nouvelles à émettre en vertu de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital. Cette autorisation arrive à échéance le 2 mai 2017.

NOTE 34. ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2015, il existe 9 240 actions propres.

NOTE 35. DIVIDENDES

L'Assemblée Générale ordinaire du 28 avril 2015 a voté le versement d'un dividende de 1,20 euros par action en 2015 dans le cadre de l'affectation des résultats 2014, qui a donné lieu à un versement global de 11 226 milliers d'euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

NOTE 36. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Depuis le 30 janvier 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place plusieurs plans d'options sur actions (stock-options) destinés aux salariés et aux dirigeants. Les options peuvent généralement être exercées sur une période s'ouvrant à l'issue d'un délai compris entre 36 mois et 48 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.

Principales caractéristiques des plans d'options sur actions

	Plan du 6.10.2011				Plan du 16.12.2011	Plan du 11.09.2014
	Tranche N°1	Tranche N°2	Tranche N°3	Tranche N°4		
Date de l'Assemblée Générale		17.05.2011			17.05.2011	26.03.2012
Date du Conseil d'Administration		6.10.2011			16.12.2011	11.09.2014
Date de départ pour l'exercice des options	6.10.2014	6.10.2015	6.10.2014	6.10.2014	01.01.2015	11.09.2014
Date d'expiration	6.10.2015	6.10.2016	6.10.2015	6.10.2015	31.12.2016	(*)
Prix initial de souscription <i>(en euro)</i>	12,12	12,12	12,12	12,40	12,40	17,435
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	42 000	75 000	21 000	8 000	9 000	100 000
Nombre d'actions souscrites :						
<i>Au 31 décembre 2014</i>	42 000	-	21 000	8 000	-	-
<i>Au 31 décembre 2015</i>	-	45 000	-	-	9 000	-

(*) 50 000 options sont exerçables en date du 11 septembre 2017 et les 50 000 autres options sont exerçables en date du 11 septembre 2018. Elles pourront être exercées en une ou plusieurs fois.

Variations des options sur actions pendant l'exercice

	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Solde au début de l'exercice	184 000	15,02	155 000	12,14
Options attribuées durant l'exercice	-	-	100 000	17,435
Options exercées durant l'exercice	(54 000)	12,17	(71 000)	12,12
Options caduques durant l'exercice	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	130 000	16,21	184 000	15,02

Le prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions en circulation à la fin de l'exercice s'élève à 16,21 euros (15,02 euros en 2014) et leur durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée atteint 546 jours (740 jours en 2014).

L'octroi de stock-option est réalisé à certains membres du management. Le conseil d'administration a levé la condition de présence concernant deux bénéficiaires du plan, précédemment embauchés à des postes d'encadrement au sein du groupe et titulaires de stock-options donnant droit à 9.000 actions chacun.

Hypothèses d'évaluation à la juste valeur

La juste valeur des options à la date d'attribution est déterminée sur la base du modèle de Black & Scholes selon les hypothèses suivantes :

	Plan du 6.10.2011		Plan du 16.12.2011	Plan du 11.09.2014
	Tranche N°1, N°3 et N°4	Tranche N°2		
Prix des actions à la date d'attribution (en euros)				
Prix d'exercice (en euros)	12,12	12,12	12,4	17,44
Durée de vie de l'option (durée de vie attendue moyenne)	36	48	36	42
Volatilité annualisée	23%	23%	30%	22%
Taux de distribution de dividende prévu	0,06%	0,06%	0,05%	0,04%
Taux de rendement sans risque sur la durée de vie de l'option	3,61%	3,61%	3,06%	1,24%
Juste valeur des options	2,515	2,975	2,997	3,190

En 2015, la charge totale du Groupe liée aux plans d'options s'élève à 132 milliers d'euros (135 milliers d'euros en 2014).

NOTE 37. TRANSACTIONS AVEC PARTIES LIÉES

37.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Avantages à court terme:		
- Brut (hors avantage en nature)	1 495	1 487
- Charges patronales	310	343
- Avantages en nature	89	99
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Jetons de présence	180	175
Paiements fondés sur des actions	97	26
TOTAL	2 171	2 130

Les membres du Conseil d'Administration et de la Direction concernés par ces rémunérations sont au nombre de 14 (2014 : 14).

37.2 Entreprise associée

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015
Chiffre d'affaires réalisé avec Tipik	2 065
Achats à Tipik	(223)
TOTAL	1 842

Le Groupe a consenti à Tipik un abandon de créances à hauteur de 4,5 millions d'euros, sous réserve de retour à meilleure fortune (Note 19).

Suite à l'abandon de créances susmentionné, le Groupe a envers Tipik une créance client s'élevant à 898 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Concernant la caution donnée en garantie d'un prêt bancaire accordé à Tipik, prière de se référer à la Note 38.

A l'occasion d'une acquisition de titres Tipik intervenue en mars 2014, Alamos SA, la société qui contrôle Tipik, est redevable au 31 décembre 2015 de 1 080 milliers d'euros.

37.3 Autres

La société Financière Sémaphore qui détient une participation de 18,4 % dans le groupe fournit les prestations suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Honoraires de gestion	350	350
Honoraires liés aux cessions réalisées	266	200
Refacturation de frais divers	8	26
TOTAL	624	576

Au cours de l'année clôturée le 31 décembre 2015, une société contrôlée par un administrateur de la Société a fourni à des sociétés du Groupe des prestations de nature comptable et administrative pour 204 milliers d'euros (2014 : 152 milliers d'euros).

NOTE 38. ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Contrats de location simple	858	662
Moins d'un an	362	263
De un à cinq ans	496	399
Plus de cinq ans	-	-
Cautions données pour compte de tiers ⁽¹⁾	8 036	11 036
Moins d'un an	8 000	11 000
De un à cinq ans	36	36
Plus de cinq ans	-	-
Nantissement d'avoires bancaires	-	12 355
Moins d'un an	-	12 355
De un à cinq ans	-	-
Plus de cinq ans	-	-
Garanties de passif liées à la cession de participations	-	1 647
Moins d'un an	-	824
De un à cinq ans	-	824
Plus de cinq ans	-	-
Autres garanties données ⁽²⁾	80	144
Moins d'un an	71	135
De un à cinq ans	9	9
Plus de cinq ans	-	-
TOTAL	8 974	25 844

⁽¹⁾Incluant une caution donnée en garantie d'un prêt bancaire de 8 millions d'euros accordé à Tipik, ayant une échéance en mars 2016, laquelle caution sera en principe renouvelée pour un an à concurrence de 6,5 millions d'euros.

⁽²⁾Incluant les garanties de bonne fin

NOTE 39. PASSIFS ÉVENTUELS

Un passif éventuel est né suite à un retard dans l'affiliation à la sécurité sociale du pays d'accueil de salariés détachés auprès d'une filiale du Groupe. Bien que la situation ait été régularisée, le Groupe est exposé à un redressement estimé à 0,9 millions de GBP (équivalent à 1.3 millions d'euros). La probabilité que le risque se matérialise est jugée extrêmement faible par la Direction.

NOTE 40. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous détaille le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre des années 2015 et 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Commissariat aux comptes & certification (individuels & consolidés)	449	560
Conseil juridique, fiscal, social	19	172
Autres	36	356
TOTAL	504	1 088

NOTE 41. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture des états financiers consolidés et leur date d'approbation par le Conseil d'Administration.

17 CONTACTS

EUROPE		
FRANCE		
9 Avenue Charles de Gaulle 69771 ST DIDIER AU MONT D'OR Tél. +33 4 72 85 37 40	37 Rue de Lyon 75012 PARIS Tél. +33 1 44 67 24 00	8 Rue Jouanet 35700 RENNES Tél. +33 2 99 84 50 50
SUISSE		
Avenue des Baumettes, 19 CH1020 RENENS / LAUSANNE Tél. +41 21 632 90 00	Business Park Terre Bonne Bâtiment A1 - 1er étage Route de Crassier, 7 1262 EYSINS Tél. +41 22 879 96 30 Schützengraben 7 CH4051 BALE Tél. +41 61 723 01 88	Rue de Viguet, 4 CH 1227 Les Accacias GENEVE Tél. +41 22 420 17 28
IRLANDE	BELGIQUE	LUXEMBOURG
Unit 2a Ballybrit Business Park GALWAY Tél. +353 91 70 6000	270 Avenue de Tervueren B-1150 BRUXELLES Tél. +32 2 235 10 00	2 Rue d'Arlon L-8399 Windhof Grand Duché du LUXEMBOURG Tél. +352 26 11 26 11
ROYAUME UNI		
Nibley Court 3 Turner Drive Westerleigh Business Park BRISTOL BS37 5YX Tél. +44 1454 871 000	1 Grenfell Road MAIDENHEAD Berks SL6 1HN Tél. +44 1628 582 500 Clarence House 133 George Street EDINBOURG, EH2 4JS Tél. +44 207 600 9199	1000 Great West Road BRENTFORD Middlesex TW8 9DW Tél. +44 20 8232 2555 1 Mill Court Mill Lane, Newbury RG14 5RE Tél. +44 1635 47647
AMERIQUE & OCEANIE		
USA		
2325 Lakeview Parkway Suite 375 Alpharetta, Georgia 30009 USA Tél. +1 470 375 9800	13221 Woodland Park Road Suite 440 HERNDON, VA 20171 Tél. +1 703 673 9580	30 Broad Street 14th Floor NEW YORK NY 10004 Tél. +1 646 480 4874
COLOMBIE		
Carrera 16, N°93 A16 AP 504 of 504 BOGOTA D.C		

CANADA	AUSTRALIE	NOUVELLE-ZELANDE
10th Floor Bankers Hall West Tower 888 - 3rd South West CALGARY T2P 5C5 Tél. +1 403 444 5983	40/140 William Street MELBOURNE VIC 3000 Tél. +61 3 9229 3850	205 Victoria Street WELLINGTON
AFRIQUE		
AFRIQUE DU SUD	MAROC	TUNISIE
Waterfall Crescent North Waterfall Park Vorna Valley MIDRAND	12, Angle Av Abtal et Rue Oued Ziz Bureau N°9 Agdal, RABAT Tél. +212 (537) 680 648	Parc Technologique Elgazala BP28 2088 ARIANA Tél. +216 71 856 5902
ASIE		
LIBAN	EMIRATS ARABES UNIS	CHINE
Berytech Technology & Health Rue de Damas BEYROUTH Tél. +961 1 612 500	119-120 Building 13 Dubai Internet City PO BOX 500406 DUBAI Tél. +971 4367 0375	6A 6F Yeung Yiu Chung 2 Fung Yip Street Chai Wan HONG KONG Tél. +852 2519 9082
INDE		
Arihant Nitco Park 90 Dr Radhakrishnan Salai Mylapore CHENNAI 600004 Tél. +91 44 66 36 36 36		